

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira – Bejaia



Faculté de Technologie
Département d'Architecture



Thème :

**Apport du bâti ancien dans le développement durable des
territoires ruraux : Cas du domaine Azzoug**

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Master II en Architecture

« Spécialité Architecture »

Préparé par :

Mlle. TAZERART Lydia.

Mr. MERZOUG Ferhat	MAA	Département architecture de Bejaia	Président de jury
Mr. RABHI Kheireddine	MAA	Département architecture de Bejaia	Rapporteur
Mme SOUKANE Samira	MAA	Département architecture de Bejaia	Examineur

Année Universitaire 2022 – 2023

Dédicaces

Je dédie humblement ce modeste travail :

À mes chers parents, je vous suis reconnaissante pour votre soutien inconditionnel et votre amour tout au long de mon parcours. Votre présence a été une source de force et d'inspiration.

À mon frère Imad, merci pour ta disponibilité et ton soutien inestimables durant notre travail de terrain.

À mes chers petits frères, sœurs et à toute ma famille, vous êtes ma source de bonheur et de réconfort.

A mes amies, Loubna, Sarah, Thiziri, Imene, Massilia ... merci d'être là et de rendre ma vie meilleure.

Et enfin, à toutes les personnes qui m'entourent avec amour et bienveillance, je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude, votre affection et votre présence ont été les fondements de mon parcours.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je souhaite remercier Mr RABHI Khiereddine, pour son encadrement attentif, ses précieux conseils et son soutien tout au long de ce processus. Sa passion pour le sujet et son expertise ont été une source d'inspiration et ont grandement enrichi ce travail.

Je tiens également à remercier les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce mémoire et de partager leurs observations et recommandations constructives.

Je suis également reconnaissant envers ma famille, mes amis et mes proches pour leur soutien inconditionnel, leur encouragement constant et leur compréhension tout au long de ce parcours académique.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements au département d'architecture pour son accompagnement dans la réalisation de ce mémoire.

Résumé :

Dans le contexte mondial actuel marqué par des crises environnementales et écologiques, ainsi que par une prise de conscience croissante de l'importance des pratiques durables pour préserver notre planète, il est impératif de mettre en place des solutions concrètes. Dans cette perspective, ce mémoire se concentre sur l'apport du bâti ancien dans le développement rural durable, en vue de favoriser un développement harmonieux et respectueux de l'environnement. En mettant l'accent sur la valorisation des territoires ruraux, il examine comment les caractéristiques spécifiques de ces bâtiments peuvent être réutilisées de manière efficace pour préserver l'environnement, stimuler l'économie locale et améliorer la qualité de vie des communautés rurales.

Pour atteindre cet objectif, ce mémoire adopte une approche méthodologique rigoureuse, combinant recherche bibliographique approfondie, visites de terrain et analyses d'exemples concrets. En étudiant de près les différentes possibilités de réutilisation et de reconversion du bâti ancien, il propose des pistes de réflexion pour une meilleure intégration de ces structures dans les politiques de développement rural.

Mots-clés : développement durable, bâti ancien, territoires ruraux, reconversion, développement rural.

Abstract

In the current global context marked by environmental and ecological crises, as well as an increasing awareness of the importance of sustainable practices to preserve our planet, it is imperative to implement concrete solutions. In this regard, this thesis focuses on the contribution of ancient buildings to sustainable rural development, aiming to promote harmonious and environmentally-respectful development. By emphasizing the valorization of rural territories, it examines how the specific characteristics of these buildings can be effectively reused to preserve the environment, stimulate the local economy, and improve the quality of life in rural communities.

To achieve this objective, this thesis adopts a rigorous methodological approach, combining in-depth literature research, field visits, and analysis of concrete examples. By closely studying the various possibilities for reuse and conversion of ancient buildings, it proposes avenues for better integration of these structures into rural development policies.

Keywords: sustainable development, ancient buildings, rural territories, conversion, rural development

ملخص

في السياق العالمي الحالي المتسم بالأزمات البيئية، والذي يتزايد فيه الوعي بأهمية الممارسات المستدامة للحفاظ على كوكبنا، فإنه من الضروري تنفيذ حلول عملية. في هذا السياق، يركز هذا البحث على دور المباني القديمة في التنمية الريفية المستدامة، بهدف تعزيز التنمية المتوازنة واحترام البيئة. من خلال التركيز على تسليط الضوء على التراث الريفي، يدرس هذا البحث كيف يمكن إعادة استخدام الخصائص الخاصة بهذه المباني بطريقة فعالة للحفاظ على البيئة، وتحفيز الاقتصاد المحلي، وتحسين جودة حياة المجتمعات الريفية

لتحقيق هذا الهدف، يتبنى هذا البحث منهجية صارمة، تجمع بين البحث العميق في الأدبيات، وزيارات الميدان، وتحليل أمثلة ملموسة. من خلال دراسة عن قرب للفرص المختلفة لإعادة استخدام وتحويل المباني القديمة، يقدم هذا البحث آفاقاً لدمج أفضل لهذه الهياكل في سياسات التنمية الريفية

الكلمات الرئيسية: التنمية المستدامة، المباني القديمة، الأراضي الريفية، التحويل، التنمية الريفية

Table des matières

Remerciements.....	I
Dédicaces	II
Résumé.....	III
Abstract	IV
ملخص	V
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	VI

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale	1
Problématique	2
Hypothèse	2
Objectifs	2
Méthodologie de travail	2
Structure du mémoire	3

CHAPITRE 1: DEFINITIONS DES CONCEPTS

Introduction	4
1.1 Le développement durable	4
1.1.1 Émergence et définition du développement durable	4
1.1.2 Les piliers du développement durable	6
1.1.3 Les acteurs de développement durable	7
1.1.4 Les objectifs du développement durable (ODD)	9
1.1.5 La place du patrimoine dans le développement durable	11
1.1.5.1 Généralité sur le patrimoine	11
1.1.5.2 Le développement durable au sein de la Convention du patrimoine mondial	13
1.1.5.3 La Contribution du patrimoine mondial pour le développement durable	13
1.1.5.4 La nécessité d'une politique	15
1.2 Les territoires ruraux	15
1.2.1 Définition des territoires ruraux	15

1.2.2	Spécificités des espaces ruraux	16
1.2.3	Qu'est-ce que le patrimoine rural ?	17
1.2.3.1	Le patrimoine matériel	18
1.2.3.2	Le patrimoine immatériel	18
1.2.4.	Le bâti dans les territoires ruraux	19
1.2.5	Une nouvelle ruralité	19
1.2.6	Patrimoine et développement rural	20
	Conclusion	22

CHAPITRE 2: VALORISATION DES TERRITOIRES RURAUX PAR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

	Introduction	23
2.1	Un intérêt croissant pour le mot territoire	23
2.1.1	L'importance de l'approche territoriale du développement durable	23
2.2	L'Agenda 21 : programme international de développement durable	24
2.2.1	Agenda 21 locaux :	25
2.2.1.1	Comment l'appliquer ?	26
2.2.2	La mise en œuvre de l'Agenda 21 local en Algérie.	27
2.2.2.1	Le patrimoine dans le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)	28
2.3	Politiques de développement rural durable en Europe	28
2.3.1	La politique de cohésion et les fonds structurels européens	29
2.3.2	Le pilier développement rural de la PAC et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	30
2.3.2.1	Focus sur la dynamique « LEADER »	31
2.3.3	Les grands axes d'intervention des fonds européens dans les territoires ruraux	32
2.3.3.1	Le développement économique durable	32
2.3.3.2	Le tourisme et la culture	32
2.3.3.3	Des services publics de qualité et accessibles à tous	32

2.3.3.4	La protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel	33
2.3.3.5	L'inclusion sociale, l'emploi et la formation	33
2.3.3.6	La coopération entre territoires	34
2.3.4	Exemples des projets en France	34
2.4	Politiques de développement rural durable en Algérie	36
2.4.1	Enjeux et Défis du développement rural en Algérie	36
2.4.1.1	Enjeux et défis autour des problèmes de dégradation des ressources naturelles	36
2.4.1.2	Enjeux et défis autour des problèmes liés aux activités socioéconomiques	36
2.4.1.3	Enjeux et défis autour des problèmes liés aux conditions de vie des populations	37
2.4.1.4	Enjeux et défis autour des problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale	38
2.4.2	Évolution des politiques agricoles et rurales en Algérie	38
2.4.2.1	De l'indépendance jusqu'aux années 2000 : des politiques planifiées et centralisées	38
2.4.2.1.1	L'autogestion 1963	39
2.4.2.1.2	La révolution agraire (RA) 1972	39
2.4.2.1.3	Tentatives de libération du secteur agricole 1980 (la restructuration)	40
2.4.2.2	Un nouveau paradigme pour les politiques agricoles dans les années 2000	41
2.4.2.2.1	Du PNDA au PNDAR : une nouvelle vision du développement	42
2.4.2.2.2	La SNDRD : de nouveaux référentiels pour le développement rural durable	43
2.4.2.2.3	La Politique du renouveau Rural : la prise en compte des acteurs locaux	44
2.4.2.2.4	La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour)	44
2.4.3	Outil du développement rural : PPDR	48
2.4.4	Entre politique et réalité :	49
Conclusion		50

CHAPITRE 3: ANALYSE DES EXEMPLES DE VALORISATION DES TERRITOIRES RURAUX

Introduction	52
3.1 Exemple 1 : AGENDA 21 Commune de Beaulieu sous la Roche France	52

3.1.1 Présentation de la commune	52
3.1.2 Contenu de l'agenda 21	53
3.2 Exemple2 : Plan directeur cantonal Genève 2030	57
3.2.1 Définition du plan directeur	57
3.2.2 Présentation du canton de Genève	58
3.2.3 Contenu du document (Plan directeur cantonal Genève 2030, 2011)	58
3.2.4 Actions en faveur du bâti ancien	63
3.3 Exemple3 : Projet Territorial de Développement Durable 2018-2035 de Saint-Flour et Hautes Terres communautés	65
3.3.1 Présentation du territoire concerné	65
3.3.2 Contenu du PTDD	65
Conclusion	70

CHAPITRE 4: LE BATI ANCIEN AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Introduction	72
4.1 Définition du bâti ancien	72
4.2 Caractéristiques du bâti ancien rural	72
4.2.1 Caractère bioclimatique	72
4.2.2 Caractéristiques constructives du bâti ancien	74
4.3 Évolution du bâti ancien	74
4.4 Requalifier ou démolir	76
4.5 Différentes opérations de valorisation du bâti ancien	78
4.5.1 Identification	78
4.5.2 Conservation	78
4.5.3 Restauration	79
4.5.4 Entretien	79
4.5.5 Réhabilitation	80
4.5.6 Reconversion	81
4.6 La reconversion : un champ d'intervention pour les paysages ruraux	81
4.6.1 Reconversion et faisabilité	82

4.6.2 La démarche de reconversion	83
4.6.3 La reconversion et le développement durable	83
4.7 Le potentiel des territoires ruraux a Bejaia	85
4.7.1 Les domaines agricoles de la vallée de la Soummam	86
4.7.1.1 Présentation de la vallée de la Soummam	86
4.7.1.2 Localisation des fermes agricoles de la vallée de la Soummam	89
4.7.1.3 Présentation du domaine Azzoug	90
4.7.1.3.1 Motivation du choix de la ferme	90
4.7.1.3.2 Situation géographique	90
4.7.1.3.3 Evolution de la ferme	92
4.7.1.3.4 Organisation de la ferme	92
4.7.1.3.5 Analyse architectural	93
4.7.1.3.5.1 Habitation	93
4.7.1.3.5.2 Les bâtiments d'exploitation	96
4.7.1.4 Synthèse.....	100
4.7.1.5 Solutions et recommandations	101
Conclusion	101
CONCLUSION GENERALE	103
Bibliographie	105

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des objectifs du développement durable	10
Tableau 2: Typologie du patrimoine rural.....	18
Tableau 3 : Les enjeux de l'agenda 21 de la commune de Beaulieu sous la Roche source : ..	54
Tableau 4 : Contenu du plan cantonal directeur de Genève 2030.....	62
Tableau 5: Type du bâti.....	76
Tableau 6 :Type de réhabilitation.....	80

Liste des figures

Figure 1 : les piliers du développement durable	7
Figure 2 : Les objectifs du millénaire pour le développement.....	9
Figure 3: Spécificité des territoires ruraux.....	17
Figure 4: Les piliers de la politique de renouveau agricole et rural	45
Figure 5 : Carte de localisation de la commune Beaulieu sous la roche en France	52
Figure 6 : Vue aériennes de la commune de Beaulieu sous la roche	53
Figure 7: Eglise Saint Jean Baptiste et terrasse de Jaunay.....	55
Figure 8 : Lavoir de la Guissière	55
Figure 9: Place du marché réaménagé.....	55
Figure 10: Chalet de libellule	56
Figure 11: Domaine de Brandois.....	56
Figure 12: Ferme helix Gourme	56
Figure 13: Carte du canton de Genève	58
Figure 14 : Hameau de Sièrre.....	63
Figure 15 : Carte du département du canton	65
Figure 16 : Carte de l'est canton	65
Figure 17 : Vue sur le territoire hautes terres communauté	66
Figure 18 : Vue sur le territoire saint- flour communauté.....	66
Figure 19: Patrimoine bâti de hautes terres communauté	68
Figure 20: Patrimoine bâti de saint-flour communautés	68
Figure 21: Caractère bioclimatique du bâti ancien	73
Figure 22 : Evolution du bâti.....	76

Figure 23 : Démarche de reconversion	83
Figure 24 : Carte de la wilaya de béjaia	86
Figure 25 : Milieux rural à Bejaia.....	86
Figure 26 : Carte de la vallée de Oued Soummam.....	87
Figure 27 : Carte de localisation des fermes de la vallée de la Soummam	89
Figure 28: Carte de situation du domaine azzoug	91
Figure 29 : Situation du domaine Azzoug dans la wilaya de Bejaia.....	91
Figure 30: Evolution de l'ancienne ferme champion	92
Figure 31: Plan restitué de l'ancienne ferme champion.....	93
Figure 32: Relevé de la maison du maitre.....	94
Figure 33 : Façades restituées de la maison du maitre	94
Figure 34 : Façade actuelle de la maison du maitre	95
Figure 35: Plan de la maison agricole	95
Figure 36: Façade réstituée de la maison agricole	95
Figure 37: Etat actuel de la maison agricole	95
Figure 38 : Relevé du bâtiment viticole	95
Figure 39 : Façades restituées du bâtiment viticole	95
Figure 40: Photos des façades actuelles du batiment viticole	95
Figure 41: Photos de l'intérieur du bâtiment viticole	95
Figure 42: L'ancien usine de vin transformer en étable	95
Figure 43 : Relevé du bloc 3	95
Figure 44: Façade restitué du bloc 3	95
Figure 45: Etat actuel des magasins et de l'écurie.....	95
Figure 46 : Proposition de reconversion	103

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale

Le développement durable est devenu une préoccupation majeure dans notre société contemporaine, où la préservation de l'environnement et la réduction des impacts néfastes sur notre planète sont devenues des priorités. Dans cette quête d'une approche plus respectueuse de notre environnement, il est essentiel d'examiner les différentes sources potentielles de durabilité. L'un de ces éléments souvent négligés est le bâti ancien, qui représente un héritage architectural précieux.

Le bâti ancien comprend des structures architecturales qui ont été construites il y a plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. Ces édifices, qu'ils soient des maisons, des bâtiments publics, des églises ou des monuments historiques, possèdent souvent des caractéristiques uniques qui les distinguent du bâti moderne. Outre leur valeur patrimoniale, ces bâtiments anciens peuvent également apporter une contribution significative au développement durable, à la valorisation des territoires ruraux et donc au développement rural.

Les territoires ruraux, souvent caractérisés par leur héritage historique et architectural, sont des espaces privilégiés pour mettre en valeur le bâti ancien dans une perspective de développement durable. Ces régions sont souvent confrontées à des défis tels que la dépopulation, la désindustrialisation ou la perte de leur identité culturelle. La préservation, la réhabilitation ou même la reconversion du bâti ancien peuvent jouer un rôle crucial dans la revitalisation de ces territoires.

Dans ce mémoire, nous nous pencherons sur l'apport spécifique du bâti ancien à la valorisation des territoires ruraux et au développement durable. Nous explorerons les différentes facettes de cette contribution, en mettant en évidence les aspects clés qui rendent le bâti ancien pertinent dans le contexte contemporain. De plus, nous analyserons la place du bâti ancien dans les politiques de développement rural en Europe et en Algérie.

En Europe, de nombreux pays ont adopté des politiques et des programmes visant à promouvoir la préservation du patrimoine architectural dans les zones rurales. Ces politiques encouragent la réhabilitation des bâtiments anciens pour en faire des atouts économiques et touristiques, tout en préservant l'identité culturelle des régions. En Algérie, où le développement rural est également une priorité, nous examinerons les initiatives en cours pour intégrer le bâti ancien dans les politiques de valorisation des territoires ruraux, en mettant en avant les efforts de préservation du patrimoine architectural.

Enfin nous avons étudié la ferme Azzoug, un patrimoine colonial délaissé et négligé ainsi que son potentiel dans la durabilité économique, social et environnemental de son territoire rural.

L'objectif de ce mémoire est d'approfondir notre compréhension de la valeur du bâti ancien en tant qu'outil pour promouvoir le développement rural, le développement durable et la valorisation des territoires ruraux.

Problématique :

Dans un contexte où la préservation de l'environnement et la recherche de solutions durables sont devenues des priorités mondiales, le domaine AZZOUG constitue un exemple pertinent d'ancien bâtiment rural, se distinguant par sa valeur patrimoniale ainsi que son potentiel écologique et économique pour le territoire. Toutefois, il fait face à des défis importants tels que la dégradation physique, le manque d'infrastructures modernes et la non prise en charge étatique. Comment les anciens bâtiments ruraux peuvent contribuer à atteindre les objectifs du développement durable dans les territoires ruraux ?

Hypothèse :

La valorisation de l'existant est une action favorable au développement durable.

Objectifs

- Contribuer à créer l'intérêt sur les anciens bâtiments ruraux.
- Aider à préserver les terres agricoles.
- Étudier les stratégies et les politiques existantes qui favorisent la préservation et la réutilisation des bâtiments anciens dans les territoires ruraux, en mettant en évidence les bonnes pratiques et les initiatives réussies.

Méthodologie de travail :

Notre étude adopte une approche méthodologique combinant la recherche bibliographique et les visites sur le terrain. La recherche bibliographique repose sur la consultation de bases de données, de documents scientifiques et de livres spécialisés. Ces sources permettent d'acquérir une compréhension approfondie des connaissances existantes sur le développement rural durable ainsi que la contribution de ses anciens bâtiments dans la revitalisation territoriales. De plus, les visites sur le terrain offrent une opportunité d'observation directe et d'interaction avec les bâtiments anciens, ainsi que de recueillir des données spécifiques à travers des entretiens et

des enquêtes. Cette approche complémentaire entre la recherche bibliographique et les visites sur le terrain nous permettra d'obtenir une perspective holistique et nuancée sur le sujet étudié.

Structure du mémoire

Ce travail est organisé en quatre chapitres :

Chapitre 1 : Définition des concepts

Dans ce chapitre, nous allons examiner les notions de développement durable, de patrimoine et de territoires ruraux, et explorer leurs liens et leur importance respective.

Chapitre 2 : valorisation des territoires ruraux par le développement durable

Ce chapitre met l'accent sur l'importance de l'approche territoriale dans la réalisation des objectifs du développement durable. Nous présenterons le programme de développement durable international, notamment l'Agenda 21, qui constitue un cadre essentiel pour guider les actions en faveur du développement durable à l'échelle mondiale. En outre, nous examinerons les différentes stratégies et politiques de développement rural durable mises en place en Europe et en Algérie,

Chapitre 3 : analyse des exemples de valorisation des territoires ruraux

Dans ce chapitre, nous présenterons trois exemples concrets de valorisation des territoires ruraux dans une perspective de développement durable. Nous analyserons en détail ces initiatives et examinerons la manière dont les bâtiments anciens sont pris en compte dans ces démarches.

Chapitre 4 : le bâti ancien au service du développement durable

Dans ce chapitre, nous aborderons de plus près le bâti ancien ainsi que les différentes opérations de valorisation qui lui sont associées. Nous nous focaliserons particulièrement sur la reconversion des bâtiments et présenterons également notre cas d'étude

CHAPITRE 1:

Définitions des concepts

Introduction

Avant les années 60, les problématiques environnementales étaient souvent reléguées au second plan, avec des politiques sectorielles visant à lutter contre des pollutions localisées dans le temps et l'espace, les dommages environnementaux, tels que la pollution atmosphérique, agricole et les risques technologiques, étaient traités de manière fragmentée, sans prendre en compte leur impact global. L'industrialisation, la croissance économique et les avancées scientifiques et technologiques étaient mis en avant (Audrey Aknin, 2002), Cependant, les troubles économiques et les catastrophes écologiques ont remis en question ces méthodes de production, de gestion et de consommation, ainsi que les modes de vie urbains prédominants. Cette remise en question a conduit à une évolution de la société, encourageant à repenser la relation entre les zones urbaines et rurales en termes de complémentarité plutôt que d'opposition. Dans cette perspective, le monde rural, y compris son patrimoine et ses potentiels, a acquis une nouvelle importance. (CEMAT, 2003)

Le développement durable et les territoires ruraux sont alors des concepts essentiels dans la quête d'un équilibre entre les besoins socio-économiques, environnementaux et sociaux. Ce chapitre vise à clarifier et à définir les termes clés associés à ces domaines, Nous mettrons l'accent sur les potentiels que ces deux notions renferment en matière de patrimoine.

1.1 Le développement durable

1.1.1 Émergence et définition du développement durable

Le terme "développement durable" émerge dans les années 1970 et 1980 à travers des publications scientifiques et diverses disciplines. Sur le plan international, il est mentionné pour la première fois en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation, publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature. (UICN) (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2023).

C'est en 1987 que l'expression se répandra avec la publication du Rapport Brundtland, intitulé «Our Common Future» par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Ce document est le texte fondateur qui a proposé une nouvelle trajectoire de développement au monde, celle du développement durable est devenu par la même occasion sa conception directrice tel qu'on l'entend encore aujourd'hui.

Le rapport a posé le double constat de la crise écologique globale et de l'accroissement des inégalités socio-économiques, malgré la croissance économique mondiale continue, il affirme la systématicité de ces crises « *Il ne s'agit pas, en effet, de crises isolées : une crise de l'environnement, une autre du développement, une autre énergétique. Non, de crise, il n'y en a qu'une.* » (Brundtland, 1987). Il reconnaissait que les problèmes environnementaux les plus graves sont essentiellement dus à la grande pauvreté dans le Sud et aux modes de consommation et de production non durables pratiqués dans le Nord. Il demande une stratégie pour concilier développement et environnement (office fédéral du développement territorial ARE, s.d.).

Ce processus est défini par le terme «développement durable» et dont on donne la définition suivante : «*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins*» (Brundtland, 1987). Les générations actuelles ont la responsabilité de reconnaître et d'assumer la transmission des moyens essentiels aux générations futures pour qu'elles puissent satisfaire leurs propres besoins. Ces moyens incluent certes les catégories usuelles du capital productif d'infrastructures, de savoirs, de compétences et de valeurs qui constituent une culture mais aussi ce qu'on peut appeler le « capital naturel » (Godard, s.d.) . Il est important de ne pas épuiser ce capital, mais de le renouveler continuellement. Le principe du développement durable est respecté lorsque, à long terme, l'humanité vit des intérêts sans entamer le capital (office fédéral du développement territoriale).

Ce document souligne la nécessité de parvenir à un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et des ressources de la planète, la satisfaction des besoins sociaux en luttant contre l'exclusion sociale, la pauvreté, tout en respectant les expressions culturelles et politiques. Le développement durable reconnaît que bien qu'il existe des limites, celles-ci ne sont pas absolues, mais sont déterminées par l'état actuel de nos techniques, de l'organisation sociale et de la capacité de la biosphère à supporter les effets de l'activité humaine. Il appelle également à la mobilisation des États dans un cadre multilatéral, en reconnaissant l'idée d'un destin partagé par tous face aux problèmes environnementaux mondiaux tels que la déforestation, la désertification, la perte de biodiversité, le réchauffement de la planète et les changements climatiques. (Goxe, 2017).

En 1989, le Rapport Brundtland a été débattu à l'assemblée générale des Nations Unies, ce qui a conduit à la décision d'organiser une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Et c'est En 1992 que le Sommet de la Terre à Rio officialise la notion de

développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le trentième anniversaire nous permet de constater que les défis identifiés en 1987 sont toujours d'actualité, mais qu'ils se sont aggravés et que les dangers qui en découlent sont mieux connus aujourd'hui. Malgré le succès de la notion de développement durable, il est important de reconnaître que les efforts déployés jusqu'à présent pour modifier notre trajectoire de développement ont été insuffisants. Nous considérons donc cet anniversaire comme un appel pressant à accélérer les transitions écologique, économique, énergétique et sociale vers un développement durable, que ce soit au sein des organisations, des territoires ou même au niveau des instances internationales. (Goxe, 2017)

1.1.2 Les piliers du développement durable

Le développement durable nécessite une organisation basé sur 3 piliers fondamentaux (piliers-developpement-durable, 2022):

- **la qualité environnementale** de nos activités humaines afin de limiter leurs impacts sur l'environnement, de préserver les écosystèmes et de garantir la disponibilité des ressources naturelles à long terme. Pour y parvenir, il est essentiel de réduire notre empreinte carbone en modifiant notre mode de vie, en adoptant une gestion responsable des ressources, en réduisant les déchets et en promouvant leur valorisation, ainsi qu'en utilisant les matières premières de manière plus efficace. Une sensibilisation accrue est nécessaire pour prendre conscience des conséquences du développement économique sur le réchauffement climatique, et il est primordial d'opter pour des sources d'énergie propre. Chacun doit également être conscient des répercussions individuelles de nos choix afin de préserver notre environnement.
- **L'équité sociale** est primordiale pour assurer à tous les membres de la société un accès équitable aux ressources et aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'alimentation et le logement. Il s'agit de combattre les inégalités sociales et, de manière plus générale, les conséquences sociales du développement des sociétés humaines. Cela nécessite un modèle de développement qui ne se fait pas aux dépens des autres, mais en collaboration avec eux. L'objectif est de garantir que personne ne soit laissé pour compte et que tous puissent bénéficier des opportunités et des avantages offerts par le développement.

- **L'efficacité économique** consiste à réduire l'extrême pauvreté et à garantir des emplois décentement rémunérés au plus grand nombre dans une économie. Il est essentiel d'adopter une économie circulaire où les richesses générées par une activité sont partagées de manière équitable. Le commerce équitable vise à promouvoir un modèle économique ayant un impact plus positif. Cela implique, par exemple, de ne pas exploiter une main-d'œuvre sous-payée à l'autre bout du monde et de rémunérer équitablement chaque personne impliquée dans la production. Le développement de coopératives et l'économie du partage sont des axes majeurs du pilier économique. Le développement durable encourage également le retour à une économie locale plutôt qu'à une économie mondialisée, qui tend à accentuer les inégalités et à entraîner une augmentation considérable de la pollution liée à notre consommation.

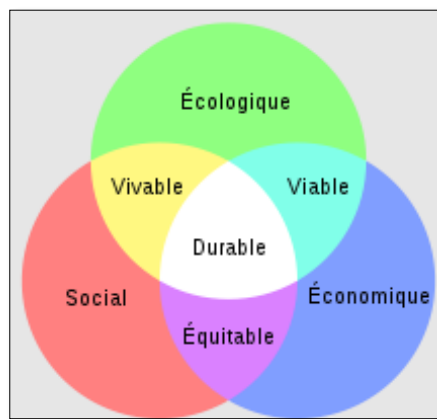


FIGURE 1 : LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Source : Jeremy Warren, 2010

1.1.3 Les acteurs de développement durable :

La gouvernance est un élément essentiel du développement durable, en plus des trois piliers traditionnels. Elle implique la participation active et organisée de tous les acteurs à différentes échelles territoriales, du local à l'international, dans le processus décisionnel visant à soutenir une transformation durable en constante évolution pour concilier le présent et l'avenir (EDF, 2023).

Dans le cadre du développement durable, les Nations Unies ont identifié neuf acteurs clés dont les actions doivent être prises en compte et coordonnées en collaboration avec les États et les institutions internationales. L'Agenda 21 de Rio indique que la « *réalisation effective du développement durable sera en fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux et du public à la prise de décisions* ». L'Agenda 21 présente des recommandations spécifiques pour chacun des neuf "groupes majeurs" impliqués dans le

développement durable. Ces groupes comprennent les ONG, les travailleurs et syndicats, les autorités locales, les entreprises et industries, les communautés scientifiques et techniques, les enfants et les jeunes, les femmes, les agriculteurs et les peuples autochtones. Les actions et initiatives de ces acteurs sont essentielles pour atteindre les objectifs du développement durable et doivent être coordonnées avec les efforts des États et des institutions internationales. (Adéquations, 2008).

- **Les pouvoirs publics :**

Lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, 173 gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre un programme international d'actions pour le XXI^e siècle : l'Agenda 21. Ce programme fournit aux États membres des lignes directrices d'action pour aborder les défis du développement durable

- **Les collectivités locales :**

L'Agenda 21 local est une déclinaison de l'Agenda 21 spécifiquement conçue pour les collectivités territoriales. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à définir les objectifs et les moyens de mettre en œuvre des projets de territoire véritablement durables, en intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale dès la conception du projet.

- **Les entreprises :**

Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance de prendre en compte non seulement les résultats financiers, mais également l'impact social et environnemental de leurs actions. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des pratiques de responsabilité sociale, en se basant sur des valeurs éthiques telles que le respect des employés, de la société et de l'environnement. Cela reflète une évolution vers une approche plus holistique de la performance des entreprises, qui intègre des considérations sociales et environnementales dans leur prise de décision et leurs activités.

- **La société civile :**

En complément des ONG (Organisations Non Gouvernementales) qui jouent un rôle crucial dans la sensibilisation et les débats en faveur de choix écologiquement rationnels et socialement responsables, il est essentiel que chaque citoyen assume sa part de responsabilité quant aux conséquences de ses choix de consommation et de ses actions pour provoquer le changement. À l'échelle individuelle, chaque personne a le pouvoir d'effectuer des choix éclairés et de poser des actions concrètes qui contribuent à un avenir durable. Cela nécessite une prise de conscience

de l'impact de nos décisions quotidiennes et une volonté de s'engager activement pour favoriser des solutions plus respectueuses de l'environnement.

1.1.4 Les objectifs du développement durable (ODD)

Ils représentent 17 d'objectifs mondiaux adoptés en septembre 2015 lors de l'assemblée générale des Nations Unies, réunissant 193 dirigeants. Ces objectifs font partie du programme de développement durable intitulé "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à horizon 2030". Ils ont succédé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui étaient axés sur les pays en développement pour la période 2000-2015 et comprenaient huit objectifs humanitaires majeurs.



FIGURE 2 : LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Source : programme des nations unies pour le développement, 2000

Les ODD visent à aborder de manière intégrée et globale les défis majeurs auxquels notre planète est confrontée et fournissent une feuille de route pour guider les actions des gouvernements, des organisations et de la société civile afin de créer un avenir meilleur pour tous. (HAMITI Dalil, 2021).ils sont énuméré dans le tableau ci-dessous :

1.Éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. Accès à la santé : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges.
4. Accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.

5. Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes.
6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.
7. Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.
8. Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Innovation et infrastructures : Encourager la croissance des petites entreprises, promouvoir le développement d'entreprises respectueuses de l'environnement et axées sur des produits sains, ainsi que garantir l'accès de tous aux nouvelles technologies.
10. Réduction des inégalités : réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun.
11. Villes et communautés durables : créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.
12. Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables : éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation (livres, vêtements...) en réduisant, réutilisant et recyclant.
13. Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.
14. Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
15. Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Justice et paix : promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. Partenariats pour les objectifs mondiaux : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

TABLEAU 1: LISTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Source : (UNICEF, 2016)

Parmi les limites que l'on peut opposer aux ODD est l'absence d'une prise en compte de l'aspect culturel.

1.1.5 La place du patrimoine dans le développement durable

1.1.5.1 Généralité sur le patrimoine :

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous bénéficions aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturels et naturels sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration, le comprendre ça serait de cerner « *l'imbrication de la nature-culture et du passé-présent-futur qui suppose une remise en question du dualisme de l'homme et de la nature* » (F. Laplantine, 1996, p.47).

Ce travail s'intéresse au patrimoine culturel défini comme « *une famille du patrimoine à forte valeur ajoutée. Famille originale et essentielle du patrimoine, elle représente essentiellement les traces laissées par l'homme que la conscience sociale à une époque donnée juge indispensables à transmettre aux générations futures.* » (Bachoud et al, 2002, p11), ils « *sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours* » (Article 2 de la Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel algérien , 1998)

La préservation du patrimoine culturel est menacée à l'échelle mondiale en raison de l'influence grandissante d'une culture moderne artificielle. Pour assurer sa conservation, il est essentiel de sensibiliser à la solidarité et à la participation active de tous. En tant qu'héritage collectif, nous avons une responsabilité commune dans la protection de ce patrimoine précieux, afin de le transmettre aux générations futures en tant que témoignage tangible de notre histoire. Cela requiert une citoyenneté responsable et engagée (Jean Barthélemy, 2002). La notion de patrimoine culturel a évolué pour inclure diverses extensions, passant du simple monument-objet au paysage culturel.

La convention de l'UNESCO adoptée en 1972 est liée à la prise de conscience que les ressources naturelles exploitées abusivement ne sont plus inépuisables et que les ressources culturelles sont constamment menacées de destruction et de disparition. Cela a alors imposé la

nécessite d'assurer leur protection à l'échelle planétaire. Elle inventorie les sites significatifs sur une liste du patrimoine mondial, tout en définissant trois catégories dans l'ordre du patrimoine : (UNESCO, 1972):

a) les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

b) des groupes de bâtiments : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

c) les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, et les zones comprenant les sites archéologiques, qui sont d'une valeur et d'une importance exceptionnelles du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

1.1.5.2 Le développement durable au sein de la Convention du patrimoine mondial

Bien que le texte de la Convention du patrimoine mondial adopté en 1972 ne mentionne pas spécifiquement l'expression "développement durable", son esprit et sa promesse de durabilité sont présents dans plusieurs de ses articles. Les articles 4 et 5 reconnaissent l'obligation des États parties de protéger, conserver et transmettre le patrimoine culturel et naturel aux générations futures, ainsi que d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale. Par ailleurs, dans ces articles, la sphère d'activité de la Convention semble aller au-delà des sites inclus dans sa liste des biens du patrimoine mondial, pour englober les politiques des patrimoines nationaux et des stratégies de développement plus larges. (unesco, s.d.)

La notion de durabilité est entrée dans les Directives Opérationnelles en 1994, en référence à « l'utilisation durable » des paysages culturels, introduite ensuite pour la première fois comme une nouvelle catégorie de biens patrimoniaux. Le Comité du patrimoine mondial a adopté ce que l'on appelle la « Déclaration de Budapest », qui a souligné la nécessité de « *veiller à maintenir un juste équilibre entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du patrimoine mondial grâce à des activités adaptées contribuant au développement social et économique et à la qualité de vie de nos communautés* ».

De plus en 2005, la notion de développement durable a été prise en compte dans la partie introductive des Orientations, qui note que « *la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel constituent une importante contribution au développement durable* » et reconnaissent que les biens du patrimoine mondial « *peuvent supporter différentes utilisations, présentes ou futures, qui soient écologiquement et culturellement durables* ». Des amendements apportés lors de la 35e session du Comité du patrimoine mondial en 2011 ont souligné la nécessité d'une utilisation durable des sites du patrimoine mondial et de l'intégration des principes de développement durable dans les systèmes de gestion. Le récent "Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention, 2012-2022" adopté par la 18e Assemblée générale met également l'accent sur l'importance du développement durable, en appelant à ce que le patrimoine mondial contribue au développement durable des communautés et des cultures, et en fixant des objectifs qui lient la conservation aux communautés et prennent en compte les besoins actuels et futurs sur les plans environnemental, sociétal et économique (unesco, s.d.).

1.1.5.3 La Contribution du patrimoine mondial pour le développement durable

La protection des biens exceptionnels du patrimoine, conservés par des peuples du monde entier est une contribution intrinsèque au bien-être de l'humanité. Il serait difficile d'imaginer nos pays, villes et paysages sans les traces connues de notre passé, témoins de la continuité à travers le temps qui passe et de la présence de la nature, pour nous inspirer un profond sentiment d'émerveillement et de joie. Mais en plus de sa valeur intrinsèque le patrimoine peut également jouer un rôle essentiel dans le développement durable sous plusieurs aspects (unesco, s.d.).

Grâce à une variété de biens et de services et en tant que source de connaissances, il peut directement contribuer à la réduction de la pauvreté et les inégalités en fournissant des biens et services de base, tels que la sécurité et la santé, par le logement, l'accès à l'assainissement de l'air, l'eau, la nourriture et d'autres ressources essentielles.

Préserver les ressources naturelles, y compris les sites exceptionnels est évidemment une contribution fondamentale à la durabilité de l'environnement. En effet la plupart de ces sites se sont développés au fil du temps à travers l'adaptation mutuelle entre l'homme et l'environnement, et démontrent ainsi comment la diversité biologique et culturelle interagit de manière complexe dans un processus de coévolution, plutôt que d'exister de manière distincte et parallèle (unesco, s.d.).

Le patrimoine constitue également un atout économique majeur en attirant des investissements et en créant des emplois verts locaux, stables et décents, dont certains sont liés au tourisme. Les activités liées à la gestion du patrimoine culturel et naturel sont intrinsèquement durables, car elles reflètent un modèle de consommation et de production qui s'est développé au fil des siècles, voire des millénaires, à travers l'adaptation des communautés à leur environnement. Cela est vrai non seulement pour les zones naturelles protégées riches en biodiversité, mais aussi pour les paysages culturels et les villes historiques.

Le patrimoine revêt également une importance capitale pour le bien-être spirituel en raison de ses dimensions symboliques et esthétiques extrêmement puissantes. La reconnaissance et la préservation de la diversité du patrimoine culturel et naturel, ainsi que l'accès équitable et le partage équitable des avantages qui en découlent, renforcent le sentiment d'identité et d'appartenance, favorisent le respect mutuel, et renforcent le sens de l'objectif commun et la capacité à préserver un bien collectif. Cela contribue à la cohésion sociale au sein d'une communauté, ainsi qu'à la liberté individuelle et collective, et favorise la liberté de choix et d'action.

Un patrimoine bien préservé joue également un rôle crucial dans la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles et aux activités humaines. L'expérience nous montre comment la dégradation des ressources naturelles, la négligence des zones rurales, l'urbanisation non planifiée et la construction inappropriée accroissent la vulnérabilité des communautés aux risques de catastrophes, en particulier dans les pays les plus pauvres. En revanche, la conservation adéquate d'un site naturel ou historique, reposant sur les connaissances et compétences traditionnelles, permet de réduire considérablement les facteurs de risque de catastrophes, renforce la résilience des communautés et sauve des vies.

Par ailleurs, en période de crise, l'accès au patrimoine et sa préservation peuvent aider les personnes vulnérables à retrouver un sentiment de continuité, de dignité et d'autonomie. Dans les contextes de conflit et de post-conflit, en particulier, la reconnaissance et la préservation du patrimoine, basées sur des valeurs et des intérêts communs, peuvent encourager la reconnaissance mutuelle, la tolérance et le respect entre les différentes communautés, ce qui constitue une condition préalable au développement pacifique de la société. (unesco, s.d.).

1.1.5.4 La nécessité d'une politique

Malgré les progrès réalisés, la Convention du patrimoine mondial ne prend pas explicitement en compte la contribution au développement durable dans sa mise en œuvre. Elle se concentre principalement sur la protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) justifiant l'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial. Les procédures actuelles ne comprennent pas de recommandations, de vérifications et de contrôles spécifiques permettant aux gouvernements d'exploiter pleinement le potentiel du patrimoine mondial pour le développement durable, ni de garantir l'alignement de leurs politiques et programmes de conservation et de gestion du patrimoine sur ces objectifs.

Cependant, le 19 novembre 2015, la 20e Assemblée générale des États Parties de la Convention du patrimoine mondial a adopté une Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention. Cette politique vise à fournir des orientations appropriées aux États Parties, aux professionnels, aux institutions, aux communautés et aux réseaux afin qu'ils puissent exploiter pleinement le potentiel des biens du patrimoine mondial et du patrimoine en général pour contribuer au développement durable. Cela se fait tout en respectant l'objectif premier et le mandat de la Convention, qui est de protéger la valeur exceptionnelle universelle des biens du patrimoine mondial. Cette politique est en conformité avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. (unesco, 2015).

1.2 Les territoires ruraux

1.2.1 Définition des territoires ruraux

Ces dernières années, une grande attention a été accordée aux enjeux de croissance urbaine et au rôle des villes dans la mise en œuvre du développement durable. Ces questions sont évidemment importantes. Cependant il est important de ne pas oublier que les territoires ruraux sont également un levier majeur du développement durable. Ce sont des espaces où de nouvelles formes de gouvernance sont en train d'émerger, et qui jouent un rôle essentiel en tant que pourvoyeurs de services économiques, sociaux et environnementaux, contribuant à la paix et à la cohésion sociale (Caron, 2021).

Il est nécessaire de mieux comprendre et exploiter les dynamiques et richesses territoriales. Par exemple il est important de savoir comment s'appuyer à l'échelle territoriale sur des constructions collectives pour organiser la production agricole, gérer des ressources foncières, hydriques, pastorales ou forestières. Toutefois, nous ne cherchons pas à idéaliser le territoire,

car il peut également être le théâtre de luttes générant exclusions et marginalisations pour certains groupes. Notre intérêt réside dans la compréhension des conditions dans lesquelles le territoire peut devenir un levier d'action pour le développement durable, et comment cela peut être réalisé de manière appropriée (Poulot, 2015).

Le monde rural selon le Conseil de l'Europe à l'orée du XXI^e siècle n'est pas moins énumérative : « *Constitué tout à la fois d'éléments matériels et immatériels relevant de domaines aussi divers que l'histoire, les arts et la culture, le monde rural est aussi et tout d'abord patrimoine naturel constitué de sa faune et de sa flore, et des paysages qui l'enveloppent. À l'origine de notre identité commune, le patrimoine rural est d'une infinie richesse architecturale, culturelle, linguistique et folklorique. Il convient ainsi de conserver et de valoriser les produits du terroir, les techniques, les savoir-faire et les outils traditionnels, tout comme les dialectes, les chants, les danses, les musiques, et les contes.* »

1.2.2 Spécificités des espaces ruraux

La zone rurale est un espace englobant les ressources, la population et les territoires des campagnes, les **espaces ruraux** sont des espaces anthropisés, profondément modifiés par les sociétés, sans être pour autant entièrement artificialisés. Ils se distinguent des espaces dits « naturels », peu anthropisés, et des espaces urbains, dont la majorité des sols ont été artificialisés (Olga, 2021).

Le milieu rural fait référence à l'ensemble des espaces cultivés et se distingue du milieu urbain par certaines caractéristiques tangibles (Debyser, 2013), telles que :

- Une densité de la population relativement faible.
- Une faible densité de constructions.
- Une activité agricole relativement importante.
- Une économie principalement axée sur le secteur primaire.
- Un paysage dominé par la végétation (champs, prairies, forêts, et autres espaces naturels).
- Une faible diversification de l'offre d'emploi.
- Une diversité d'attitudes, de traditions socioculturelles, et de liens avec la nature.



FIGURE 3: SPECIFITE DES TERRITOIRES RURAUX

Source : agence nationale de cohésion des territoires, 2022

1.2.3 Qu'est-ce que le patrimoine rural ?

Au fil du temps les politiques du patrimoine se sont développées à partir des monuments et des œuvres d'art, mettant en valeur uniquement les objets ayant une dimension esthétique. En revanche, les biens issus des cultures rurales, dont la valeur essentielle réside dans leur utilité et dont la beauté découle naturellement de leur harmonie avec leur environnement, sont souvent ignorés. Cette absence de caractère monumental ou esthétique explique le manque d'intérêt des autorités chargées de la protection du patrimoine pour ces biens ruraux.

En conséquence de cette marginalisation des biens ruraux, ils ne sont souvent pas considérés ni traités de la même manière que les autres éléments du patrimoine par les autorités compétentes. Le rapport d'Isac Chiva, qui a proposé une "politique pour le patrimoine culturel rural", selon les termes de Jean Moulias, a été largement négligé, ce qui témoigne du peu d'intérêt porté à ce patrimoine.

Jusqu'à ces dernières années, le patrimoine rural était défini de manière restrictive, se limitant aux édifices associés à l'exploitation agricole et au "petit patrimoine rural" tel que les lavoirs, les moulins ou les chapelles. Toutefois, de nos jours, les aménageurs adoptent une définition plus large qui englobe l'ensemble des éléments matériels ou immatériels témoignant des relations particulières établies au fil de l'histoire entre une communauté humaine et un territoire.

« Les paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et, plus généralement, de l'exploitation des ressources de la nature. Les immeubles, formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitat et édifices dispersés).

Les produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés. Les techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent

indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeubles/habitat/paysage. Ces techniques s'étendent à des symbolisations et à des significations culturelles au sens plein du terme. (CEMAT, 2003)

Cependant, il est important de reconnaître deux évidences lorsqu'on parle du patrimoine culturel rural. D'une part, les personnes qui utilisent et vivent de ces biens ont de plus en plus conscience que cet ensemble leur appartient, et ont souvent joué un rôle décisif dans leur préservation. D'autre part, l'espace rural, avec le patrimoine qu'il représente et contient, est maintenant considéré de manière équitable comme un bien et un lieu appartenant à tous, qu'ils soient issus des villes ou des campagnes.

J. Proulx pense que le patrimoine dans le milieu rural est une notion à prendre en considération : *« L'heure est venue pour renouer avec l'authenticité. C'est bien sur une question d'identité, mais aussi une question économique ... De plus, la protection et la rénovation de ce qui reste du patrimoine bâti serait l'occasion de protéger des savoir e-faire artisanaux susceptibles d'aboutir à un réel développement durable. Il est impératif que la question du patrimoine structure et organise la vision du développement des communautés rurales. » (Proulx, 1996).*

1.2.3.1 Le patrimoine matériel	1.2.3.2 Le patrimoine immatériel
<p>-Les paysages : « le paysage désigne le résultat des interactions entre les populations, leurs activités et les lieux qui les accueillent... c'est l'ensemble dynamique de relations entre les êtres vivants occupant un espace donné » (Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec).</p> <p>-Les biens immobiliers : qui englobent les bâtiments d'exploitation agricole, mais aussi ceux liés à l'artisanat, l'industrie, la villégiature ou la vie collective, et qui témoignent d'activités spécifiques ou d'un style architectural particulier.</p> <p>les biens mobiliers : qui peuvent inclure des objets à usage domestique, tels que les meubles de styles régionaux, ainsi que des</p>	<p>- Les techniques et les savoir-faire utilisés pour façonner les paysages, construire des habitations, fabriquer du mobilier et développer des produits locaux</p> <p>-Les dialectes locaux, les musiques, les formes de littérature orale issues de traditions non écrites qui reflètent l'ancrage spécifique de la communauté dans son territoire et sa façon unique de vivre ensemble. Cela comprend les contes et légendes mettant en scène des personnages ou des sites faisant partie de l'histoire locale, ainsi que les toponymes qui reflètent des usages ou des représentations particulières.</p>

<p>objets à caractère religieux, comme le mobilier des églises et des chapelles, ou des objets festifs, tels que les chars de carnaval, les emblèmes villageois ou corporatifs</p> <p>-Les produits : qui résultent de l'adaptation aux conditions locales et aux traditions de culture, d'élevage, de transformation et de préparation, et qui peuvent inclure des variétés végétales (plantes, fruits, légumes, etc.), des races animales locales, ainsi que des produits plus élaborés tels que les vins, les fromages, les charcuteries, etc.</p>	<p>-Des modes de socialisation et des formes spécifiques d'organisation sociale, tels que certaines coutumes et célébrations (calendaires, agricoles, etc.)</p>
--	--

TABLEAU 2: TYPOLOGIE DU PATRIMOINE RURAL

Source : (CEMAT, 2003)

1.2.4 Le bâti dans les territoires ruraux

Un bâtiment est une structure permanente composée de murs et d'un toit. Dans le monde rural, cela peut inclure des éléments tels que des châteaux, des maisons, des fermes, des granges, des étables, des usines, des lieux de culte, etc. Sa forme est souvent déterminée par sa fonction ainsi que par les moyens technologiques de l'époque, des matériaux régionaux, des contraintes du site, des traditions, des styles architecturaux régionaux et les modes de vie locaux. De plus, l'évolution constante des techniques de construction peut fournir des indices précieux sur l'histoire. Cependant, dans le monde rural, le patrimoine bâti ne se limite pas seulement aux bâtiments. Il englobe également des éléments tels que les fontaines, les lavoirs, les halles, les sites archéologiques, les vestiges et les murailles, qui contribuent d'une manière ou d'une autre à la structuration de l'espace (CEMAT, 2003).

- **Les fermes et maisons d'habitation :** Il s'agit des maisons de villages et des fermes (en tant que lieu d'habitation, élément central de l'exploitation agricole) de certains éléments d'architecture caractérisant ce bâti.
- **Le bâti artisanal et industriel** Il s'agit de tous les édifices et bâtiments qui abritent ou ont abrité des activités artisanales ou industrielles : les usines, les fabriques, les ateliers, les caves et les moulins.

- **Les bâtiments d'exploitation** Il s'agit de tous les bâtiments qui participent ou ont participé à l'exploitation agricole à l'exception du lieu d'habitation tels que les granges, les bâtiments d'élevage, les pigeonniers, les bâtiments éphémères.
- **Le bâti historique** Il s'agit des témoins du passé qui peuvent néanmoins toujours avoir une activité : les châteaux, les abbayes, les sites archéologiques, les ruines et vestiges, les murailles, les donjons et les tours.

1.2.5 Une nouvelle ruralité

Dans certains pays, on observe un renversement de tendance en matière démographique, avec l'apparition d'un solde migratoire positif dans les zones rurales. C'est le cas en France, où lors du dernier recensement, la croissance démographique a atteint 1,5% sur une période de 9 ans, même si certaines régions défavorisées continuent de perdre de la population. Ce changement est principalement dû à l'arrivée en milieu rural de nouveaux habitants qui ne sont plus principalement des retraités ou des "marginiaux", mais des personnes exerçant une activité.

L'attractivité du monde rural ne repose plus uniquement sur la recherche d'air pur et de nature, qui avait auparavant entraîné plutôt un développement des loisirs et des résidences secondaires à la campagne, plutôt que de véritables migrations. Les nouveaux arrivants font le choix d'un cadre de vie et d'un mode de vie différents de ceux de la ville.

Même en milieu rural, on assiste à une diversification des activités traditionnelles. En particulier, le métier d'agriculteur intègre de plus en plus une dimension multifonctionnelle, avec des services rendus à la collectivité tels que l'entretien de l'environnement, ainsi qu'aux particuliers tels que l'accueil et la vente de produits. Les métiers du tourisme accordent également une place de plus en plus importante à la découverte des ressources diversifiées des territoires. Le décloisonnement des activités est un élément clé de cette nouvelle ruralité, et mérite une réflexion stratégique, même dans les pays où la ruralité "traditionnelle" est encore très présente (CEMAT, 2003).

Enfin, la convergence des conditions de vie et le développement des nouvelles technologies réduisent l'avantage comparatif en faveur de la ville et modifient les conditions d'exercice des activités, ce qui favorise la "plurirésidentialité".

Dans cette perspective d'attractivité, le patrimoine rural est considéré comme un "patrimoine de vie" qui stimule la relation existante avec le territoire en mobilisant progressivement la population et contribue à la "requalification" des régions rurales. Cependant, pour que ce phénomène soit pleinement efficace, il est important que les autorités institutionnelles

soutiennent cette démarche, notamment en répondant aux attentes des populations rurales en matière de services de proximité et en explorant comment une utilisation adaptée des éléments patrimoniaux peut contribuer à cela. Cette préoccupation est en ligne avec les Principes directeurs énoncés dans la Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des Ministres aux États membres du Conseil de l'Europe, dans sa partie consacrée aux zones rurales (CEMAT, 2003).

1.2.6 Patrimoine et développement rural

Le patrimoine culturel rural est aujourd'hui perçu comme une valeur en harmonie avec la modernité. Il ne s'agit pas d'une quête nostalgique, mais plutôt d'un moteur de développement qui peut mobiliser les acteurs économiques d'un territoire. Pour cela, il est important de susciter des échanges autour des questions d'aménagement du territoire, de nouvelles fonctions de l'agriculture, du développement durable, etc.

Il convient également de relever les actions de valorisation du patrimoine rural, en évaluant comment il peut être intégré dans des projets de développement. Cela peut inclure la mise en valeur de savoir-faire traditionnels dans leur contexte économique et culturel, à travers des expositions, des démonstrations, des centres d'interprétation, des maisons de pays, des manifestations diverses, etc. Il peut également s'agir de la réaffectation de bâtiments traditionnels à des usages publics, tels que des équipements culturels. Les actions et manifestations culturelles, le développement touristique à travers des aménagements touristiques, des circuits, des itinéraires, l'animation dans le cadre de l'accueil, ainsi que la commercialisation de produits du terroir de qualité sur les marchés ou en vente à la ferme, sont également des moyens de valoriser le patrimoine rural.

Par ailleurs, la gestion patrimoniale des paysages et des pratiques agraires peut être intégrée dans le cadre de mesures agri-environnementales, de "plans de développement durable" ou de "contrats territoriaux d'exploitation". Il est également important de prendre en compte le patrimoine rural dans les projets intercommunaux tels que les parcs naturels régionaux, les pays, les districts, etc.

Lorsque le sens accordé au patrimoine par les acteurs locaux et son utilisation correspondent aux attentes de la société, il devient un moteur potentiel de développement culturel et économique. Il revient avant tout aux habitants des zones rurales de déterminer la meilleure utilisation de leur patrimoine, à la fois pour la société dans son ensemble et pour eux-mêmes, en créant des produits qui peuvent prendre diverses formes. Ces produits ne sont pas

nécessairement commerciaux, bien que la valorisation économique soit recherchée à travers la création d'activités et la génération d'emplois (CEMAT, 2003)

L'expérience montre que les modes de production artisanaux ou les savoir-faire traditionnels, autrefois considérés comme rétrogrades, peuvent représenter des solutions alternatives à la production de masse, car ils sont adaptables et producteurs de qualité. La valorisation du patrimoine rural peut se concrétiser à travers des produits touristiques, artisanaux, du terroir ou culturels, parmi d'autres possibilités. Il est important d'analyser l'ensemble des potentialités en recherchant les valeurs que le patrimoine rural permet de redécouvrir, telles que la valeur esthétique de la nature, du patrimoine culturel et du paysage, l'authenticité et la qualité souvent associées à la production de ces produits, le cadre de vie, la convivialité à travers les liens sociaux tels que les manifestations festives et culturelles issues de la tradition orale, etc.

Cependant, pour explorer pleinement les potentialités du patrimoine rural, il est essentiel d'accompagner, voire d'initier ou de stimuler cette démarche par le biais de politiques nationales, d'interventions des collectivités locales et de soutien des structures professionnelles (CEMAT, 2003).

Conclusion :

Les territoires ruraux offrent un potentiel considérable pour le développement durable. Ces espaces regorgent de ressources naturelles, culturelles et sociales qui peuvent être exploitées de manière équilibrée et durable afin de répondre aux besoins actuels et futurs des communautés rurales. Dans cette perspective, la notion de "nouvelle ruralité" prend toute son importance en mettant l'accent sur la transformation des territoires ruraux en des espaces dynamiques, résilients et innovants. Pour relever les défis contemporains, il est essentiel de mettre en place des politiques et des stratégies intégrées qui valorisent le patrimoine rural et favorisent un développement durable. Dans le prochain chapitre, nous explorerons ces différentes dimensions et analyserons les approches innovantes qui permettent de concilier le développement des territoires ruraux avec la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des populations locales.

CHAPITRE 2

Valorisation des territoires ruraux par le développement durable

Introduction

La valorisation des territoires ruraux dans une perspective de développement durable repose sur la bonne gouvernance, la participation des acteurs locaux et la mise en place de politiques et de moyens adéquats par l'État. Cela permet de mobiliser les ressources territoriales, de promouvoir l'innovation et de créer des conditions propices au développement économique, social et environnemental des territoires ruraux.

Dans ce chapitre nous allons découvrir l'échelle territoriale du développement durable, Nous examinerons également le rôle clé de l'Agenda 21 en tant que programme international visant à promouvoir le développement durable. Enfin, nous analyserons l'état des politiques de développement rural durable en Europe et en Algérie, afin de mieux comprendre comment exploiter le potentiel des territoires ruraux au service du développement durable.

2.1 Un intérêt croissant pour le mot territoire

Le développement rural a toujours eu une base territoriale (Lazarev, 2010). Le territoire est appréhendé comme un constitutif d'un projet de développement, et porteur de ressources territoriales, considérées comme forces pour pouvoir s'adapter au contexte mondial. (Pecqueur, 2004). Il est défini selon Alexandre Moine comme « *un système complexe dont la dynamique résulte de boucle de rétroaction qui unis un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent* » (Moine, 2001). La gouvernance d'un territoire permet ainsi ou non de mettre en débat les voies et les moyens d'un développement durable, dans le même temps, elle en est le vecteur et le témoin. (Patrick Caron, 2017)

2.1.1 L'importance de l'approche territoriale du développement durable

Pour Magnaghi (2000, 2005), le développement durable ne doit pas être uniquement compris d'un point de vue écologique, mais doit englober cinq dimensions : politique, social, économique, environnemental et territorial.

La « **durabilité politique** » est liée à la capacité d'autogestion d'une communauté locale face à des influences externes, pour préserver son autonomie, la « **durabilité sociale** », elle concerne l'équité sociale, et la participation égale de tous les acteurs locaux dans la prise de décision territoriale, indépendamment de leur taille ou de leur influence. Parler de « **durabilité économique** » renvoie à la capacité d'un modèle de croissance à générer de la valeur territoriale, en valorisant le patrimoine territorial et environnemental, en favorisant le développement

autonome des entreprises locales et en promouvant des filières économiques complexes et identitaires. Elle met l'accent sur les potentialités locales comme source de différenciation et de compétitivité, en considérant le territoire comme une entité active capable de favoriser son propre développement.

La « durabilité environnementale » est synonyme de l'auto-durabilité, elle fait référence à la capacité d'un système à assurer sa reproduction, en évoquant le concept de résilience. Elle implique de prendre en compte les interdépendances entre les ressources du sous-sol, de la biosphère et de la culture dans la planification du développement, en reconnaissant les spécificités de chaque région (Leff, 2009). Enfin, **la « durabilité territoriale »** est liée à la capacité d'un système, à travers ses règles de production et de reproduction, à favoriser le processus de reterritorialisation. Elle prend en compte les processus sociaux qui donnent l'identité au territoire en mettant l'accent sur la reproduction de cette identité en harmonie avec l'environnement local. Cela implique la conversion des systèmes régionaux hiérarchisés en systèmes multipolaires non-hiérarchisés, la limitation de la consommation du sol et de l'exploration profonde du territoire, la construction de systèmes de représentation de l'identité territoriale, et la mise en place de règles de changement pour accroître la valeur du patrimoine territorial, ainsi que l'utilisation de modèles et d'outils d'évaluation intégrés.

Ainsi, La dimension territoriale offre une perspective élargie pour analyser le développement durable, permettant une compréhension approfondie des enjeux impliqués et favorisant une approche systémique et intégrée. Cette compréhension approfondie des processus qui se déroulent sur un territoire et de leur impact sur le développement durable est cruciale pour identifier les opportunités qui contribuent à créer de la valeur et à renforcer la compétitivité territoriale. Elle permet également de proposer des projets de développement territorial (durable), de se doter d'une échelle pour prendre des mesures et évaluer les résultats et les impacts (Medeiros, 2018).

L'idée de définir des plans d'actions territoriaux en faveur du développement durable trouve son origine dans le programme Agenda 21 (Laurent Comélieu)

2.2 L'Agenda 21 : programme international de développement durable

L'Agenda 21, adopté lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 par 173 chefs d'État, est un programme d'action mondial destiné à promouvoir le développement durable au XXI^e siècle. Son préambule souligne qu'il vise à résoudre les problèmes urgents d'aujourd'hui tout en

préparant le monde aux défis à venir au cours du prochain siècle. En tant que document opérationnel et stratégique (Carlier, 2010).

L'Agenda 21 se compose de plusieurs chapitres thématiques qui abordent un large éventail de questions, notamment la lutte contre la pauvreté, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion de l'équité sociale, la protection de l'environnement, la participation citoyenne, la gouvernance et la coopération internationale. Il promeut une approche intégrée et participative du développement durable, en encourageant la collaboration entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les citoyens pour mettre en œuvre des actions concrètes au niveau local, national et international (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, 2013).

2.2.1 Agenda 21 locaux :

Un aspect important de l'Agenda 21 est la reconnaissance du rôle clé des collectivités territoriales, notamment des collectivités locales, dans la mise en œuvre du développement durable. Les agendas 21 locaux sont des plans d'action spécifiques élaborés au niveau local pour mettre en œuvre les principes de l'Agenda 21 dans les communautés et les territoires, en tenant compte des besoins et des spécificités locales (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, 2013).

Selon le premier article du chapitre 28 dénommé « Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 » : *les problèmes abordés dans action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.* (Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992)

L'Agenda 21 local donc vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions de développement durable au niveau local, en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Il peut servir de référence pour l'élaboration de politiques publiques, la mise en œuvre de projets locaux, la mobilisation des acteurs locaux, la

sensibilisation et la participation citoyenne. L'Agenda 21 local contribue ainsi à la promotion d'un développement durable ancré localement et adapté aux besoins et aux réalités spécifiques du territoire concerné (vie publique, 2020).

2.2.1.1 Comment l'appliquer ?

Il n'existe pas de méthodologie unique et universelle pour la réalisation d'un Agenda 21 local, car cela dépend du contexte spécifique de chaque localité. Cependant, voici quelques étapes générales qui peuvent être suivies (municipales, 2010) :

1. La réalisation d'un diagnostic territorial sur les enjeux locaux de développement durable.
Il s'agit d'identifier le contexte et l'historique du territoire, son potentiel, ses forces et ses faiblesses, ses problèmes et leurs causes. Le diagnostic comprend également une évaluation des actions et des politiques déjà existantes au regard du développement durable.
2. La validation du diagnostic auprès de la collectivité.
Ce diagnostic offre une base pour entamer le dialogue avec les acteurs du territoire et les citoyens, pour leur permettre de se réapproprier le projet de développement durable, d'identifier des stratégies, des projets et des actions alternatives et créatives.
3. L'élaboration du plan d'action en concertation avec les acteurs territoriaux.
Les priorités d'actions sont établies selon leur pertinence, leur incidence financière, leurs impacts environnementaux et sociaux. S'ensuit la préparation d'un calendrier de mise en œuvre. Ce plan d'action, ou Agenda 21 local, est ensuite soumis au vote des élus qui doivent l'adopter.
4. La mise en œuvre du plan d'action.
Les actions sont mises en œuvre selon les responsabilités déterminées. L'efficacité des actions doit pouvoir être évaluée au moyen d'indicateurs fiables et crédibles, puis faire l'objet d'une reddition de compte au moyen d'un bilan de mise en œuvre.

Il est important d'évaluer régulièrement les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'action, d'identifier les réussites et les défis rencontrés, et d'apporter les ajustements nécessaires. L'évaluation doit être participative et impliquer les parties prenantes locales pour garantir une approche inclusive et transparente.

2.2.2 La mise en œuvre de l'Agenda 21 local en Algérie.

Depuis son accession à l'indépendance, l'Algérie a manifesté un fort intérêt pour les questions environnementales, principalement motivé par des considérations économiques et politiques plutôt qu'écologiques. Cependant, en raison de la crise économique et politique qui a frappé le pays à partir de 1985 et des changements institutionnels survenus dans les années 1990, la mise en œuvre des mesures réglementaires nécessaires pour l'application de la Convention de Rio de Janeiro, notamment l'Agenda 21, a été retardée. Ce n'est qu'après la Conférence de suivi de la CNUED en 1997, consacrée à l'application de l'Agenda 21, que l'Algérie a commencé à élaborer un Rapport national afin de présenter l'état d'avancement de sa mise en œuvre en vue de sa participation au Sommet de la Terre sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002.

L'État algérien s'est engagé à élaborer une stratégie nationale de l'environnement et un plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD). Une "charte pour l'environnement et le développement durable" a été établie au niveau des communes et vise à déterminer les actions à entreprendre par les autorités communales en matière de conservation de l'environnement et de mise en œuvre de politiques dynamiques dans le domaine du développement durable. Elle définit également les principes directeurs de l'action environnementale dans divers domaines d'intervention. Cette charte est composée de trois parties : une déclaration générale engageant les élus locaux dans la politique générale du développement durable, un plan d'action (agenda 21 local) et l'établissement d'indicateurs environnementaux pour la période 2001-2004. (Amina MELLAKH, 2018)

Bien que le "Comité 21 Méditerranée" mentionne l'existence d'un "Comité 21 Algérie" qui aurait initié quelques agendas 21 locaux dans des municipalités telles que Tipaza, Blida et certains quartiers d'Alger, il n'est pas possible de vérifier la réalité de ces projets et donc de conclure à l'existence d'une démarche Agenda 21 Local en Algérie. Cette stratégie de développement durable est très ambitieuse et généreuse dans ses intentions, mais elle est arrivée prématurément sur un territoire qui n'était pas préalablement préparé à sa mise en œuvre. (Amina MELLAKH, 2018).

2.2.2.1 Le patrimoine dans le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)

La protection et la gestion efficace du patrimoine sont identifiées comme l'un des domaines d'intervention stratégiques dans la stratégie environnementale nationale visant à "Améliorer la Santé et la Qualité de vie des citoyens" ou l'état s'engage à :

- Mettre en place une École des Métiers du Patrimoine Culturel
- Restauration, réhabilitation ainsi que la mise an valeurs du patrimoine mondiale de l'Algérie
- Renforcer le dispositif législatif et réglementaire par la mise en conformité des objectifs de l'aménagement du territoire avec les exigences du développement durable (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002)

2.3 Politiques de développement rural durable en Europe

La concrétisation du développement durable dépend de son appropriation par les territoires et, plus particulièrement, par les acteurs locaux. Cette nécessité a été reconnue par la France et l'Union européenne, qui ont inscrit cette exigence dans leurs textes et actions, offrant ainsi un soutien aux collectivités territoriales dans leurs initiatives.

Le développement rural est défini comme *une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : sociale, économique, environnementale*. Il a pour objet de *mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux*. La politique européenne de développement rural vise en définitive à accompagner les mutations de l'espace rural, qui représente 92% du territoire européen (Lazarev, 2010) ou on peut distinguer trois zones (Champetier, 2003) :

- Les régions rurales proches des grandes agglomérations subissent une forte pression foncière. L'agriculture y a connu une modernisation importante au détriment de l'environnement, entraînant une pollution, une dégradation des paysages et une destruction des espaces naturels.
- Les régions en déclin rural se caractérisent par une population en constante diminution et vieillissante, ce qui entraîne une baisse des services. Malgré des contraintes naturelles et structurelles telles que de petites exploitations peu rentables et une désertification agricole, l'agriculture demeure souvent un secteur essentiel dans ces régions.

- Les zones marginalisées englobent de nombreuses zones montagneuses et insulaires, où le déclin rural et le dépeuplement sont encore plus prononcés. Les possibilités de diversification y sont limitées et le développement des infrastructures nécessaires pour diversifier l'économie s'avère souvent très coûteux.

Les deux principaux dispositifs d'intervention dans ses territoires sont la politique agricole commune et la politique de cohésion tandis que la stratégie Europe 2020, adoptée en 2010 vise à encadrer l'ensemble des politiques communes, en particulier ces deux dernières qui représentent les deux principaux postes du budget européen.

La stratégie Europe 2020 a pour objectif de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive, et plaide en faveur d'une déclinaison territoriale des programmes européens, quel que soit le niveau de programmation ou le fonds concerné. Les territoires, qu'ils soient régionaux ou locaux, sont les lieux où les "conflits d'usage" entre les trois piliers du développement peuvent être résolus de manière optimale. En raison de leur proximité avec les citoyens et les acteurs du développement économique, les élus locaux sont les mieux placés pour trouver les équilibres nécessaires à l'appropriation, par le plus grand nombre, des enjeux fondamentaux auxquels l'Union européenne est confrontée (AFCCRE, 2012).

2.3.1 La politique de cohésion et les fonds structurels européens

La politique de cohésion met en place deux fonds (AFCCRE, 2012) :

- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) finance des investissements qui ont pour objectif principal de soutenir le tissu économique local et d'accroître l'attractivité des territoires. Son intervention se concentre sur les thématiques de la compétitivité économique, de l'innovation et du développement durable, notamment dans la lutte contre les changements climatiques
- Le Fonds Social Européen (FSE) est l'instrument financier privilégié de l'UE pour l'emploi et la valorisation des ressources humaines. Le FSE peut soutenir des programmes de formation pour les actifs non agricoles, d'insertion sociale, et de lutte contre l'exclusion en milieu rural

En ce qui concerne la programmation en France, la mise en œuvre du FEDER et du FSE doivent consacrer 75% des dépenses à des actions directement liées au développement économique, à l'innovation et à l'emploi (60% pour les zones en convergence). Cela a entraîné l'exclusion d'un

grand nombre de projets auparavant éligibles, notamment dans les zones rurales, tels que ceux liés au tourisme, à la culture ou à la valorisation du patrimoine (AFCCRE, 2012).

2.3.2 Le pilier développement rural de la PAC et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Depuis 2000, la Politique agricole commune (PAC) a élargi son champ d'action pour inclure également le développement des territoires ruraux, en plus du soutien aux marchés et aux revenus agricoles. Ce volet, également appelé le "deuxième pilier" de la PAC, vise à accompagner les mutations sociales, économiques et environnementales des espaces ruraux.

Le financement du développement rural est assuré par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et vise un développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation et respectueuse des principes de développement durable, le plan stratégique national français a fixé trois grands objectifs de développement rural (AFCCRE, 2012) :

- Economique : il s'agit de favoriser la compétitivité et l'emploi dans tous les secteurs présents sur les territoires ruraux.
- humain : promouvoir un développement inclusif, en collaboration avec les populations et les acteurs locaux.
- environnemental et territorial : promouvoir une gestion durable du patrimoine rural, en tenant compte des particularités des territoires et en préservant l'environnement.

Le FEADER intervient ainsi en France dans le cadre de quatre axes (AFCCRE, 2012):

- Axe 1 : centré sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, notamment dans le cadre de projets collectifs, il mobilise 32% de l'enveloppe.
- Axe 2 : vise à l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural. Il s'agit de l'axe le mieux financé avec 58% de l'enveloppe.
- Axe 3 : finance des opérations améliorant la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale. Doté de 10% de l'enveloppe, il est l'axe concernant le plus les collectivités territoriales
- Axe 4 : LEADER (Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale) : transversal aux trois autres.

L'axe 3 du FEADER est un instrument clé du développement rural pour soutenir les investissements ruraux non agricoles, Il finance

- la diversification économique par le soutien à l'artisanat, pluriactivité, services essentiels...
- des mesures de développement local durable tel que la valorisation et la protection du patrimoine naturel et culturel, tourisme durable...
- des mesures liées à la protection de l'environnement,
- et enfin des mesures de soutien aux démarches intégrées et collectives.

2.3.2.1 Focus sur la dynamique « LEADER »

L'une des particularités de l'approche LEADER est sa focalisation sur la méthodologie et la gouvernance locale du développement rural, plutôt que sur des actions spécifiques ou des secteurs d'activité particuliers (Champetier, 2003):

- Approche méthodologique : Elle encourage les acteurs locaux à adopter une approche ascendante, en identifiant eux-mêmes les besoins et les opportunités de développement de leur territoire, et en élaborant une stratégie de développement adaptée. Les autres axes du FEADER sont généralement axés sur des actions spécifiques, telles que des investissements dans les exploitations agricoles, des mesures de protection de l'environnement, ou des actions en faveur du développement des entreprises agricoles.
- Gouvernance locale : par la création de groupes d'action locale (GAL), composés d'acteurs publics et privés du territoire, qui sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement locale. Les GAL sont ainsi directement impliqués dans la gestion des fonds du FEADER et dans la sélection et le suivi des projets financés.
- Innovation et expérimentation : elle encourage de nouvelles idées et de nouvelles technologies, pour favoriser le développement économique, social et environnemental des zones rurales. Elle offre ainsi une plus grande flexibilité et une plus grande ouverture à des projets novateurs et adaptés aux réalités locales.
- Coopération : L'approche LEADER encourage la coopération entre les territoires ruraux, nationaux et internationaux, pour favoriser les échanges d'expériences, les partenariats et la mutualisation des ressources.

2.3.3 Les grands axes d'intervention des fonds européens dans les territoires ruraux

2.3.3.1 Le développement économique durable

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) soutient la diversification économique en milieu rural à travers une variété d'activités non-agricoles. Cela englobe des opérations telles que l'accueil en milieu rural et en forêt, la vente directe de produits locaux, la création ou l'extension de campings, d'hébergements touristiques (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hébergements à la ferme), de tables d'hôtes, d'équipements sociaux, de loisirs ou pédagogiques (accueil à la ferme, activités artisanales, activités culturelles, écomusées), de pensions pour animaux domestiques, de services facturés destinés aux populations rurales ou aux collectivités, d'aménagements pour la mise en place de filières artisanales, d'actions de communication commerciale, ainsi que d'études de faisabilité ou de marché pour des opérations de diversification (AFCCRE, 2012).

2.3.3.2 Le tourisme et la culture

Le FEADER soutient la diversification économique dans les zones rurales, en finançant des projets culturels, touristiques et d'autres activités non-agricoles. Par exemple, des projets d'infrastructures culturelles, touristiques et sportives peuvent être cofinancés par le FEDER pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les investissements matériels éligibles incluent la modernisation, l'extension et la réhabilitation d'hébergements touristiques, d'équipements de pleine nature et de loisirs, de circuits de randonnée, d'actions en faveur de la qualité du tourisme, de signalétique et d'infrastructures d'information. La valorisation du patrimoine culturel contribue également à l'attractivité économique des territoires ruraux, et peut être financée par le FEADER à travers des études et investissements liés à la conservation, la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine rural culturel, ainsi que par des actions culturelles évènementielles. Ce thème est également privilégié dans le cadre de l'axe 4 "Leader" du FEADER (AFCCRE, 2012).

2.3.3.3 Des services publics de qualité et accessibles à tous

Il est crucial de créer ou de maintenir des services essentiels pour la population et les acteurs économiques afin de favoriser la cohésion et l'attractivité du territoire. Les fonds européens tels que le FEDER et le FEADER peuvent apporter un cofinancement pour des projets de services

considérés comme structurants pour l'ensemble du territoire, au-delà des limites communales. Le FSE peut également soutenir les coûts liés à la prestation des services, tels que les salaires et les frais de déplacement. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'attractivité résidentielle. Les services ciblés peuvent inclure des services sociaux, publics ou commerciaux tels que les maisons médicales, les services de proximité liés à l'emploi, les points multiservices, les services de transport, les services culturels, sportifs ou de loisirs, la gestion des déchets, les services itinérants en milieu rural, ainsi que les services fournis par les incubateurs, les couveuses ou les pépinières d'entreprises pour soutenir la création et le développement des micro-entreprises. (AFCCRE, 2012).

2.3.3.4 La protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel

Les programmes européens, tels que le FEDER et le FEADER, intègrent la dimension environnementale et le développement durable en tant qu'éléments structurants. Les formulaires de candidature comportent des questions spécifiques sur cet aspect, et les réponses des porteurs de projet conditionnent l'acceptation du dossier. Les objectifs environnementaux visés dans les territoires ruraux englobent la lutte contre les changements climatiques, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de leurs conséquences, ainsi que la promotion de pratiques rurales innovantes et respectueuses de l'environnement. De plus, ils comprennent la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la lutte contre la pollution (AFCCRE, 2012).

2.3.3.5 L'inclusion sociale, l'emploi et la formation

La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, et le développement des compétences sont des priorités des programmes européens. Les zones rurales, en raison de leurs caractéristiques socio-économiques spécifiques, sont particulièrement vulnérables à ces problématiques. Les politiques européennes doivent donc jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'emploi et la lutte contre l'exclusion sociale dans ces zones. Le Fonds Social Européen, qui vise à promouvoir la cohésion et la Stratégie européenne pour l'emploi, finance des actions pour adapter les travailleurs et les entreprises aux évolutions économiques, favoriser le retour et le maintien dans l'emploi, intégrer les personnes défavorisées dans l'emploi et lutter contre les discriminations, améliorer le système d'éducation et de formation, et promouvoir les partenariats pour renforcer l'accès au marché du travail par les services publics, les partenaires sociaux et les ONG (AFCCRE, 2012).

2.3.3.6 La coopération entre territoires

Le programme Interreg, financé par le FEDER, soutient la coopération entre les territoires européens, y compris les zones rurales, à travers trois volets : transfrontalier, transnational et interrégional. L'objectif est de mieux gérer les contraintes auxquelles sont confrontées les zones rurales de part et d'autre des frontières, en optimisant et en mutualisant les ressources. Le volet transfrontalier vise ainsi à renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités économiques, l'innovation et le capital humain, à valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel de manière durable, à protéger et gérer les ressources environnementales, et à améliorer la qualité de vie des populations grâce à des stratégies communes de structuration territoriale et de développement durable (AFCCRE, 2012).

Les États membres de l'Union européenne utilisent le financement du Feader à travers des programmes de développement rural (PDR) qui sont cofinancés par les budgets nationaux et peuvent être élaborés au niveau national ou régional. La Commission européenne approuve et surveille les PDR, mais les décisions concernant la sélection des projets et l'octroi des paiements sont prises par les autorités de gestion nationales ou régionales (Champetier, 2003).

La réforme de la PAC pour l'après-2020 : la réforme introduit diverses récompenses pour des pratiques plus écologiques, tant dans le cadre des paiements directs (avec un nouveau type de soutien aux mesures écologiques, les "programmes écologiques") que dans le cadre du développement rural (Conseil de l'UE, 2023).

2.3.4 Exemples des projets en France

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est chargée de promouvoir et d'accompagner les projets territoriaux de développement durable et de transition énergétique et écologique. Ces projets sont mis en place dans le cadre de politiques impulsées par l'État, ou l'objectif est d'accompagner un maximum de territoires vers la transition énergétique et écologique, afin de favoriser un nouveau modèle de développement. Il existe différents types de projets à savoir (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) :

-TEPCV : Un "territoire à énergie positive pour la croissance verte" est un territoire qui se distingue par son excellence dans la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire la consommation d'énergie de ses habitants, des bâtiments, des activités

économiques, des transports et des loisirs. Elle propose un programme global visant à instaurer un nouveau modèle de développement plus sobre et économe en ressources

-PTDD : Le "projet territorial de développement durable" exprime l'engagement, la qualité, l'exemplarité et l'innovation d'un territoire en faveur du développement durable. Il témoigne de la volonté d'intégrer toutes les composantes du développement durable dans les projets locaux, en trouvant un équilibre entre les objectifs à court et à long terme, en conciliant les exigences économiques, sociales et environnementales, et en prenant en compte les enjeux locaux et globaux tels que l'efficacité énergétique et la lutte contre l'effet de serre. Il vise à promouvoir un développement socialement et écologiquement responsable

-ZDZG : Les collectivités volontaires engagées dans la démarche "zéro déchet, zéro gaspillage" adoptent une approche exemplaire et participative pour promouvoir l'économie circulaire en mobilisant tous les acteurs locaux tels que les associations, les entreprises, les citoyens, les administrations et les commerces. Les trois objectifs clés de cette démarche sont : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits et recycler tout ce qui est recyclable

-VR5A : Les «villes respirables en 5 ans» sont des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

-PREH : Les "plateformes territoriales de la rénovation énergétique" sont conçues pour renforcer les services d'information et de conseil indépendants fournis par le réseau Rénovation Info Service, et faciliter ainsi le processus de rénovation énergétique des logements privés, individuels et collectifs. Elles visent à accompagner les particuliers en leur fournissant des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires tout au long de leur projet de rénovation. Cet accompagnement peut inclure la réalisation d'un audit ou d'un diagnostic énergétique, une assistance dans le choix des travaux de rénovation, une aide à la comparaison des devis, la sélection de professionnels qualifiés, et même le suivi et le contrôle des travaux de rénovation.

2.4 Politiques de développement rural durable en Algérie

2.4.1 Enjeux et Défis du développement rural en Algérie

2.4.1.1 Enjeux et défis autour des problèmes de dégradation des ressources naturelles

Dans les espaces ruraux algériens, la dégradation des ressources naturelles telles que l'eau, le sol et la végétation est devenue évidente en raison de leur raréfaction continue, causée principalement par l'activité humaine, ainsi que par des facteurs naturels et climatiques. La préservation de ces ressources et la réhabilitation des zones dégradées, ainsi que leur utilisation durable par une gestion rationnelle et équilibrée, constituent un défi majeur pour assurer un développement durable des zones rurales.

La valorisation des atouts des espaces ruraux, tels que les paysages pittoresques, le patrimoine historique, architectural et culturel, à travers la promotion d'activités économiques non consommatrices de ces ressources, comme l'artisanat et le tourisme, pourrait constituer des alternatives efficaces pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

Pour réussir la préservation des ressources naturelles, il est essentiel d'établir une politique nationale et régionale de développement durable, ainsi que des mesures institutionnelles claires, soutenues par des lois et des textes juridiques, et bénéficiant du consensus de toutes les parties prenantes impliquées, notamment les autorités publiques, les développeurs et les utilisateurs de ces ressources. Un inventaire précis et une évaluation de l'état actuel de chaque type de ressource naturelle dans tous les espaces ruraux sont également des conditions préalables nécessaires pour toute action de préservation et de lutte contre la dégradation de ces ressources (Siham LAIB).

2.4.1.2 Enjeux et défis autour des problèmes liés aux activités socioéconomiques

Le déclin de l'activité agricole, la disparition de nombreux métiers traditionnels en milieu rural et le sous-emploi chronique sont des défis socio-économiques dans les zones rurales, malgré leurs importantes potentialités. Cela a contribué à l'exode rural et nécessite la revitalisation des espaces ruraux par des mesures incitatives pour valoriser de manière durable les richesses existantes. L'agriculture doit jouer un rôle clé en combinant sa fonction de production de nourriture, son rôle écologique de gestion de l'espace et sa contribution sociale au maintien des emplois et des revenus. Cette « multifonctionnalité » de l'activité agricole devrait être fortement

soutenue par toute politique de développement agricole et rural (BENTERKI N, 2001-2004), L'approche de développement agricole doit être adaptée aux spécificités des zones rurales, en complémentarité avec d'autres activités socio-économiques et dans le cadre d'une stratégie de développement global.

Dans les zones rurales, il est crucial que l'agriculture se spécialise dans des produits de qualité spécifiques, tels que les produits de terroir ou biologiques, afin de garantir sa rentabilité et son intégration dans l'économie nationale. Pour favoriser la croissance de l'économie rurale, il est nécessaire de mettre en place diverses mesures, telles que l'installation de petites unités industrielles spécialisées dans la transformation des produits locaux, l'organisation des marchés, la promotion de l'épargne, du crédit et des assurances adaptées au contexte rural. De plus, il convient de souligner le potentiel touristique important des zones rurales, notamment dans les domaines de l'écotourisme, du tourisme agricole, des zones thermales et des événements traditionnels. Afin de tirer parti de ce potentiel, il est essentiel de développer une infrastructure touristique appropriée, créant ainsi des opportunités d'emploi et de revenus. Cependant, cela nécessite également un aménagement adéquat des espaces ruraux, avec des infrastructures de base et des équipements appropriés, afin de créer un environnement économique et social favorable et attrayant. (Siham LAIB).

2.4.1.3 Enjeux et défis autour des problèmes liés aux conditions de vie des populations

Dans les espaces ruraux, en particulier dans les zones éparses, les conditions de vie sont difficiles, ce qui entraîne souvent une pauvreté extrême. Les problèmes les plus courants incluent l'insécurité alimentaire, les logements précaires, le manque de commodités essentielles, l'accès limité aux infrastructures sociales, les difficultés de scolarisation des enfants et l'accès aux soins de santé. Ces défis rendent les territoires ruraux peu attractifs et encouragent l'exode rural. Pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations rurales, il est nécessaire de promouvoir un développement humain holistique qui aborde tous les aspects de la vie rurale, réduise les inégalités de développement et établisse un équilibre entre les milieux urbain et rural, ainsi qu'au sein des zones rurales elles-mêmes. Il est également important d'adapter les infrastructures et les équipements sociaux et culturels aux spécificités géographiques, physiques, sociologiques et culturelles de chaque région rurale. Cela ne peut être réalisé qu'à travers un développement territorial et local spécifique à chaque espace rural (Siham LAIB).

2.4.1.4 Enjeux et défis autour des problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale

Les conditions de vie difficiles et la pauvreté extrême sont courantes dans de nombreuses régions rurales, en particulier dans les zones isolées. Les défis pour améliorer les conditions de vie des populations rurales sont nombreux, notamment en ce qui concerne les zones rurales difficiles d'accès. Les contraintes institutionnelles, organisationnelles, bureaucratiques, financières, matérielles, techniques et managériales entravent le développement local et ont un impact négatif sur les populations rurales. La gouvernance locale doit être renforcée pour permettre aux autorités locales d'exercer pleinement leurs compétences en matière de développement local, en disposant des ressources nécessaires et en ayant un pouvoir décisionnel suffisant. Pour que les populations rurales s'impliquent efficacement dans le processus de développement de leurs territoires, elles doivent s'organiser dans des dispositifs organisationnels formels adaptés à leur culture et à leur environnement géographique. Le défi consiste à trouver des formes d'organisation pérennes et adaptées aux spécificités de chaque population rurale et de chaque espace rural (Siham LAIB).

2.4.2 Évolution des politiques agricoles et rurales en Algérie

Jusqu'aux années 2000, les politiques agricoles et rurales adoptées se caractérisaient par une approche descendante et une gestion centralisée et sectorielle. Cependant, à partir des années 2000, ces politiques ont évolué vers un modèle de développement territorial durable, mettant l'accent sur la prise en compte des spécificités locales et la promotion d'une approche plus holistique et intégrée. (Rym Saidoun, 2022).

2.4.2.1 De l'indépendance jusqu'aux années 2000 : des politiques planifiées et centralisées

De l'autogestion à la révolution agraire et malgré les tentatives de libéralisation et restructuration du domaine autogéré, l'État a toujours monopolisé la gestion de ces politiques (Rym Saidoun, 2022)

2.4.2.1.1 L'autogestion 1963

Suite au départ des colons en 1962, les terres agricoles vacantes en Algérie ont été protégées contre la dilapidation et l'accaparement abusif par des mesures prises par les pouvoirs publics. Les employés algériens ont spontanément occupé ces terres et ont formé des comités de gestion,

donnant naissance à l'autogestion (Adair, 1983). Au fil du temps, le statut des "collectifs de travail" a évolué vers celui de "gestion collective" pour le compte de l'État avec partage d'usufruit (Aït Amara, 1999). Ce modèle de gestion déléguée aux travailleurs, avec la propriété de la terre restant sous contrôle de l'État, s'inspirait du modèle socialiste d'autogestion soviétique et combinait les aspirations à l'indépendance avec une orientation socialisante. Cependant, ce mode de gestion caractérisé par la domination de l'État sur les exploitations autogérées, une décision hypercentralisée et une bureaucratie lourde a entravé considérablement les exploitations agricoles. La gestion administrative de l'agriculture n'a pas atteint ses objectifs et la politique d'autogestion s'est avérée défailante. Le secteur agricole post-indépendance en Algérie est confronté à de multiples problèmes de gestion, d'approvisionnement, de commercialisation et de financement (Rym Saidoun, 2022).

2.4.2.1.2 La révolution agraire (RA) 1972

La RA qui incluait la nationalisation et la redistribution des terres, visait également à réorganiser les forces sociales de manière générale et à restructurer la société rurale. L'objectif principal de la Révolution agraire était d'améliorer les conditions de vie des populations rurales en modernisant l'agriculture et en développant des infrastructures sociales telles que les villages agricoles, les routes et l'électrification) (Bessaoud, 1980).

La Révolution agraire était fortement ancrée dans des orientations socialistes et elle était conçue de manière centralisée et descendante. Elle était basée sur un modèle de développement endogène, avec une dualité entre l'industrie et l'agriculture, où l'agriculture était subordonnée à l'industrie nationale. On attendait donc de l'agriculture qu'elle génère une valeur ajoutée et serve de débouché pour les produits manufacturés des entreprises nationales. Cependant, le morcellement des terres et les modes de faire-valoir constituaient des obstacles importants à tout projet d'intensification dans le secteur privé (Bessaoud, 1980 ; Bedrani, 1987)

Au cours des deux premières phases de la Révolution agraire en 1971 et 1973, l'État a nationalisé près de 40 % des terres agricoles exploitables. À partir de 1973, certaines grandes propriétés foncières ont été saisies pour être redistribuées sous forme de coopératives de production au profit des paysans sans terres. Ces coopératives jouaient un rôle moteur dans le soutien du secteur agricole. Cependant, cette forme de "redistribution juste" des terres a rencontré une forte résistance de la part des propriétaires de grandes exploitations, limitant ainsi l'impact de cette réforme (Adair, 1983).

En 1975, la troisième phase de la Révolution agraire a été lancée, axée sur l'aménagement rural à travers la construction de villages agricoles, également appelés villages socialistes, afin de prévenir l'exode rural, ainsi que sur la mise en valeur des terres de steppe. L'État espérait ainsi obtenir une plus grande adhésion de la part de la petite paysannerie. Cependant, ces réformes n'ont pas suscité un grand enthousiasme parmi les paysans, car les exploitations étatiques (coopératives de service) étaient privilégiées par le soutien de l'État. Par conséquent, la population paysanne ne se sentait pas impliquée dans cette transformation autoritaire de l'agriculture et du monde rural. Il convient de noter que malgré ces réformes, la productivité agricole est restée médiocre, et de nombreux attributaires de terres ont fait preuve d'un désintérêt significatif. Ces résultats mitigés soulignent les limites et les contradictions de la politique agraire mise en place à l'époque (Baci, 1999).

En somme, la RA n'a induit qu'un bouleversement sociopolitique ambigu (Adair, 1983), portant essentiellement sur le secteur étatique, confortant le monopole de l'État. Elle augmente le pouvoir de contrôle à travers les coopératives qui constituent pour l'État un moyen d'étendre son emprise sur le secteur privé. Par ailleurs, cette politique révèle la crise que couvait le secteur productif étatique et amorçait le début de la fin de la planification (Rym Saidoun, 2022)

2.4.2.1.3 Tentatives de libération du secteur agricole 1980 (la restructuration)

Les années quatre-vingt ont été marquées par des tentatives de libéralisation de la gestion et de la commercialisation, avec une orientation croissante vers la privatisation dans les politiques publiques. Dans le secteur agricole, cela s'est traduit par la libéralisation de la gestion des exploitations agricoles et de la commercialisation des produits agricoles. Les modes de gestion collective des exploitations agricoles ont perdu de leur attrait auprès des paysans, qui ont souvent refusé d'adhérer aux nouvelles coopératives en raison de leur mauvais fonctionnement, ou de participer à des équipes de travail collectif. Ainsi, le secteur autogéré a connu des difficultés et la Révolution agraire a été officiellement close. Dans ce contexte, l'État a défini de nouvelles orientations, notamment en modifiant le mode de gestion des exploitations agricoles et en libéralisant la commercialisation des produits agricoles (Aït-Amara, 1999).

L'État a procédé à la cession de parcelles et a apporté un soutien technique et financier aux bénéficiaires, sous forme de crédits d'investissement, d'aides à la campagne et de fourniture de matériel agricole et de facteurs de production. Parallèlement à cette nouvelle orientation, l'État a entrepris une restructuration des domaines agricoles autogérés en domaines agricoles socialistes (DAS) entre 1981 et 1983. Cette restructuration a d'abord touché le domaine

autogéré, puis les coopératives. En même temps, l'État a libéralisé la propriété foncière en 1983 avec l'adoption d'une loi sur l'accession à la propriété foncière. Cette loi a rétabli la liberté des transactions sur les terres agricoles privées et a aboli les restrictions imposées par l'ordonnance de 1971, ce qui a progressivement conduit à l'abandon des modes de gestion collectifs des domaines socialistes agricoles (Baci, 1999).

En résumé, les années quatre-vingt ont marqué le début d'une rupture avec les orientations socialisantes. Dans un contexte de contre-choc pétrolier (1986), l'État a mis fin à son intervention dans la gestion des exploitations agricoles. Il s'est désengagé d'un secteur devenu lourd à gérer et non rentable (Baci, 1999). Ce retrait s'est fait au profit des exploitants individuels et collectifs, ce qui s'est concrétisé par une nouvelle réforme agraire visant à transformer les DAS en exploitations agricoles collectives (EAC) et exploitations agricoles individuelles (EAI), permettant ainsi une appropriation privée des moyens de production (à l'exception de la terre) et marquant une étape importante vers la privatisation (Mutin, 1997). Par conséquent, le rôle de l'État s'est limité à celui d'un régulateur intervenant dans l'orientation générale des activités, la définition des grandes lignes de planification, l'encouragement au développement et à la décentralisation des structures de soutien à la production agricole, sans toutefois concéder aux bénéficiaires, le droit effectif sur la propriété foncière.

2.4.2.2 Un nouveau paradigme pour les politiques agricoles dans les années 2000

À partir de l'an 2000. Grâce à une conjoncture pétrolière favorable, l'Algérie lance un vaste programme de soutien à la relance économique (PSRE). A l'instar des autres secteurs, l'agriculture s'est dotée dans le cadre du programme du gouvernement du PNDA, PNDAR et s'engage par la même occasion dans une perspective de développement durable de l'agriculture. *Tout acte agricole inscrit et devant être exécuté dans le cadre du PNDAR doit être économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable* (extrait du programme de gouvernance consacré à la sécurité alimentaire).

2.4.2.2.1 Du PNDA au PNDAR : une nouvelle vision du développement

Adopté en 2000, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) avait initialement pour objectif d'être un programme d'aide à l'exploitation agricole, un plan qui se voulait participatif et global, il bénéficiait de ressources budgétaires substantielles grâce à la création du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA), qui représentait plus de 40 milliards de DA, soit plus de la moitié du budget du ministère de l'Agriculture et du

développement rural (Akerkar, 2020). Cependant, après deux années de mise en œuvre, et malgré d'importants investissements, les résultats du PNDA ont montré que les ménages des petites agglomérations rurales ainsi que les exploitations dispersées ou isolées étaient exclus des soutiens du FNRDA (Bessaoud, 2006). Cette observation a conduit à l'intégration d'une dimension rurale au PNDA, qui est devenu le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) en 2002. (Rym Saidoun, 2022).

Principaux objectifs (AKERKAR, 2015) :

- Utiliser de manière rationnelle et valoriser les potentialités naturelles afin de restaurer progressivement les grands équilibres écologiques.
- Consolider de manière durable la sécurité alimentaire du pays en intensifiant et en diversifiant la production agricole dans les zones favorables.
- Améliorer les conditions de vie et les revenus des agriculteurs.
- Étendre la Surface Agricole Utile (SAU) par des actions de mise en valeur des terres.
- Promouvoir les productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation, notamment les produits de l'agriculture biologique.
- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie nationale.
- Reconstruire l'espace agricole et réhabiliter les vocations naturelles des différentes régions du pays.
- Adapter les systèmes de production aux vocations du sol et aux conditions climatiques des différentes régions du pays.
- Promouvoir et encourager les investissements agricoles générateurs d'emplois.
- Libéraliser les initiatives privées en matière d'approvisionnement, de commercialisation et de conditionnement des produits

Dispositifs de financement (AKERKAR, 2015)

Le PNDAR repose sur une approche pragmatique qui réhabilite le crédit, les aides de l'État et l'autofinancement. Les fonds proviennent essentiellement de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) et de la BADR (banque de l'agriculture et du développement rural)

A partir de la campagne 2000/2001, la CNMA s'est vu confier une triple mission qui consiste en la gestion des fonds publics, l'assurance économique et les opérations de crédit

En plus des crédits pour l'approvisionnement en intrants, la CNMA s'engage dans le crédit bail/leasing avec la société SALEM pour faciliter l'acquisition d'équipements agricoles.

Les assurances économiques agricoles ont été mises à contribution pour compléter le crédit agricole et mettre en place les conditions appropriées à une gestion des risques pouvant survenir dans le secteur de l'agriculture, des forêts, de l'agro-alimentaire, etc. (AKERKAR, 2015)

2.4.2.2.2 La SNDRD : de nouveaux référentiels pour le développement rural durable

A la fin de l'année 2004, le PNDR s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) qui visait à préparer et mettre en place les outils et les dispositifs adéquats pour amorcer un développement intégré, harmonieux, équitable et durable des différents territoires ruraux, notamment les territoires dévitalisés, les territoires ruraux profonds, les territoires agricoles potentiellement compétitifs et les territoires agricoles contigus des espaces urbains (Bessaoud, 2006). La stratégie adopte une approche territoriale qui reconnaît la diversité des territoires ruraux et attribue des fonctions productives durables, génératrices d'emplois et de revenus, en accordant une attention particulière aux spécificités du monde rural (O, 2006). La SNDRD vise à promouvoir la revitalisation des zones rurales en mettant en avant les activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines, tout en impliquant les différentes parties prenantes (Bessaoud, 2006). Elle rompt ainsi avec les approches sectorielles antérieures et promeut une approche territoriale pour le développement rural. Dans le cadre de cette approche, la SNDRD encourage l'émergence de "groupes d'accompagnement de développement rural" au niveau des wilayas, en favorisant le principe de proximité et de participation (O, 2006).

2.4.2.2.3 La Politique du renouveau Rural : la prise en compte des acteurs locaux

En vue de renforcer la phase pilote de la SNDRD, la politique de renouveau rural (PRR) est instaurée en 2006. Cette politique repose sur plusieurs principes clés : une approche intégrée et multisectorielle, la décentralisation avec une responsabilité croissante accordée aux collectivités territoriales, le principe de subsidiarité et de partenariat entre les différents échelons (local, wilaya, national), la diversification des activités économiques, et surtout la participation active et l'implication de toutes les parties prenantes du territoire. L'objectif est de favoriser un développement harmonieux du territoire et de renforcer la cohésion sociale

Cette politique a permis aux wilayas d'élaborer leur propre stratégie de développement rural durable en tenant compte de leurs spécificités, de leurs atouts et de leurs contraintes (MADR, 2006, 81) Elle a également encouragé la participation des populations rurales et de leurs

organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontées lors de la mise en œuvre de projets sur leur territoire. (Pr, 2012).

2.4.2.2.4 La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour)

La réforme institutionnelle entreprise en 2008, qui vise à rapprocher le développement rural du secteur agricole, a conduit à la fusion du poste de ministre délégué au Développement rural avec le secteur agricole. Cela a entraîné l'alignement du plan national de développement agricole sur le programme de soutien au renouveau rural, créant ainsi un cadre politique unique connu sous le nom de politique du renouveau agricole et rural (PRAR). Cette politique est le résultat d'un processus d'essais et d'erreurs, remettant en question les missions, les méthodes et les modes opératoires utilisés par le passé. Son objectif est de réduire les vulnérabilités grâce à un partenariat public-privé et à une forte implication des différents acteurs, ainsi qu'à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans le secteur agricole (Rym Saidoun, 2022)

La PRAR définit plusieurs objectifs importants, notamment :

- Accroître la production et la productivité agricole,
- Valoriser et mettre en valeur les terres disponibles,
- Promouvoir l'utilisation de techniques d'irrigation économes en eau,
- Lutter contre la désertification,
- Préserver, protéger et valoriser les ressources naturelles,
- Revitaliser les territoires ruraux.

La PRAR, au-delà de ses objectifs, propose une approche novatrice de la gouvernance du secteur agricole et rural, basée sur la responsabilité partagée et le partenariat entre les acteurs publics, privés et associatifs. Elle adopte délibérément une approche de développement territorial, en intégrant les trois dimensions clés du développement territorial : a) la notion de territoire, b) la participation des parties prenantes, et c) la prise en compte systématique des enjeux liés à l'utilisation des sols (Torre, 2015). En plaçant la participation au cœur de ses objectifs, elle encourage l'engagement de toutes les parties prenantes dans le processus de développement, allant au-delà des acteurs institutionnels et productifs pour englober d'autres parties prenantes du territoire, telles que les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les associations et les coopératives. Elle est conçue comme une invitation à la participation de tous les acteurs, les encourageant à devenir des partenaires actifs dans la construction d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux. (Rym Saidoun, 2022)

Selon le MADR (2010), la politique de renouveau agricole et rural se décline en trois piliers :

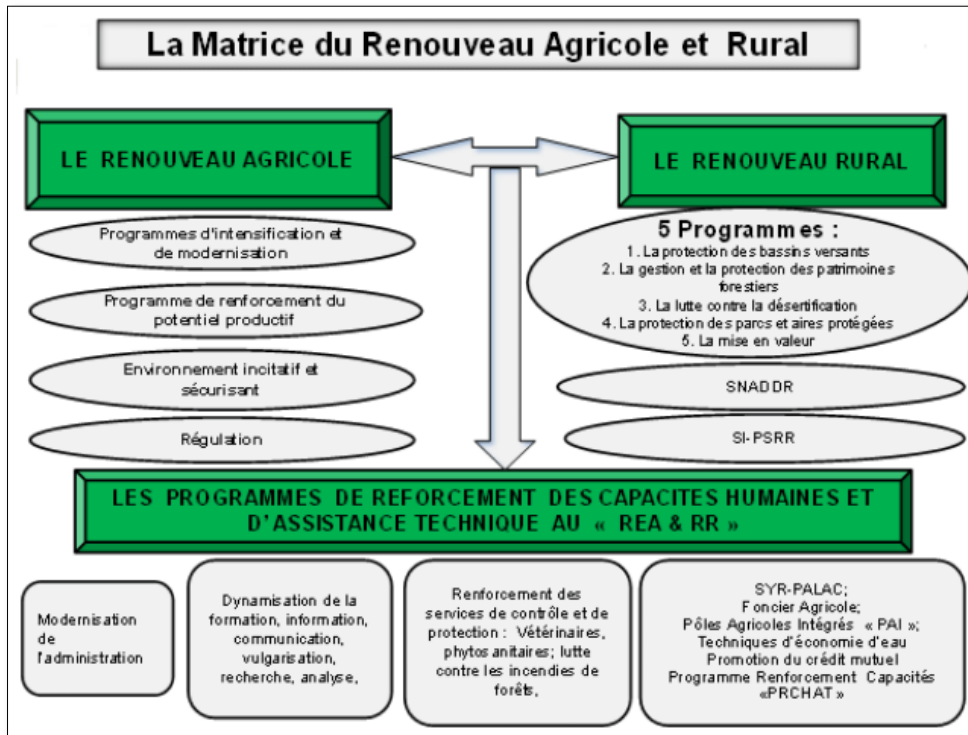


FIGURE 4: LES PILIERS DE LA POLITIQUE DE RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL

Source : MADR, 2009

2.4.2.2.4.1 Le Renouveau Agricole :

Le pilier de modernisation de l'agriculture se concentre sur les aspects économiques et la rentabilité du secteur afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il vise à encourager l'intensification et la modernisation de la production agricole, ainsi que l'adoption d'une approche "filière" qui permet de créer de la valeur ajoutée à chaque étape, de la production à la consommation. L'objectif principal de ce pilier est d'intégrer les acteurs du secteur et de moderniser les filières pour favoriser une croissance durable, intégrée et soutenue de la production agricole (MADR, 2012).

2.4.2.2.2 Le Renouveau Rural :

Le programme de renouveau rural vise à favoriser le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée que le développement ne peut se réaliser pleinement qu'en intégrant les interventions à la base et en mutualisant les ressources et les

moyens. Cela se concrétise par la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) gérés par les acteurs locaux.

En accordant une attention particulière à la décentralisation et à la responsabilisation des acteurs locaux, ainsi qu'au développement rural participatif, le pilier du renouveau rural s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme de l'État, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation en cours dans le pays. Bien que l'agriculture reste une composante essentielle de l'activité économique des zones rurales, le renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural en promouvant l'intersectorialité.

Son objectif est de réintégrer les zones marginalisées dans l'économie nationale en valorisant les ressources locales et les produits du terroir qui étaient jusqu'alors négligés. Ces zones sont envisagées comme une source potentielle d'exportations agricoles pour l'Algérie. Pour atteindre ces objectifs, le Renouveau Rural se basera sur deux outils principaux :

- le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR)
- le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (SNADDR).

Pour mettre en œuvre ces deux outils, le Renouveau Rural adopte l'une ou l'autre des deux approches suivantes :

- le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)
- le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD),

Il s'appuie sur cinq programmes à savoir :

- la protection des bassins versants,
- la gestion et la protection des patrimoines forestiers,
- la lutte contre la désertification,
- la protection des espaces naturels et des aires protégées
- la mise en valeur des terres et

Il fait aussi appel à une intervention intégrée et intersectorielle : Le système national d'aide à la décision pour le développement rural (SNADDR) élaboré sous la supervision du ministère délégué chargé du développement rural, est un logiciel qui permet de diagnostiquer le niveau de développement d'une zone, de visualiser ses potentialités, d'évaluer les impacts des programmes ou projets de développement en cours, et de faciliter le suivi et la programmation des actions à entreprendre. (MADR, 2010) .

Le SNADDR répond à plusieurs objectifs (MADR, 2012) :

- Faciliter l'élaboration et l'intégration des politiques publiques axées sur le monde rural.
- Améliorer la conception des projets de développement.
- Coordonner l'information et l'utiliser pour soutenir les stratégies d'aménagement et de développement des territoires ruraux.
- Archiver l'information patrimoniale, notamment les ressources et les utilisations productives des sols.
- Créer un environnement d'information intégré comprenant des bases de données géographiques, des modes, des outils et des techniques, dans le but d'améliorer le processus de prise de décision

2.4.2.2.3 Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs :

Cela se concrétise par un programme global qui vise à renforcer les capacités humaines et à fournir une assistance technique, impliquant le pays dans les actions suivantes (MADR, 2010):

- Moderniser des méthodes de l'administration agricole.
- Accroître les investissements dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter le développement de nouvelles technologies et leur diffusion rapide auprès des agriculteurs.
- Renforcer des capacités matérielles et humaines des institutions et organismes chargés de soutenir les agriculteurs et les acteurs du secteur.
- Améliorer des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, ainsi que du contrôle technique et de la lutte contre les incendies de forêts.

2.4.3 Outil du développement rural : PPDR

La stratégie de développement rural repose sur une approche intégrée visant à mobiliser et à faire participer les acteurs locaux à travers des projets de proximité de développement rural (PPDR), qui ont ensuite été relayés par des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) en août 2007. Selon les déclarations du ministre compétent, les PPDR sont des projets intégrés et multisectoriels réalisés dans des territoires ruraux préalablement identifiés, dans le but de stabiliser les communes rurales. Ces projets sont également conçus pour améliorer les

conditions de vie des populations rurales, favoriser le développement économique, social et humain, et créer un cadre de vie comparable à celui des zones urbaines. Ils s'inscrivent dans une démarche nationale et internationale plus large (Siham, 2019).

Le PPDR est un outil pratique qui favorise la création de conditions synergiques pour l'ensemble des :

- Les ressources et le patrimoine de l'espace rural, comprenant les capitaux naturels, humains, sociaux, etc.
- Les fonds publics, privés et les budgets d'équipement décentralisés alloués au développement rural.
- Les dispositifs de soutien et les programmes d'actions sectoriels et locaux qui contribuent au développement rural.
- Les acteurs impliqués dans le développement des zones rurales, en coordonnant leurs interventions sur le même territoire

A travers le dispositif du PPDR, la politique algérienne ambitionne les objectifs suivants (MADR, 2010) :

- La revitalisation des zones rurales, en mettant un accent particulier sur les régions les plus défavorisées.
- La consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées.
- La promotion de nouvelles activités économiques dans ces zones.
- La promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
- L'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

De plus, la mise en place de ces PPDR repose sur une approche participative originale et innovante, favorisant un accompagnement de proximité des populations rurales. Cette approche facilite l'identification des actions de développement à entreprendre, l'intégration des ressources disponibles, ainsi que la coordination et la complémentarité des interventions des différents acteurs impliqués dans les zones rurales (communautés rurales, élus locaux, administrations décentralisées, etc.) (Omar BESSAOUD, 2011).

Afin de promouvoir une gouvernance améliorée des territoires ruraux, les actions de développement intégrées dans les PPDR ont été regroupées en quatre sous-programmes ou thèmes centraux (MDDR, 2006). Ces sous-programmes visent à :

- Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar.

- Diversification des activités économiques en milieu rural.
- Protection et valorisation des ressources naturelles.
- Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel

Ces projets se consentent autour des 3 premiers thèmes fédérateurs avec plus de 93% des actions réalisés dans des projets concernant essentiellement la réalisation des équipements publics, de diversification de l'économie rural et de valorisation et protection des ressources locales. (Siham, 2019)

2.4.4 Entre politique et réalité :

C'est a noté avec enthousiasme le changement radical dans la perception actuelle des décideurs politiques à l'égard du développement rural, ainsi que la pertinence de la méthodologie adoptée et du choix d'une approche d'intervention novatrice à travers la politique actuelle et son outil privilégié (PPDRI).

Pour la première fois en Algérie, nous assistons à l'élaboration d'une politique de développement rural fondée sur des paradigmes originaux, pertinents et universellement applicables. Ces paradigmes ont largement inspiré les approches de développement et les principes énoncés dans cette politique. Ils englobent divers domaines, notamment des objectifs ambitieux de développement durable et humain, tels que la sécurité alimentaire des ménages, l'amélioration des revenus et des conditions de vie, le désenclavement des zones rurales, l'équité dans l'accès aux services de base et la réduction des inégalités entre les territoires, ainsi que la valorisation des potentialités et du patrimoine local. Ils sont également ancrés dans la logique de la multisectorialité, de la rationalisation des interventions de tous les acteurs du développement, de leur intégration à la base, de la participation des populations locales, de l'action de proximité, de la décentralisation des processus de décision, de l'amélioration de la gouvernance locale, du renforcement de la territorialité et de la cohésion sociale.

Cependant, malgré l'ambition théorique et l'approche renouvelée et innovante de cette politique de développement rural, sa mise en œuvre dans les espaces ruraux algériens se révèle difficile et pourrait être limitée par de nombreux défis. En prenant en compte les enjeux et défis liés à l'établissement d'un développement rural avec la complexité et la diversité des contextes ruraux, il semble actuellement peu réalisable d'appliquer certains des principes et approches énoncés dans cette politique. Malgré les résultats remarquables obtenus en matière de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, il existe des difficultés à concrétiser, en milieu rural, certains principes et approches de développement entrepris par la politique de renouveau rural, tels que la participation des populations rurales au processus de

développement, l'organisation sociale, les aspects liés à l'approche territoriale, au développement local, à la décentralisation et à l'intégration multisectorielle, etc (Siham, 2019)

Conclusion :

La valorisation de nos territoires ruraux passe par des politiques et des plans d'action bien établies, en ce qui concerne les politiques de développement rural européennes, l'Union européenne a mis en place des instruments et des programmes spécifiques, ces points forts résident dans leur approche intégrée, qui tient compte de la diversité des territoires ruraux et de leurs besoins spécifiques. Elles encouragent la collaboration entre les acteurs locaux, le renforcement des capacités, l'innovation et la mise en réseau des initiatives locales. De plus, elles mettent l'accent sur la protection de l'environnement, la préservation du patrimoine culturel et la promotion d'une qualité de vie élevée dans les zones rurales.

En ce qui concerne les politiques de développement rural en Algérie, le pays a entrepris des initiatives louables pour promouvoir le développement des territoires ruraux, en mettant l'accent sur l'importance de l'agriculture en tant que pilier de l'économie nationale. Des stratégies et des programmes ont été mis en place pour moderniser les pratiques agricoles, renforcer l'accès aux services de base et encourager l'entrepreneuriat rural. Cependant, malgré ces efforts, certaines critiques subsistent quant à l'insuffisance des investissements dans les infrastructures rurales, ce qui limite l'accès à des services essentiels tels que l'eau potable, l'électricité et les routes. De plus, la dépendance excessive aux hydrocarbures constitue un obstacle à la diversification économique et à l'exploitation du plein potentiel d'autres secteurs ruraux.

Enfin, face à divers enjeux et lacunes, et il est regrettable de constater que la valorisation du patrimoine, notamment du bâti ancien, demeure l'un des axes les moins prioritaires de la stratégie nationale. En effet, ces constructions anciennes, riches en histoire et en valeur culturelle, sont souvent laissées à leur sort et négligées par les autorités. Cette situation a des conséquences préjudiciables, tant sur le plan économique que sur le plan socio-culturel et environnemental.

Dans le chapitre suivant nous allons procéder à l'analyse des exemples de programmes internationaux durables pour la valorisation des territoires ruraux.

CHAPITRE 3

Analyse des exemples de valorisation des territoires ruraux

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons présenter plusieurs exemples concrets de valorisation des territoires ruraux à travers le prisme du développement durable. Nous étudierons des initiatives innovantes dans différents domaines tels que la préservation du patrimoine bâti ancien, la diversification économique, la promotion du tourisme rural durable, la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture durable, la participation citoyenne, etc. Nous analyserons les approches de ces exemples pour comprendre comment ils contribuent à la valorisation des territoires ruraux tout en respectant les principes du développement durable.

3.1 Exemple 1 : AGENDA 21 Commune de Beaulieu sous la Roche France

3.1.1 Présentation de la commune

Beaulieu-sous-la-Roche est une commune française située dans le département de la Vendée, dans la région Pays de la Loire



FIGURE 5 : CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE BEAULIEU SOUS LA ROCHE EN FRANCE

SOURCE : FRANCEGEO

Une commune à caractère rural, avec une forte présence d'activités agricoles. Le territoire de la commune est composé de vastes espaces naturels, de champs, de prairies, de bois et de cours d'eau, avec une densité de population relativement faible. Elle dispose également d'un patrimoine architectural intéressant, avec notamment l'église Saint-Martin datant du 19ème siècle et le château de la Marronnière, ancienne demeure seigneuriale du 16ème siècle.

Malgré une urbanisation croissante ces dernières années, Beaulieu-sous-la-Roche conserve un fort attachement à son patrimoine rural et cherche à préserver ses paysages naturels et son cadre de vie. La commune a d'ailleurs été labellisée "Village de caractère" en 2020, en reconnaissance de ses efforts pour valoriser son patrimoine et son environnement (pays des achards , 2020).



FIGURE 6 : VUE AERIENNES DE LA COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

SOURCE : PHOTOS AERIENNES, 2016

3.1.2 Contenu de l'agenda 21

C'est 80% de l'existant, 20% d'innovations (actions innovantes). L'état des lieux va ainsi permettre de mettre en lumière l'existant, et de rendre compte des actions menées dans une perspective de développement durable. Il met en avant les caractéristiques de la commune telles que son patrimoine, son architecture et ses aménagements, ainsi que les personnes qui y vivent et y travaillent (habitants, commerçants, artisans, élus, etc.) Un diagnostic partagé du territoire et par la suite effectuée afin d'analyser les atouts et les faiblesses ainsi que les opportunités et des menaces liés au développement durable à partir de l'outil de stratégie SWOT (AGENDA 21 de la commune de Beaulieu sous la roche, 2016)

L'agenda 21 de la commune de Beaulieu sous la Roche est structuré autour de quatre axes qui abordent différents enjeux. Ces axes sont alignés sur les cinq finalités du développement durable,

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

<p>Environnement :</p> <p>ENJEU 1 : préserver la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores</p> <p>ENJEU 2 : préserver la qualité de la ressource en eau et maîtriser la consommation</p> <p>ENJEU 3 : réduire la production de déchets ultimes sur l'ensemble de la commune</p> <p>ENJEU 4 : développer les énergies renouvelables et réduire la consommation pour tendre vers une commune à énergie positive.</p> <p>ENJEU 5 : limiter l'impact des activités humaines sur les milieux naturels</p> <p>ENJEU 6 : limiter les risques naturels et la vulnérabilité des milieux et des populations</p>	<p>Aménagement :</p> <p>ENJEU 7 : assurer une urbanisation cohérente du territoire</p> <p>ENJEU 8 : favoriser la mixité et l'accessibilité aux logements</p> <p>ENJEU 9 : promouvoir les modes de transports alternatifs</p>
<p>L'activité économique :</p> <p>ENJEU 10 : anticiper l'évolution démographique (équilibre population et offres de service)</p> <p>ENJEU 11 : maintenir et valoriser l'activité économique locale</p> <p>ENJEU 12 : maintenir les activités économiques sur la commune et encourager l'emploi</p> <p>ENJEU 13 : affirmer l'identité de la commune et promouvoir l'attractivité du territoire</p>	<p>Le développement social et culturel :</p> <p>ENJEU 14 : promouvoir les pratiques écoresponsables dans les activités de loisirs et lors des manifestations</p> <p>ENJEU 15 : favoriser l'accès à la culture pour tous</p> <p>ENJEU 16 : assurer un accès aux soins de qualité pour l'ensemble de la population</p> <p>ENJEU 17 : maintenir un service à la personne de qualité</p> <p>ENJEU 18 : informer la population sur les risques éventuels et les mesures de sécurité disponibles</p> <p>ENJEU 19 : mobiliser la population autour d'un projet de territoire local</p>

TABLEAU 3 : LES ENJEUX DE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

SOURCE : (AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE, 2016)

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche, à travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), souhaite densifier les constructions pour limiter l'étalement urbain et préserver les terres agricoles. En parallèle, la commune est engagée dans la rénovation de son patrimoine bâti, qui témoigne de son passé et contribue à son identité. Cette démarche se concrétise notamment par la rénovation de l'église, du moulin, des terrasses du Jaunay, des lavoirs, de la Place du Marché en cours d'aménagement, ainsi que de la mise en valeur des façades des commerces du centre-ville.



FIGURE 7 : EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE ET TERRASSE DE JAUNAY

Source : agence-gillesgaros, 2013



FIGURE 8 : LAVOIR DE LA GUISSIÈRE

Source : office de tourisme du pays des
achards, 2018



FIGURE 9 : PLACE DU MARCHÉ REAMENAGE

Source : vendée tourisme, 2020

La commune s'engage à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire la consommation énergétique pour atteindre l'objectif d'être une commune à énergie positive. Cette ambition est soutenue par diverses initiatives, notamment la réalisation d'un diagnostic énergétique pour tous les bâtiments municipaux, la rénovation du restaurant scolaire avec une isolation et une insonorisation améliorées, la mise en place de bâtiments publics avec une haute qualité environnementale (HQE) ainsi que l'installation de panneaux solaires. En parallèle, la commune encourage la mixité et l'accessibilité des logements tout en proposant des aides pour la réhabilitation et la location de logements.

Afin de renforcer l'identité de la commune et d'attirer davantage de visiteurs, plusieurs mesures ont été mises en place. Tout d'abord, l'offre touristique a été développée, avec notamment des hébergements de qualité tels que des chambres d'hôtes et des hébergements insolites. La commune dispose également d'un patrimoine naturel remarquable qui a été valorisé avec la création d'une « aire de pique-nique » et la promotion d'un « village d'arts ». En outre, une exploitation agricole adhérente au réseau « Bienvenue à la Ferme » a été mise en place pour offrir une expérience authentique aux visiteurs. Par ailleurs, la commune encourage la pratique d'activités sportives et culturelles, tout en maintenant une dynamique associative basée sur le bénévolat. Enfin, la commune s'efforce de maintenir les activités économiques locales et artisanales pour préserver l'identité et l'authenticité du territoire.



FIGURE 10: CHALET DE LIBELLULE

Source : Gite de France, 2018



FIGURE 11: DOMAINE DE BRANDOIS

Source : domainedebrandois, 2021



FIGURE 12: FERME HELIX GOURME

Source : bienvenue à la ferme, 2010

Précision que "Bienvenue à la Ferme" est un réseau pour promouvoir l'agritourisme et les produits de la ferme. Il permet aux agriculteurs de diversifier leurs activités en proposant des services d'accueil à la ferme, tels que des visites, des dégustations, des hébergements, des activités de loisirs, etc. Les fermes adhérentes peuvent ainsi faire découvrir leur patrimoine bâti, leurs cultures, leurs animaux, leurs produits, etc. Les visiteurs ont ainsi l'opportunité de

découvrir et de comprendre l'histoire et la culture rurale de la région où ils se trouvent. Le réseau encourage la préservation et la restauration des bâtiments et du patrimoine agricole, en encourageant les agriculteurs à les intégrer dans leur offre d'accueil. De cette manière, le réseau contribue à la valorisation et à la préservation du patrimoine agricole et rural.

Enfin Pour assurer la réussite du projet de territoire local, il est essentiel de mobiliser sa population. C'est pourquoi une mise à jour régulière du site internet communal est effectuée, avec une rubrique dédiée à l'Agenda 21 pour prodiguer des conseils, des éco-gestes ainsi qu'un suivi. Des consultations publiques sont également organisées pour permettre aux habitants de donner leur avis sur les projets de territoire et les thématiques précises. En outre, la commune organise une réunion annuelle pour présenter les projets en cours et échanger avec les citoyens (AGENDA 21 de la commune de Beaulieu sous la roche, 2016).

3.2 Exemple 2 : Plan directeur cantonal Genève 2030

3.2.1 Définition du plan directeur

Le plan directeur cantonal est un outil de prospective et de coordination essentiel pour l'organisation du territoire. Il vise à orienter le développement territorial de manière harmonieuse en tenant compte des principes du développement durable sur les plans économique, social et environnemental. Ce plan intervient dans tous les aspects spatiaux des politiques publiques, en les coordonnant afin de favoriser la durabilité de l'aménagement du territoire. Son objectif est de guider les décisions et les actions vers un développement équilibré et durable, en intégrant les différentes dimensions territoriales (collections Jalon, 2006).

Il se fonde sur trois enjeux majeurs :

- Soutenir la vitalité du territoire en favorisant le dynamisme et la diversité des activités humaines.
- Préserver la qualité du cadre de vie du canton en préservant les ressources et en assurant une accessibilité optimale aux services, à la formation et aux logements
- Maintenir la cohésion cantonale en misant sur un réseau équilibré de centres.

Pour répondre à ces enjeux, le Canton axe son projet de territoire sur une vision à trois dimensions :

- Un projet pour l'habitat, le travail et les loisirs : assurer la vitalité de la région.
- Un projet pour la biodiversité : gérer et mettre en réseau les espaces naturels.

- Un projet pour les ressources : assurer à long terme leur valorisation.

3.2.2 Présentation du canton de Genève

Le canton de Genève est un canton suisse situé dans la partie ouest du pays. Bien que le canton soit principalement urbain et suburbain, il possède également des zones rurales et agricoles, notamment le long de la frontière avec la France. Malgré la présence de zones rurales, la densité de population élevée et la forte urbanisation du canton signifient que la part du territoire consacrée à l'agriculture est relativement faible par rapport aux terres urbanisées et industrielles.

Le canton de Genève possède également un patrimoine agricole et rural important, avec une longue tradition de production de denrées alimentaires de qualité et de préservation de l'environnement naturel.

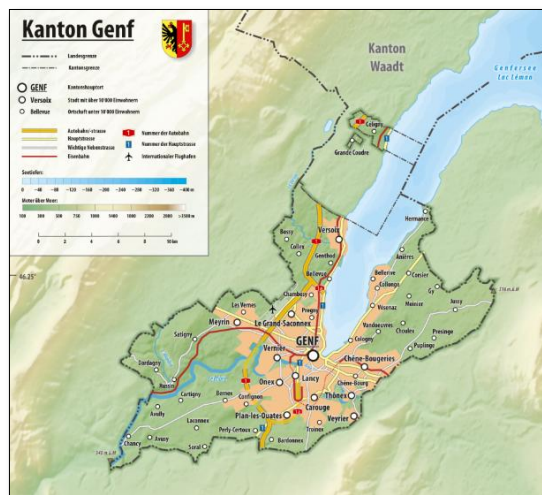


FIGURE 73: CARTE DU CANTON DE GENEVE

Source : GIFEX, 2009

3.2.3 Contenu du document (Plan directeur cantonal Genève 2030, 2011) :

Il représente un plan d'action visant à gérer la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole à Genève, en Suisse. Il comprend plusieurs mesures pour préserver les espaces de production agricole, soutenir l'activité agricole, renforcer la souveraineté alimentaire, préserver les zones agricoles spéciales et reconstituer les continuités biologiques.

objectifs	Effets attendu
<p>Gérer la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole</p>	

<p>-Maîtriser l'impact des extensions urbaines sur l'activité agricole et favoriser l'adaptation des produits agricoles genevois à la demande locale</p>	<p>-Maintien d'une agriculture de proximité compétitive</p>
<p>Exemple de mesures de mise en œuvre :</p> <p>-définir avec les exploitants concernés un catalogue de mesures de compensation et d'aménagement de l'espace rural adjacent aux urbanisations projetées, en coordination avec les réseaux agro-environnementaux si ceux-ci existent</p> <p>-intégrer dans les nouveaux quartiers les espaces dévolus aux loisirs de proximité, pour maîtriser la pression du public sur les secteurs agricoles voisins</p>	
<p align="center">Préserver les espaces de production agricole, garantir les surfaces d'assolement et soutenir l'activité agricole</p>	
<p>-Préserver strictement les espaces de production agricole en dehors des extensions urbaines sur la zone agricole, identifiées dans le plan directeur cantonal, et garantir à long terme les surfaces d'assolement (SDA)</p>	<p>-Renforcement de la souveraineté alimentaire du canton de Genève</p> <p>-Production significative de produits alimentaires de proximité assurée à long terme</p> <p>-Nouvelles extensions urbaines denses et compactes</p> <p>-Accord avec la Confédération concernant le quota de SDA attribué au canton</p> <p>-Maintien d'entités agricoles économiquement viables</p> <p>-Maintien des entités paysagères</p>
<p>Mesures de mise en œuvre :</p> <p>-soutenir les projets agricoles collectifs permettant de diminuer l'emprise du bâti sur la zone agricole (hangars collectifs)</p>	
<p align="center">Pérenniser les zones agricoles spéciales (ZAS)</p>	
<p>Renforcer la pérennité des zones agricoles spéciales et améliorer l'efficacité de cette mesure pour le développement des productions non tributaires du sol</p>	<p>-Meilleure compétitivité des filières genevoises, notamment maraîchère et horticole</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Éviter la dispersion des serres dans l'ensemble de la zone agricole -Implantation facilitée des serres dans les ZAS -Développement d'un concept énergétique
<p>Mesures de mise en œuvre :</p> <p>-évaluer les infrastructures énergétiques nécessaires pour limiter la dépendance de la filière vis-à-vis des énergies fossiles et garantir sa durabilité</p>	
<p>Construire une politique du paysage</p>	
<p>Préserver, requalifier et mettre en valeur la charpente paysagère du canton dans un contexte d'urbanisation soutenue</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Structuration de l'urbanisation -Préservation de l'identité du canton et de la région -Valorisation du cadre de vie et de la biodiversité -Mise en réseau des espaces publics et verts -Création d'une référence commune à l'échelle de l'agglomération
<p>Mesures de mise en œuvre :</p> <p>La conservation des entités paysagères reconnues implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion, la restauration ou la réparation des éléments naturels • la sauvegarde des espaces ruraux et le soutien à l'agriculture locale • l'identification d'entités paysagères à protéger <p>Du point de vue de la politique du paysage, parmi les enjeux principaux dans l'espace agricole sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien de la substance et de la diversité paysagère, notamment des éléments patrimoniaux 	
<p>Préserver les hameaux</p>	
<p>Maintien de la substance bâtie des hameaux, cas échéant par leur classement en zone de hameaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Changements d'affectation facilités pour les bâtiments qui ont perdu leur affectation d'origine -Maintien de la valeur patrimoniale des hameaux
<p>Mesures de mise en œuvre :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • modification des limites de zone (création d'une zone de hameaux) • adoption d'un plan de site et d'un règlement précisant les possibilités de transformation de bâtiments ou de réalisation de nouveaux bâtiments, dans des cas exceptionnels 	
Préserver et reconstituer les continuités biologiques	
Renforcer la mise en réseau des espaces naturels et faciliter les déplacements de la faune à l'échelle locale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> -Reconnexion d'espaces naturels fragmentés -Maintien de la biodiversité -Permettre à la population de bénéficier d'espaces verts interconnectés
Mesures de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les réseaux agro-environnementaux la poursuite des réseaux agro-environnementaux en milieu rural, les pénétrantes de verdure, le maillage vert en milieu urbain, contribueront à sauvegarder les possibilités de déplacement des espèces plus petites. Dans ce contexte, il est utile de mener une réflexion dans le cadre de la planification des zones agricoles spéciales, des terrains industriels, des divers grands projets et des plans directeurs communaux.	
Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation	
Donner aux cours d'eau l'espace nécessaire pour assurer leurs fonctions essentielles ainsi qu'une morphologie permettant l'accomplissement des processus naturels.	<ul style="list-style-type: none"> -Sécurité des biens et des personnes contre les crues et l'érosion -Rétablissement de la qualité biologique, physicochimique et bactériologique des eaux -Rétablissement, voire augmentation, de la valeur écologique globale des cours d'eau (faune et flore) -Intégration des fonctions de détente et de loisir de la population -Amélioration de la biodiversité -Mise en valeur du paysage
Mesures de mise en œuvre : <p>Lors de projets de renaturation, il est nécessaire de prendre en considération les objets d'inventaires dans le calcul de l'espace dévolu aux cours d'eau.</p> <p>Des choix portant sur la protection des patrimoines naturel et bâti liés au cours d'eau seront nécessaires parce qu'éventuellement contradictoires, à l'exemple de la Versoix et de l'Aire.</p>	

Un important patrimoine industriel est lié aux cours d'eau et sa reconversion est à l'ordre du jour.	
Consolider les espaces et périmètres protégés	
Développer la biodiversité à l'échelle de l'agglomération transfrontalière par la préservation des surfaces nécessaires d'écosystèmes naturels et leur gestion appropriée, en particulier dans les périmètres protégés	<ul style="list-style-type: none"> -Définition de nouveaux périmètres de protection adaptés au contexte local -Protection de la nature dans les espaces naturels et les secteurs urbanisés -Renforcement du réseau des milieux naturels pour assurer le brassage génétique des espèces -Maintien et développement de la qualité du patrimoine faunistique et floristique -Apport de biodiversité en ville et en campagne -Prestations (d'accueil, de production, etc.) en faveur de la population
Mesures de mise en œuvre :	
-veiller à la prise en compte systématique des sites protégés en tant que réservoirs dans le programme concernant les continuums et corridors biologiques, dans les planifications directrices et dans les projets touchant à l'organisation du territoire urbain et rural.	
Gérer les divers usages du lac et de ses rives	
Coordonner la gestion des divers usages des eaux publiques et des rives lacustres, en assurant le maintien de ses fonctions écologiques, économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion efficiente des eaux publiques et des infrastructures y relatives -Intégration et amélioration des fonctions de détente et de loisir de la population -Rétablissement, voire augmentation, de la valeur écologique globale -Mise en valeur du paysage -Rationalisation des activités professionnelles (pêcheurs, entreprises, etc.)
Mesures de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre le programme de renaturation à l'échelle transfrontalière • planifier la construction des infrastructures prioritaires sur l'ensemble du territoire genevois 	

TABLEAU 4 : CONTENU DU PLAN CANTONAL DIRECTEUR DE GENEVE 2030

SOURCE : (PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030, 2011)

3.2.4 Actions en faveur du bâti ancien

-Préserver les hameaux

Groupe d'habitations rurales situées à l'écart d'un village et administrativement rattachées à une commune.(CNRTL,2012) les hameau sont souvent caractérisé par des bâtiments traditionnels

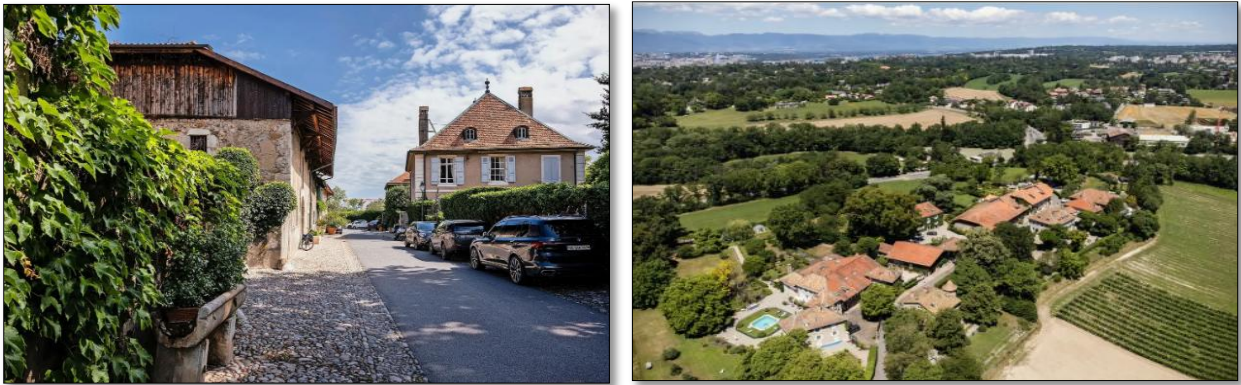


FIGURE 84 : HAMEAU DE SIERNE

SOURCE : ANTOINE GROSJEAN,2022

et un mode de vie agricole, ils sont souvent liés à l'histoire et à la culture locale et peuvent être des symboles importants de la vie rurale et de l'identité locale (Haute-Garonne Ingénierie, 2007).

À Genève, il y a 4 zones classées en hameaux, ainsi que 16 hameaux situés en zone agricole qui ont en grande majorité perdu leur caractère agricole.

Le fait de classer des zones comme "hameaux" permet la transformation et l'adaptation des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour l'agriculture. Les hameaux doivent répondre à certains critères tels que l'ancienneté, la structure du bâti, la présence d'au moins 5 logements et une séparation nette par rapport au village principal ou à la zone à bâtir proche. Le plan directeur cantonal indique l'emplacement des hameaux. Le but de la mise en zone de hameaux est de protéger ces zones plutôt que de les développer, Cependant, des changements d'affectation et des transformations sont possibles selon la loi sur l'aménagement du territoire

Les études de hameaux doivent prendre en compte la protection du site, l'identité du hameau et la conservation de la substance architecturale. Les nouvelles constructions sont autorisées dans des cas exceptionnels et sous des conditions spécifiques, Le plan directeur encourage à limiter le développement à l'intérieur de l'espace urbain et en continuité avec celui-ci, ainsi que dans

des centres périphériques liés aux axes de transports, sans créer de grands ensembles dispersés dans les zones rurales.

Les communes qui souhaitent changer la classification d'un hameau en zone de hameaux doivent contacter les services responsables de l'aménagement du territoire et du patrimoine et des sites dès le début des études. Ces services fourniront des informations de base et un modèle de cahier des charges pour les études à réaliser, mais les communes seront responsables de ces études.

Les études d'aménagement devront inclure des mesures pour préserver le caractère et le site du hameau, des conditions pour de nouvelles constructions dans des situations exceptionnelles, des directives pour la transformation de bâtiments existants, et la limite de la zone. Un plan de site et un règlement devront être mis en place pour assurer le maintien du caractère du hameau et pour préciser les possibilités de transformation ou de construction. Cependant il ne sera pas possible de changer l'utilisation de bâtiments agricoles encore fonctionnels.

-la reconversion du patrimoine industriel :

La préservation des patrimoines naturel et bâti peut entraîner des choix complexes et contradictoires, comme c'est le cas le long des cours d'eau de Versoix et de l'Aire dans le canton de Genève. Ces cours d'eau sont à la fois des écosystèmes précieux et des sites industriels historiques. La protection de l'écosystème peut entrer en conflit avec la préservation des bâtiments industriels en bordure des cours d'eau : la restauration de la végétation naturelle, peuvent être en contradiction avec la conservation de bâtiments industriels en bordure de cours d'eau. De même, la réutilisation de ces bâtiments pour des activités résidentielles ou culturelles peut nécessiter des modifications importantes qui peuvent avoir un impact sur l'environnement naturel.

La reconversion du patrimoine industriel le long des cours d'eau est à l'ordre du jour, car de nombreux bâtiments industriels ont fermé leurs portes et nécessitent d'être réutilisés. Cela peut représenter une opportunité de revitalisation urbaine et de création de nouveaux espaces de vie, mais nécessite également une réflexion approfondie sur les choix à faire en matière de protection des patrimoines naturel et bâti. Il est donc important de prendre en compte ces différents enjeux pour assurer une gestion durable et responsable des cours d'eau et de leur patrimoine associé.

3.3 Exemple 3 : Projet Territorial de Développement Durable 2018-2035 de Saint-Flour et Hautes Terres communautés

3.3.1 Présentation du territoire concerné

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté sont deux intercommunalités situées en France, dans le département du Cantal, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elles regroupent plusieurs communes voisines dans le but de mutualiser leurs moyens et leurs compétences pour mieux répondre aux besoins de leur territoire et de leurs habitants. (Syndicat des territoires de l'est cantal , 2017)



FIGURE 15 : CARTE DU DEPARTEMENT DU CANTAL

SOURCE : WIKEPEDIA



FIGURE 16 : CARTE DE L'EST CANTAL

SOURCE : SYTEC, 2017

3.3.2 Contenu du PTDD

Unissons nos moyens et valorisons nos ressources locales pour préparer l'avenir.

Nous sommes profondément attachés à notre territoire rural de moyenne montagne et croyons que le déclin démographique n'est pas inévitable. Nous reconnaissons la richesse de notre agriculture, de nos savoir-faire, de notre patrimoine et de notre biodiversité, mais cela n'est pas toujours évident pour ceux qui y vivent au quotidien. Nous avons décidé de valoriser ces atouts collectivement avec les acteurs locaux pour consolider notre identité, mettre en avant nos capacités et profiter des mutations sociétales actuelles. Ce projet de développement durable sera mis en œuvre dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal et dans nos projets locaux, mais il appartient à chacun de s'en approprier au quotidien. Nous devons nous mobiliser collectivement pour valoriser nos ressources locales, promouvoir l'excellence environnementale, inverser la courbe démographique et renforcer notre attractivité pour ouvrir

de nouvelles perspectives à notre territoire. (Pierre JARLIER Pr du SYTEC, Ghyslaine PRADEL vice Pr du SYTEC).



FIGURE 97 : VUE SUR LE TERRITOIRE HAUTES TERRES COMMUNAUTE

SOURCE : HAUTES TERRES, 2017



FIGURE 108 : VUE SUR LE TERRITOIRE SAINT- FLOUR COMMUNAUTE

SOURCE : LES PAYS SAINT FLOUR, 2011

« Une ressource existe d'abord par la valeur que les gens lui reconnaissent. »

Ce projet territorial de développement durable est un trait d'union entre deux intercommunalités, avec une vision commune pour les 20 prochaines années. Il renforce le patrimoine culturel et naturel, unit les acteurs locaux, stimule le développement économique et l'excellence environnementale, et valorise les richesses locales pour renforcer l'attractivité du territoire, il est né d'un projet concerté et regroupe des valeurs commune. (SYTEC, Auxilia conseil, 2018)

Le projet de développement territorial est fondé sur 6 axes stratégiques, chacun ayant ses propres objectifs et leviers d'actions :

-Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale : il est important d'utiliser les atouts du territoire et d'explorer les

opportunités offertes par la transition socio-écologique, en développant de nouveaux modèles de production et de commercialisation. Le développement économique doit être respectueux des ressources et du patrimoine naturel, en visant l'excellence environnementale.

- Favoriser une agriculture avec des exploitations à taille humaine, durables, qualitatives et transmissibles par : promotion de la vente en circuits courts et de l'économie locale, renforcement des échanges avec les bassins de consommation voisins, création de valeur ajoutée sur les exploitations, protection du foncier agricole et soutien à l'installation de jeunes agriculteurs...
- Développer un tourisme vert, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales, en valorisant son identité. Promotion d'une offre touristique d'excellence environnementale axée sur l'éco-habitat, les mobilités douces, les circuits-courts et l'alimentation durable, les activités de plein air, la découverte de l'artisanat local, le thermalisme...ainsi un Accompagnement du changement vers des pratiques de tourisme plus responsables et moins impactantes pour l'environnement."
- Créer les conditions nécessaires à l'émergence de filières économiques, basée sur l'économie « circulaire »

-Un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles : La notion de qualité de vie est complexe et évolutive, englobant la protection de l'environnement, la santé, l'emploi, la formation, les services et la mobilité. En tenons compte des spécificités démographiques, notamment le vieillissement de la population, et favorisons les liens intergénérationnels et la transmission du patrimoine culturel.

- Mieux connaître, valoriser et préserver la biodiversité du territoire En encourageant la collecte et le partage des connaissances et par la recherche du principe d'excellence environnementale dans toutes les décisions prises.
- Promouvoir et protéger le patrimoine local En préservant les paysages et les ressources naturelles.et par la sensibilisation en éduquant la population à la valeur, mais aussi à la fragilité, du patrimoine local.
- Concilier les activités humaines avec la biodiversité et la préservation du cadre de vie en soutenant les initiatives en faveur d'un mode d'habiter "durable" et peu impactant, telles que la rénovation énergétique, l'éco-habitat et l'utilisation d'éco-matériaux. En limitant l'étalement urbain et revalorisant le parc vacant, les centres anciens et les villages du territoire. En développant les modes de déplacement doux. En accompagnant

les acteurs économiques (agriculture, tourisme, artisans...) vers des pratiques plus durables.



FIGURE 19: PATRIMOINE BÂTI DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉS

Source : AUVERGNE-DESTINATION, 2012



FIGURE 20: PATRIMOINE BÂTI DE HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

Source : HAUTESTERRESTOURISME, 2015

-Un territoire acteur de sa transition énergétique

- Lutter contre le gaspillage énergétique par la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la création d'une plateforme locale de la rénovation énergétique, la formation et la sensibilisation des habitants et acteurs économiques aux éco-gestes, ainsi que la promotion des mobilités alternatives à faible consommation d'énergie fossile
- Produire des énergies renouvelables avec un retour de la valeur ajoutée pour le territoire, dans le respect du patrimoine naturel et paysager et l'excellence environnementale dans laquelle s'inscrit notre projet

-Des mobilités intelligentes adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l'environnement

- Soutenir l'inter modalité et les mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat Par l'optimisation des transports en commun existants et la mise en place de liaisons piétonnes et cyclables, la promotion des infrastructures nécessaires au développement des mobilités actives, tels que le co-voiturage, et la location de vélos électriques. L'aménagement des quartiers pour favoriser le partage de l'espace public et les déplacements à pied et à vélo. Enfin, la sensibilisation à l'importance de la mobilité active pour la santé
- Développer des solutions de « démobilité » tel que le télétravail et la dématérialisation des démarches administratives.

-Un territoire vivant, de services et de proximité

- Garantir, sur l'ensemble du territoire et pour tous les habitants, une offre de soins de qualité, adaptée à leurs besoins :
- Favoriser un maillage cohérent de points d'accès et de diffusion des services et produits

-Le territoire du bien vivre pour tous et du vivre ensemble : La cohésion sociale du territoire passe par sa capacité à bien accueillir les nouveaux arrivants (plus de 400 par an), à maintenir et renforcer les liens sociaux et intergénérationnels, à accompagner le vieillissement...

- Développer les notions d'intérêts et de biens communs pour faciliter le bien-vivre ensemble par exemple En impliquant davantage les habitants dans la prise de décision.
- Développer et soutenir l'économie et les initiatives collaboratives En facilitant le partage des biens et services entre particuliers, mais aussi de la connaissance et des compétences
- Assurer et accompagner le « bien vieillir » Par la création de structures permettant des accueils temporaires pour les personnes âgées isolées et dépendantes en complément de l'offre existante.

Conclusion

Les territoires ruraux peuvent être valorisés par le développement durable de plusieurs façons, notamment :

- **Encourager l'agriculture durable** : Les territoires ruraux sont souvent caractérisés par une forte présence de l'agriculture. Il est donc important d'encourager les pratiques agricoles durables, telles que la gestion de l'eau et des sols, la protection de la biodiversité, l'utilisation d'engrais et de pesticides naturels, etc. L'agriculture durable peut permettre de renforcer la sécurité alimentaire, de préserver les écosystèmes et de développer de nouvelles activités économiques.
- **Promouvoir le tourisme durable** : Les territoires ruraux ont souvent un patrimoine naturel et culturel riche et varié qui peut être valorisé par le tourisme durable. Il est important de préserver les sites naturels et culturels, tout en offrant des activités touristiques responsables, respectueuses de l'environnement et des populations locales. Le tourisme durable peut générer des emplois locaux et diversifier l'économie des territoires ruraux et contribue à la préservation des ressources.
- **Favoriser les énergies renouvelables** : Les territoires ruraux sont souvent propices à la production d'énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou biomasse. En investissant dans des projets d'énergies renouvelables, les territoires ruraux peuvent devenir des acteurs clés dans la transition énergétique, générant ainsi des revenus, créant des emplois et réduisant leur impact sur le climat.
- **Améliorer les transports et la mobilité** : Les territoires ruraux sont souvent caractérisés par une faible densité de population et un réseau de transports peu développé. Il est donc important de développer des solutions de mobilité alternatives et durables, telles que le covoiturage, les modes de transport actifs (vélo, marche), les transports en commun à faible émission de carbone, etc. Ces solutions peuvent permettre de réduire la pollution atmosphérique et sonore, de faciliter l'accès aux services et aux emplois, et de renforcer les liens entre les territoires ruraux et les zones urbaines.
- **Gestion des ressources naturelles** : La gestion durable des ressources naturelles telles que l'eau, les forêts et les sols est essentielle pour préserver les territoires ruraux. En adoptant des pratiques de gestion durable, les territoires ruraux peuvent protéger leur

biodiversité, maintenir la qualité de leurs ressources naturelles et assurer leur durabilité à long terme.

- **Participation citoyenne** : Impliquer les communautés locales dans la prise de décision et la mise en œuvre de projets de développement durable est essentiel pour valoriser les territoires ruraux. En favorisant la participation citoyenne, les territoires ruraux peuvent bénéficier de l'expertise et de l'engagement des habitants locaux, renforcer leur cohésion sociale et favoriser la mise en place de solutions adaptées aux besoins et aux réalités locales.
- **Économie circulaire** : encourage la réduction, le recyclage et la réutilisation des ressources, peut être une approche efficace pour valoriser les territoires ruraux. Par exemple, en développant des filières de recyclage, de réparation et de réutilisation des produits locaux, les territoires ruraux peuvent créer des emplois locaux, réduire les déchets et minimiser leur impact environnemental.

CHAPITRE 4

Le bâti ancien au service du développement durable

Introduction

Le bâti ancien, témoin des épreuves du temps et des événements historiques, constitue la trame matérielle de notre espace géographique, historique, social et culturel. Sa conservation est irremplaçable, car chaque disparition entraîne une perte de mémoire et d'identité. Ce chapitre se propose d'explorer les multiples facettes du bâti ancien au service du développement durable, en mettant l'accent sur ses caractéristiques distinctives, sa pertinence pour le développement durable et les opérations de valorisation associées. Une attention particulière sera accordée à la reconversion du bâti ancien, une piste prometteuse pour la préservation du patrimoine rural de la région de Bejaïa.

4.1 Définition du bâti ancien :

Le bâti ancien est un *patrimoine bâti qui constitue un héritage commun, porteur de valeurs symboliques, sociales, économiques et culturelles, et qui doit être protégé, conservé et valorisé pour les générations présentes et futures* (Charte de Venise pour la conservation et la restauration des monuments et des sites), *Il est constitué de constructions qui reflètent les modes de vie, les techniques de construction, les matériaux et les styles architecturaux d'une époque donnée, et qui ont survécu au temps pour devenir des témoins de l'histoire et de la culture* (UNESCO).

Il est caractérisé par les critères suivants (Ecole d'Avignon, 2012) :

- Age : remontant à une époque préindustrielle antérieure à la Première ou la Deuxième Guerre mondiale, selon le cas.
- Qualité : présentant une valeur exceptionnelle ou ordinaire en tant que témoignage culturel et technique.
- Localisation : située en milieu urbain, villageois ou isolé, avec une valeur individuelle ou une valeur en tant qu'élément d'un ensemble architectural.

4.2 Caractéristiques du bâti ancien rural

4.2.1 Caractère bioclimatique

Le bâti rural ancien se distingue par son étroite relation avec son environnement immédiat, bénéficiant souvent d'une conception bioclimatique. Il s'harmonise avec son site, son relief, sa

géologie et les éléments naturels qui l'entourent, tout en tirant parti de l'orientation par rapport au soleil, aux vents et à la pluie. Cette forme de construction résulte d'une économie de moyens modeste et d'une solidarité sociale propres à un développement local autosuffisant.

Les matériaux utilisés dans le bâti ancien sont généralement ceux disponibles localement et peu transformés. Ils proviennent du sous-sol, tels que la pierre de Volvic en moellons ou taillée, les briques, la terre crue ou cuite, les tuiles, ou des ressources végétales telles que le bois pour la charpente ou la menuiserie. Bien que leur utilisation ne corresponde plus nécessairement à une logique économique dans un monde caractérisé par des échanges étendus et l'abolition quasi totale des distances, une approche de développement durable doit prendre en compte d'autres critères que le coût immédiat, en intégrant les coûts réels tels que le transport, l'impact environnemental et social.

Par ailleurs, le bâti ancien repose sur une économie de gestion de l'espace, particulièrement dans les zones agricoles, où les terres cultivables sont préservées. Le mode de regroupement des habitations joue un rôle crucial dans le confort thermique, avec des principes tels que la mitoyenneté, les écrans solaires et la protection contre le vent. Les effets de densité contribuent à cette dimension bioclimatique. Le bâti ancien possède des caractéristiques architecturales, bioclimatiques et d'inertie qu'il convient de respecter et d'exploiter (Puy-de-Dôme).

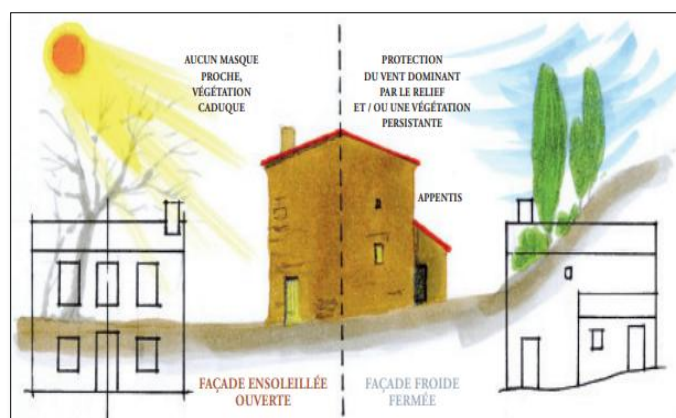


FIGURE 21 : CARACTERE BIOCLIMATIQUE DU BATI ANCIEN

Source : ATHEBA, 2020

Ainsi, le bâti rural ancien incarne un véritable patrimoine architectural en harmonie avec son environnement, témoignant de pratiques durables et offrant des opportunités précieuses pour une approche contemporaine du développement durable.

4.2.2 Caractéristiques constructives du bâti ancien

- Les matériaux traditionnels sont hydrophiles et gèrent l'humidité.
- La stabilité de la construction traditionnelle est obtenue grâce à l'empilement et à l'assemblage de matériaux tels que les tas de charge et les voûtes ainsi que les pans de bois et les charpentes. Cette stabilité est uniquement due au poids des éléments qui exercent une pression sur les éléments, il n'y a pas d'utilisation de colle ou d'effet monolithe dans la construction traditionnelle.
- La maçonnerie traditionnelle se caractérise par sa souplesse et sa capacité à s'adapter à d'importantes déformations sans se fissurer.
- Le bâti ancien est reconnu pour sa durabilité exceptionnelle, ayant résisté au passage des siècles, souvent sans nécessiter d'entretien majeur. Sa longévité doit être appréciée à cette échelle temporelle remarquable.
- Le bâti ancien est naturellement biodégradable : les vestiges des anciennes constructions, qu'il s'agisse de modestes demeures ou de bâtiments prestigieux, se sont souvent intégrés harmonieusement à leur environnement, parfois jusqu'à en être oubliés ou réutilisés. Ainsi, le bâti ancien répond aux valeurs actuelles de préservation des ressources et de recyclage, en favorisant les économies de matériaux et en respectant les principes de durabilité.
- L'application d'un enduit protecteur modifie à la fois l'apparence et le comportement thermique du mur, ce qui diffère de la tendance actuelle qui consiste à laisser les murs sans enduit
- Le mortier traditionnel est fabriqué à partir de matériaux locaux provenant du sous-sol, tels que de la terre locale, des roches légèrement argileuses en décomposition ou du sable extrait de carrières ou de rivières, qui sont mélangés à de la chaux. (Puy-de-Dôme).

4.3 Évolution du bâti ancien :

L'évolution du bâti peut être divisée en plusieurs périodes, chacune caractérisée par des changements dans les modes de construction, les matériaux utilisés et les considérations environnementales.

Après Le bâti ancien, les modes constructifs passent par une « période transitoire » au début du 20ème siècle. Cette période marque des changements significatifs dans l'évolution des modes constructifs conduisant progressivement à une architecture de plus en plus industrialisée, communément appelée "architecture moderne", et se développe largement après la seconde Guerre Mondiale. Les éléments qui permettent d'effectuer cette distinction constructive sont, entre autres (DGHUC / CETE DE L'EST / DGCB-LASH / MPF, 2007) :

- La disparition des savoir-faire après la Première Guerre mondiale a entraîné une perte de connaissances dans le domaine de la construction, impactant la qualité et la durabilité des constructions.
- L'utilisation de nouveaux matériaux manufacturés a facilité la construction, mais a introduit des différences en termes de propriétés hygrothermiques.
- Les contraintes d'urbanisme liées au coût et à la rareté des terrains ont limité la prise en compte de l'environnement proche dans la construction.
- La demande croissante de logements a favorisé le développement d'une architecture industrialisée, moins liée aux conditions du site et plus dépendante de technologies artificielles pour le chauffage, la ventilation et l'éclairage.

Au fil du temps, une prise de conscience croissante de l'importance de l'environnement a conduit à l'émergence des bâtiments écologiques à la fin des années 80. Depuis lors, cette tendance n'a cessé de se développer, avec pour objectif de réduire au maximum l'impact des bâtiments sur l'environnement. Les principes clés des bâtiments écologiques consistent à utiliser des matériaux durables, recyclables et locaux autant que possible, à réduire la consommation d'énergie et à maximiser l'efficacité énergétique. De plus, ces bâtiments sont conçus pour profiter au maximum de la lumière naturelle, améliorer la qualité de l'air intérieur et minimiser les déchets de construction. (BATI ADVISOR, s.d.).

En résumé :

Critères	Bâti ancien rural	Bâti moderne	Bâti écologique
Conception bioclimatique	Oui	Non	Oui
Implantation	Fonction du site	Contrainte urbaine	Fonction du site

Matériaux de construction	Locaux, peu transformés	Manufacturés	Écologiques, locaux
Gestion de l'espace	Économie de l'espace, mode de groupement	Densification urbaine	Économie de l'espace, densité maîtrisée
Performances énergétiques	Faibles	Variables selon les normes en vigueur	Élevées
Gestion des déchets	Non prévue	Non prévue	Prévue, recyclage
Impact sur l'environnement	Faible	Élevé	Faible
Coût de construction	Abordable	Élevé	Élevé (mais durable)

TABLEAU 5: TYPE DU BATI

Source : auteur, 2023



FIGURE 22 : EVOLUTION DU BATI

Source : le parc, MPB, LAMBERT, 2021

4.4 Requalifier ou démolir :

Il y a plusieurs raisons qui peuvent inciter à la démolition de bâtiments anciens, telles que la vétusté, le coût élevé de la restauration, la mauvaise rentabilité énergétique, ou encore un changement de vocation. Cependant, les répercussions sur la communauté, la perte d'énergie et l'impact environnemental sont souvent négligés lorsqu'on évalue la rentabilité d'une démolition par rapport à celle d'une requalification. Pourtant, ce sont ces principes mêmes qui permettent à un projet de s'inscrire dans la lignée du développement durable, estimation déjà en 1987 dans le rapport Brundtland, « Dans son esprit même, le développement durable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse

et renforcent le potentiel présent et à venir, permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité ».

En effet, la démolition d'un bâtiment entraîne une perte pure d'énergie et une étude commandée par le National Trust for Historic Preservation aux États-Unis a montré que l'énergie grise équivaut à 16% de la consommation totale d'un bâtiment au cours de son cycle de vie normal. Il faudrait donc plus de 65 ans à un nouveau bâtiment avec une bonne efficacité énergétique pour compenser les pertes d'énergie liées à la démolition et à la reconstruction de l'ancien bâtiment. Ce qui dépasse la durée de vie de plusieurs bâtiments modernes ! De plus, la conservation et la restauration de bâtiments anciens réduisent la pression sur les ressources naturelles et limitent la création de déchets. À cela, il faut ajouter la quantité de GES émis lors du transport de ces déchets au dépotoir. Bref, le bilan est plutôt négatif.

L'efficacité énergétique n'est pas réservée aux bâtiments neufs, elle peut également être optimisée dans les bâtiments patrimoniaux. En effectuant des changements tels que la mise à jour du système de chauffage ou d'éclairage, la réparation des fenêtres ou l'amélioration de l'isolation, il est possible, dans les meilleures conditions, qu'un bâtiment restauré devienne même plus économe en énergie qu'un nouveau bâtiment construit selon les normes les plus strictes. Une étude de l'Institut Athena sur le cycle de vie des matériaux, commandée par Parcs Canada, a démontré que sur les quatre bâtiments témoins étudiés, trois pouvaient avoir une consommation énergétique inférieure à celle des nouvelles constructions, tandis que le quatrième était à égalité avec son homologue neuf. Ces résultats surprenants s'expliquent en partie par le fait que les anciens bâtiments ont souvent moins de fenêtres et des murs et plafonds plus épais, ce qui limite les pertes de chaleur. L'étude de Patrice Frey indique que 31 % des pertes de chaleur proviennent des planchers, des murs et des plafonds, tandis que 10 % proviennent des fenêtres. Les données du Département de l'Énergie des États-Unis de 2003 suggèrent que les bâtiments construits avant 1920 ont une meilleure efficacité énergétique que toutes les constructions réalisées jusqu'en 2000, moment à partir duquel la consommation moyenne a légèrement diminué. (Ross, 2010).

4.5 Différentes opérations de valorisation du bâti ancien :

La valorisation fait référence à l'ensemble des opérations et des techniques visant à augmenter la valeur ou le potentiel de quelque chose pour en tirer davantage de ressources (CNRTL) , pour les bâtiments anciens , il s'agit de mettre en valeur leurs caractéristiques historiques, architecturales et culturelles tout en les rendant plus fonctionnels et adaptés aux besoins actuels

Les modes reconnus d'intervention sur les bâtiments patrimoniaux adoptée à la conférence générale de l'UNESCO sont :

4.5.1 Identification

La première étape du processus consiste à identifier et répertorier les biens ayant une valeur culturelle. Cela implique généralement des recherches historiques et une évaluation permettant de mieux comprendre et documenter le sujet, tout en facilitant les démarches ultérieures. Un relevé est effectué pour recenser les bâtiments, structures et sites d'importance pour la collectivité. Afin de rendre ce processus d'évaluation culturelle, qui peut être assez subjectif, plus objectif, des critères sont souvent appliqués, mettant l'accent sur la conception, les matériaux et le contexte historique. Les biens qui répondent à ces critères ont généralement une valeur patrimoniale et sont ajoutés à la liste des éléments à préserver. (Fulton, 2015).

4.5.2 Conservation

Conférence de NARA, 1994 : « Ensemble d'opérations visant à comprendre une œuvre, à connaître son histoire et sa signification, à assurer sa sauvegarde matérielle et, éventuellement, sa restauration et sa mise en valeur ».

Charte de Cracovie, 2000 : « La conservation est l'ensemble des comportements d'une communauté qui contribuent à faire perdurer le patrimoine et ses monuments. La conservation est obtenue en se référant à la signification de l'entité, avec les valeurs qui lui sont associées ».

4.5.3 **Restauration :**

Actions entreprises sur un bien en état stable ou stabilisé, dans le but d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés (ministère de la culture et de la communication, 2013)

Charte de Venise, 1964, charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 : « La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument ».

Cesare Brandi, Théorie de la restauration, 1977, École nationale du patrimoine - Éditions du Patrimoine, 2001, pp. 30-32 : « La restauration constitue le moment méthodologique de la reconnaissance de l'œuvre d'art, dans sa consistance physique et sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations futures (...). La restauration doit viser à rétablir l'unité potentielle de l'œuvre d'art, à condition que cela soit possible sans commettre un faux artistique, ou un faux historique, et sans effacer aucune trace du passage de cette œuvre d'art dans le temps ».

4.5.4 **Entretien :**

Il est défini comme (DE VIGAN Jean, 2002) l'ensemble des travaux simples et réguliers que nécessitent la conservation d'un bâtiment en bon état, remplacement de tuiles cassées, détartrage de canalisation, ramonages, raccords d'étanchéité,...etc. Aussi, dans le champ patrimonial, la charte de Burra 1979 adoptée par ICOMOS Australie, définit l'entretien, par l'action continue qui prodigue des soins protecteurs à la matière et au contexte d'un lieu ou d'un bien patrimonial qu'il faut distinguer de la réparation, qui comprend la restauration et la reconstruction.

L'entretien s'effectue sans modifications majeures de l'utilisation d'un ouvrage et de sa valeur culturelle. L'entretien est une intervention régulière, nécessaire pour maintenir un ouvrage, un bien patrimonial en bon état.

4.5.5 Réhabilitation :

le concept de réhabilitation désigne selon une première source, les procédures visant la remise en état d'un patrimoine architectural et urbain longtemps déconsidéré et ayant récemment fait l'objet de revalorisation économique, pratique et/ou esthétique, qu'il s'agisse de tissu et architecture mineurs à vocation d'habitat, ou d'ensembles et bâtiments industriels (usines, ateliers, habitat ouvrier,...etc.). Le terme de réhabilitation est aussi défini, comme l'action d'améliorer un édifice en conservant sa fonction principale, cela en précisant que le terme s'emploie aussi bien, pour des modifications légères, que pour des restructurations lourdes et n'excluant pas l'adjonction d'une partie neuve. Enfin, une tierce définition consultée présente la réhabilitation, par l'amélioration des bâtiments, pouvant se réaliser par des travaux de réparation, d'aménagement et de transformation dans le bâtiment. il existe 4 niveaux de réhabilitation (Ibrahim, 2013) :

Type de réhabilitation	description
Réhabilitation légère	Travaux de mise à jour et de rafraîchissement légers, tels que la rénovation des revêtements, le remplacement des installations et la mise aux normes simples
Réhabilitation moyenne	Travaux plus importants comprenant des modifications structurelles limitées et des rénovations intérieures.
Réhabilitation lourde	Travaux conséquents incluant des modifications structurelles importantes, la rénovation complète des espaces intérieurs, des installations techniques et la mise aux normes complète du bâtiment.
Réhabilitation exceptionnelle	Travaux majeurs sur des bâtiments historiques ou d'une grande valeur architecturale, nécessitant une restauration et une préservation minutieuses du patrimoine, ainsi que des travaux spécialisés et complexes.

TABLEAU 6 TYPE DE REHABILITATION

SOURCE : (IBRAHIM, 2013) , AUTEUR 2023

4.5.6 **Reconversion :**

L'intervention consiste à donner une nouvelle vie à des bâtiments abandonnés qui ont perdu leur vocation initiale, en leur attribuant une nouvelle fonction en accord avec les défis de la vie moderne. Cette action va au-delà d'une simple réaffectation, elle vise également à intégrer l'édifice dans son environnement urbain, social et économique en adaptant sa forme et sa configuration aux besoins de la nouvelle fonction.

C'est une démarche de recyclage qui nous permet de soutenir le développement durable en préservant nos ressources naturelles et en luttant contre leur épuisement progressif.

La réutilisation des anciens bâtiments permet de préserver les terres vierges ou de retarder leur exploitation pour le développement urbain. Cela permet aux collectivités d'éviter les dépenses liées à la construction de nouvelles infrastructures (réseaux routiers, assainissement, télécommunications, etc.) et favorise une utilisation optimale des infrastructures existantes. (Ibrahim, 2013)

4.6 La reconversion : un champ d'intervention pour les paysages ruraux

La conservation des paysages ruraux et le développement rural accordent une importance croissante à la reconversion des bâtiments existants. Cette approche vise à préserver l'identité des territoires et à répondre aux enjeux du développement durable.

La reconversion des bâtiments existants offre divers avantages. Elle permet de maîtriser la consommation d'espace en réutilisant les structures existantes plutôt que de construire de nouveaux bâtiments. Cela favorise la préservation des paysages et des ressources naturelles. De plus, elle contribue à diversifier les activités économiques et à créer des emplois, notamment en développant des services para-agricoles, des activités touristiques ou la transformation des produits agricoles.

La reconversion des bâtiments ne se limite pas à une dimension économique, mais elle prend également en compte la valeur patrimoniale, l'identité régionale et l'engagement citoyen. Elle permet de préserver et de moderniser les paysages tout en stimulant le potentiel endogène des

territoires ruraux. Il s'agit d'une approche qui considère les bâtiments comme des éléments intégrés au paysage et qui tient compte de la qualité de l'habitat, de la physionomie des lieux et du patrimoine bâti.

Différents acteurs sont impliqués dans la reconversion des bâtiments. Pour les agriculteurs et les propriétaires, il s'agit de diversifier les sources de revenus et de préserver la viabilité de leur exploitation agricole. Pour les collectivités territoriales, la reconversion des bâtiments permet de créer des emplois, de préserver une image attractive et de limiter l'extension des zones d'habitation et d'activité. Dans une perspective de développement durable, la reconversion des bâtiments contribue à la conservation des paysages et au développement rural. (Arens, 2013)

4.6.1 Reconversion et faisabilité

La reconversion des bâtiments nécessite une évaluation minutieuse de leur faisabilité. Il est important de prendre en compte plusieurs aspects pour déterminer si la reconversion d'un bâtiment est réalisable et viable.

- la faisabilité technique : Il faut évaluer l'état structurel du bâtiment, sa capacité à accueillir de nouvelles fonctions et les éventuelles contraintes liées à sa rénovation. Des études approfondies peuvent être nécessaires pour évaluer la solidité du bâtiment, l'état des installations électriques, de plomberie et de ventilation, ainsi que la conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- la faisabilité financière doit être évaluée. Il est essentiel de réaliser une analyse approfondie des coûts de rénovation, y compris les travaux de réparation, de réaménagement et d'amélioration énergétique. Il convient également de prendre en compte les coûts d'exploitation futurs, tels que les factures d'énergie, les frais d'entretien et les éventuelles charges associées à la nouvelle fonction du bâtiment. Une étude de marché peut également être nécessaire pour évaluer le potentiel de rentabilité du projet.
- La faisabilité réglementaire est un autre aspect important. Il est crucial de s'assurer que la reconversion du bâtiment est conforme aux règles et aux réglementations en vigueur. Cela peut inclure des permis de construction, des autorisations spécifiques selon la

destination d'usage envisagée, ainsi que le respect des normes environnementales et patrimoniales.

- la faisabilité sociale et environnementale doit être prise en compte. Il est important de considérer l'acceptation et le soutien de la communauté locale pour le projet de reconversion, ainsi que son impact sur l'environnement et le bien-être des résidents. Une approche participative et consultative peut être nécessaire pour garantir une intégration harmonieuse du projet dans son environnement social et naturel.

4.6.2 La démarche de reconversion :

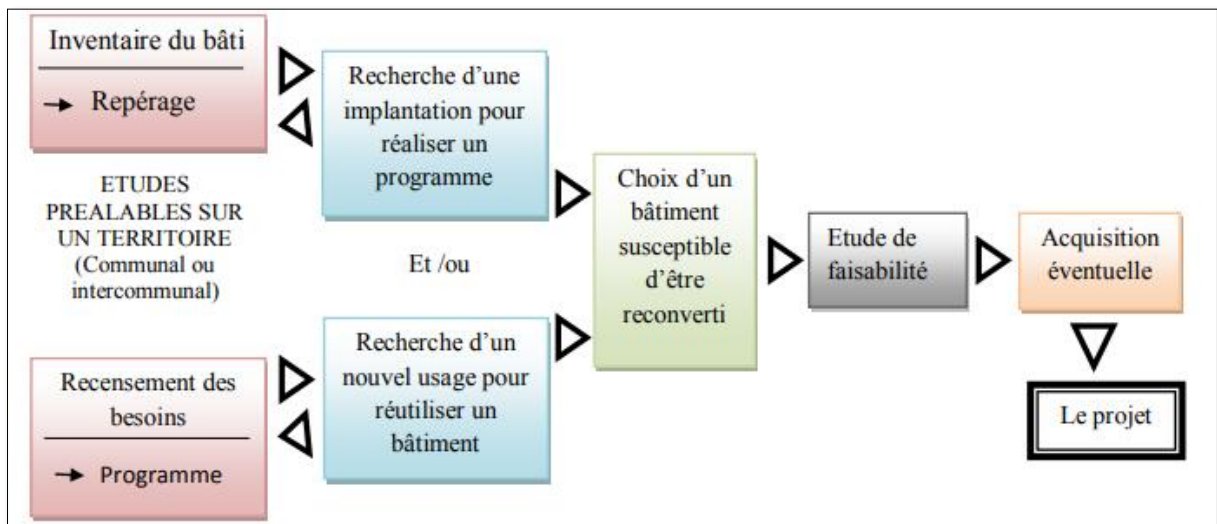


FIGURE 23 : DEMARCHE DE RECONVERSION

SOURCE : IBRAHIM, 2013

4.6.3 La reconversion et le développement durable :

La reconversion consiste à transformer des activités, des infrastructures ou des espaces existants de manière à favoriser la durabilité environnementale, économique et sociale. Voici quelques aspects clés de la reconversion au service du DD (M. U. A. Khan, 2019)

- Utilisation efficace des ressources : La reconversion vise à maximiser l'utilisation des ressources existantes, en évitant la construction de nouvelles infrastructures ou en réutilisant les matériaux disponibles. Cela permet de réduire la consommation de ressources naturelles et d'éviter le gaspillage.

- Réduction des impacts environnementaux : La reconversion peut inclure des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver la biodiversité, à minimiser la pollution de l'air et de l'eau, et à promouvoir des pratiques durables. Par exemple, la reconversion de bâtiments peut impliquer l'installation de systèmes d'énergie renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la mise en œuvre de pratiques de gestion des déchets respectueuses de l'environnement.
- Promotion de l'économie circulaire : La reconversion favorise une approche de l'économie circulaire, où les matériaux et les produits sont réutilisés, recyclés ou réparés plutôt que jetés. Cela permet de réduire les déchets, de préserver les ressources et de créer de nouvelles opportunités économiques.
- Création d'emplois durables : La reconversion peut générer de nouveaux emplois dans des secteurs liés au développement durable, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, l'agriculture biologique, l'écoconstruction, etc. Cela contribue à la création d'une économie verte et à la transition vers des emplois durables.
- Amélioration de la qualité de vie : La reconversion peut avoir des effets positifs sur la qualité de vie des communautés. Par exemple, la réhabilitation de quartiers dégradés peut améliorer la sécurité, les espaces publics, les infrastructures sociales et les services locaux. Cela favorise un environnement plus sain et plus agréable pour les résidents.
- Implication communautaire : La reconversion réussie implique généralement la participation et l'engagement des parties prenantes locales, y compris les résidents, les entreprises, les organisations communautaires et les autorités locales. La collaboration permet de prendre en compte les besoins, les aspirations et les connaissances spécifiques de la communauté, renforçant ainsi l'appropriation du projet et sa durabilité à long terme.
- Sensibilisation et éducation : La reconversion peut être l'occasion de sensibiliser et d'éduquer les acteurs locaux sur les enjeux du développement durable. Elle peut contribuer à promouvoir des comportements responsables, à encourager l'adoption de modes de vie durables et à renforcer la conscience environnementale au sein de la communauté.

- Sauvegarder un bâtiment dans l'histoire, ces dimensions patrimoniales et sociales sont importantes car elle assure la permanence de la mémoire du lieu est la continuité de la solidarité générationnelles

En investissant dans la reconversion, nous contribuons à façonner des territoires harmonieux, prospères et ancrés dans leur identité, tout en préservant les ressources pour les générations futures.

4.7 Le potentiel des territoires ruraux a Bejaia

Située dans le nord de l'Algérie, la wilaya de Bejaia est entourée de montagnes au sud et bordée par la mer Méditerranée à l'est. Les territoires ruraux de la région couvrent une grande partie de sa superficie et offrent un potentiel économique considérable. Grâce à un climat méditerranéen favorable à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'à une topographie variée, comprenant des plaines, des collines et des montagnes, ces territoires ruraux disposent de ressources naturelles importantes telles que l'eau, les sols fertiles et la biodiversité. Toutefois, des défis tels que la pauvreté, le manque d'infrastructures et de services, ainsi que l'exode rural des jeunes vers les villes, entravent leur plein potentiel.

Les territoires ruraux de Bejaia sont également caractérisés par une riche culture et un patrimoine bâti ancien, témoins de l'histoire et de la diversité culturelle de la région. Les habitants sont connus pour leur hospitalité et leur sens de la communauté, organisant de nombreux festivals et célébrations traditionnelles.

Le patrimoine bâti comprend de nombreux exemples de bâtiments traditionnels en pierre, tels que des maisons, des fermes, des greniers et des moulins à huile, qui ont été construits avec des techniques artisanales anciennes. Ces bâtiments sont souvent ornés de motifs et de détails décoratifs uniques, qui témoignent de l'histoire et de la culture de la région.

En outre, la région abrite également des vestiges romains et berbères, qui offrent un aperçu de l'histoire ancienne de la région ainsi que le bâti ancien colonial français qui est présent dans les fermes et les domaines agricoles de la région. Ces bâtiments présentent des éléments architecturaux caractéristiques, tels que des arcades, des voûtes en berceau et des piliers en bois, et sont souvent construits en pierre. Malheureusement, de nombreux bâtiments anciens sont en



FIGURE 136 : CARTE DE LA VALLEE DE OUED SOUMMAM

SOURCE : AMEGHNAS, 2020

- La vallée de l'oued Soummam couvre une superficie de 95 000 hectares.
- La vallée de l'Oued Soummam est composée de terrains de nature juridique privée de l'État, qui sont organisés en domaines autogérés. Ces domaines comprennent à la fois des exploitations agricoles individuelles (EAI) et des exploitations agricoles collectives (EAC). En plus de cela, on trouve également des propriétés privées appartenant à des particuliers. (MOALI, 2009).
- La vallée de la Soummam abrite un patrimoine colonial agricole remarquable

4.7.1.2 Localisation des fermes agricoles de la vallée de la Soummam

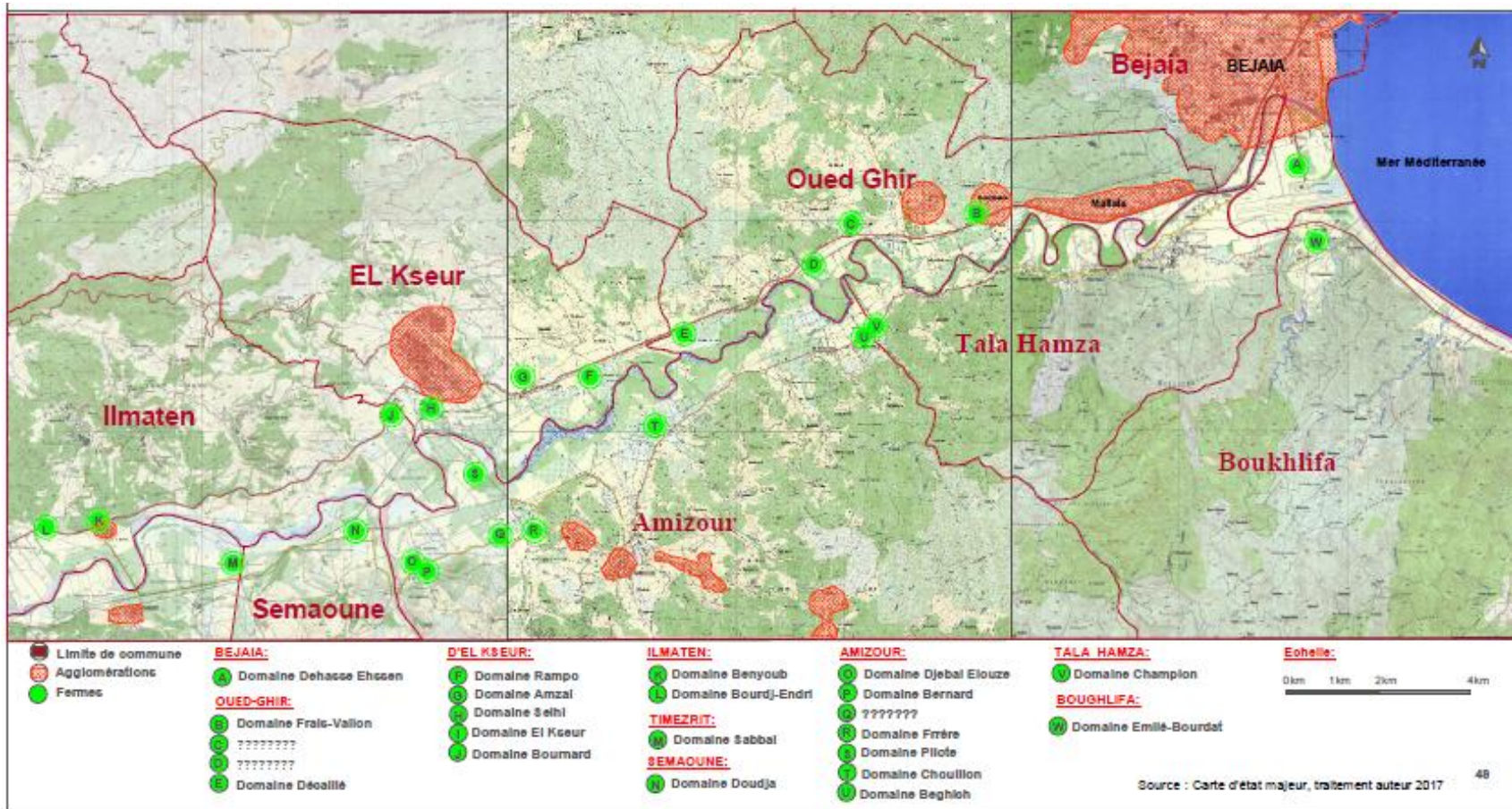


FIGURE 147 CARTE DE LOCALISATION DES FERMES DE LA VALLEE DE LA SOUMMAM

Source : (Ibrahim, 2013)

4.7.1.3 Présentation du domaine Azzoug :

4.7.1.3.1 Motivation du choix de la ferme :

La ferme est considérée comme un héritage colonial ajoutant de la valeur au territoire, elle présente des caractéristiques architecturales remarquables, le choix de l'intervention sur cette ferme en particulier est justifié comme suit :

- Préservation des terres agricoles de hautes qualités : avec l'installation de l'entreprise des travaux publics sur les terres agricoles, on soupçonne un début d'étalement urbain ; à l'exemple de la post indépendance cette fois ci directement sur les plaines agricoles.
- Recyclages des bâtiments d'héritage ancien et récent afin d'intégrer la démarche du développement durable, l'optique est d'occuper ce qui existe à savoir des bâtiments généreux et respectueux du paysage au lieu de construire des nouveaux.
- Emplacement stratégique: Les bâtiments concernés sont visibles et bien positionnés, notamment en étant directement reliés à la RN75 et à moins de 500 mètres de l'autoroute, ce qui facilite leur accessibilité.
- Présence de bâtiments abandonnés avec éventuellement des bâtiments qui vont être libre dès la finalisation des travaux de l'autoroute, le choix est fait afin d'anticiper une nouvelle friche
- organiser le quartier et freiner l'anarchie, par une amélioration des infrastructures et de service fourni par un projet étatique
- Préservation et valorisation du patrimoine agricole de la vallée de la Soummam à travers une reconversion réussite
- Mise en valeur du potentiel des bâtiments anciens et leurs impacts territoriaux

4.7.1.3.2 Situation géographique :

La ferme est Située le long de la route nationale N°75 à Tala Hamza wilaya de Bejaia et délimité :

- Au nord et à l'est par Oued Soummam
- Au sud par la colline
- A l'ouest par Oued Tiachech

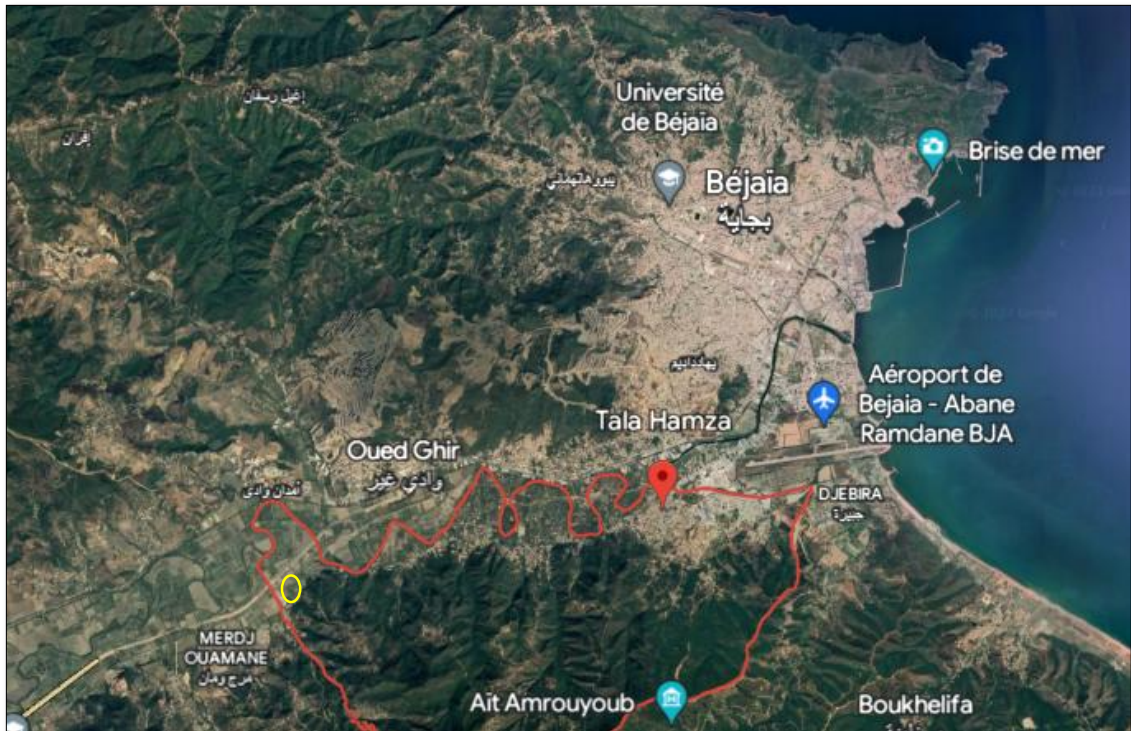


FIGURE 28 : SITUATION DU DOMAINE AZZOUG DANS LA WILAYA DE BEJAIA

Source : Google Earth, 2023

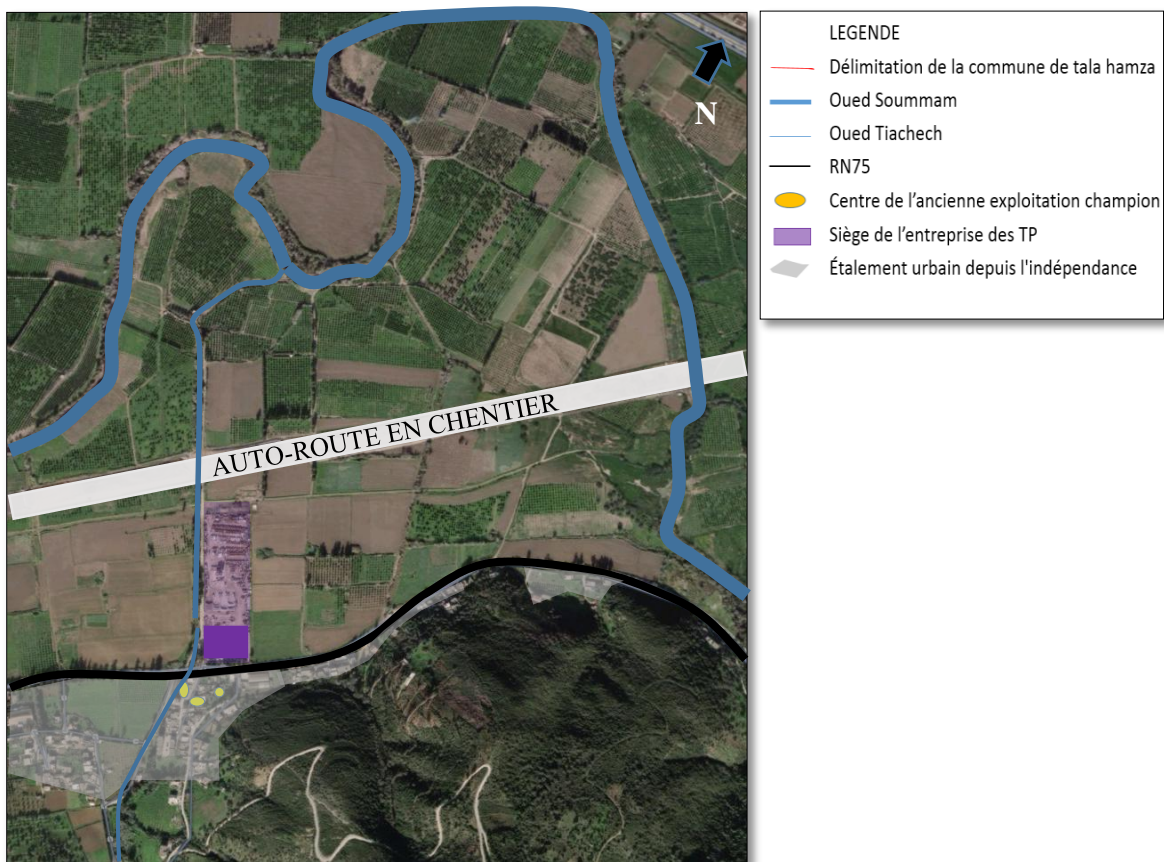


FIGURE 29: CARTE DE SITUATION DU DOMAINE AZZOUG

Source : Google Earth traité par auteur 2023

4.7.1.3.3 Evolution de la ferme :

Avant l'indépendance, la ferme était la seule construction bâtie dans le domaine, située le long de la route avec des jardins directement adjacents à la voie. Il y avait deux accès direct depuis la route menant à la maison du maître ainsi qu'au bâtiment viticole.

Après l'indépendance, le nom du domaine Azoug lui a été attribué, plusieurs familles ont squatté les maisons des colons ainsi que des agriculteurs qui ont occupé les exploitations sous le régime de l'autogestion. On remarque des modifications effectuées sur les bâtiments ainsi que des constructions anarchiques et illicites aux alentours de la ferme.

Actuellement, avec la construction toujours en cours de l'autoroute, une base de vie chinoise s'est installée en face des bâtiments sur les terres agricoles.

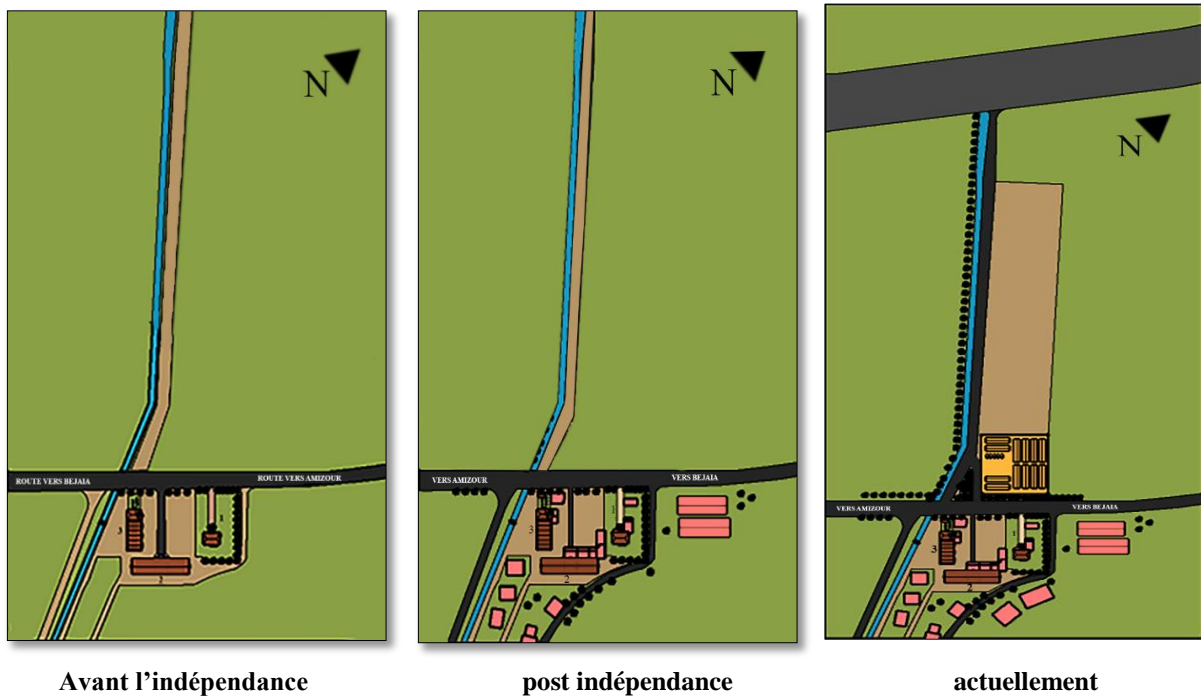


FIGURE 30: EVOLUTION DE L'ANCIENNE FERME CHAMPION

Source : auteur, 2023

4.7.1.3.4 Organisation de la ferme :

L'ancienne exploitation agricole Champion se compose de trois bâtiments dispersés autour d'une cours centrale : deux bâtiments placés parallèlement à la route tandis que le dernier est perpendiculaire à la RN75.

- 1 : la maison du maître
- 2 : le bâtiment viticole

- 3 : la maison agricole, ateliers et écurie

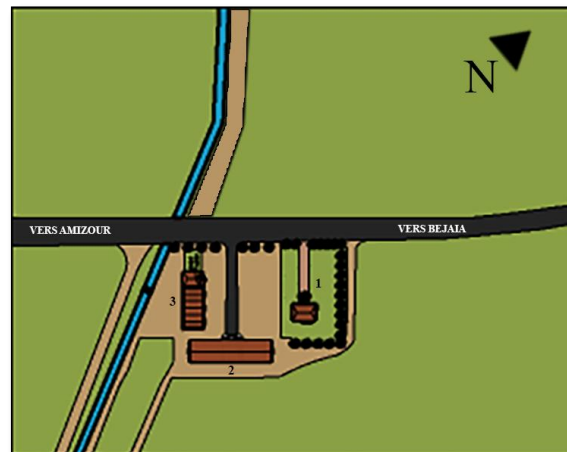


FIGURE 31: PLAN RESTITUE DE L'ANCIENNE
FERME CHAMPION

Source : auteur ,2023

4.7.1.3.5 Analyse architectural :

4.7.1.3.5.1 Habitation :

- La maison du maitre

Elle s'inscrit dans un rectangle de 10*15m

Elle est composée de deux niveaux, une cave au RDC pour le stockage du matériel et d'un étage comme habitation du chef de l'exploitation. On accède à la résidence par un escalier remarquable qui distribue un balcon le long de la façade. L'étage est composé de trois chambres, une cuisine, un séjour et des sanitaires

De plus, la maison dispose de deux jardins. Un grand jardin est situé à l'entrée de la maison, et un deuxième à l'arrière, offrant un espace pour cultiver des plantes.

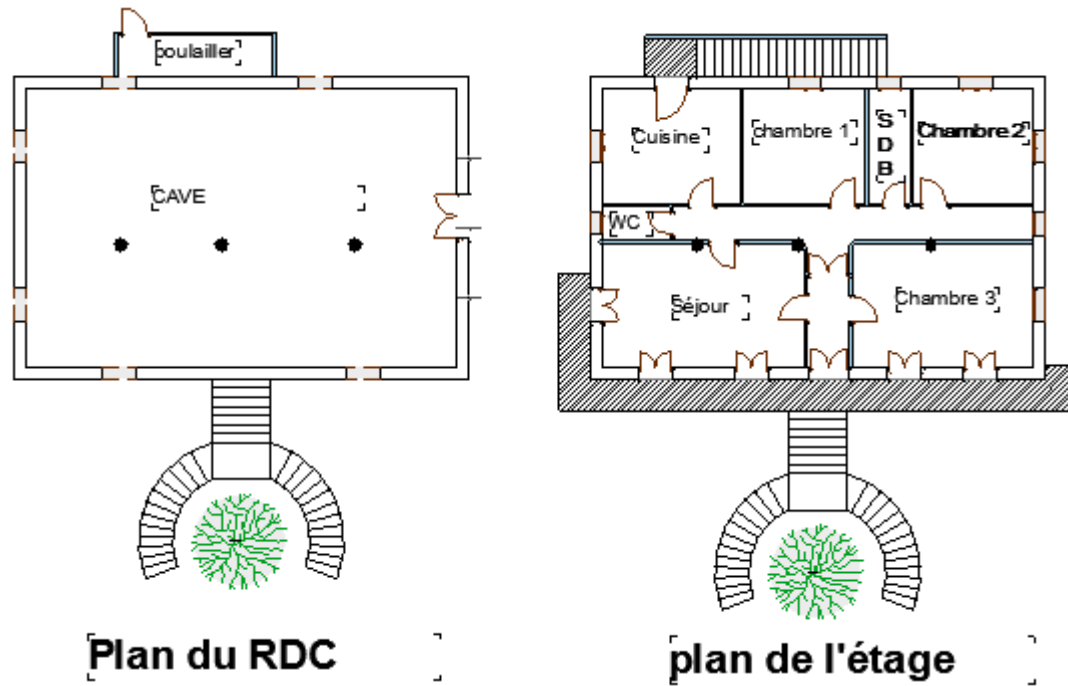


FIGURE 32: RELEVÉ DE LA MAISON DU MAITRE

Source : (TARAFET A, 2016) corrigé par auteur 2023

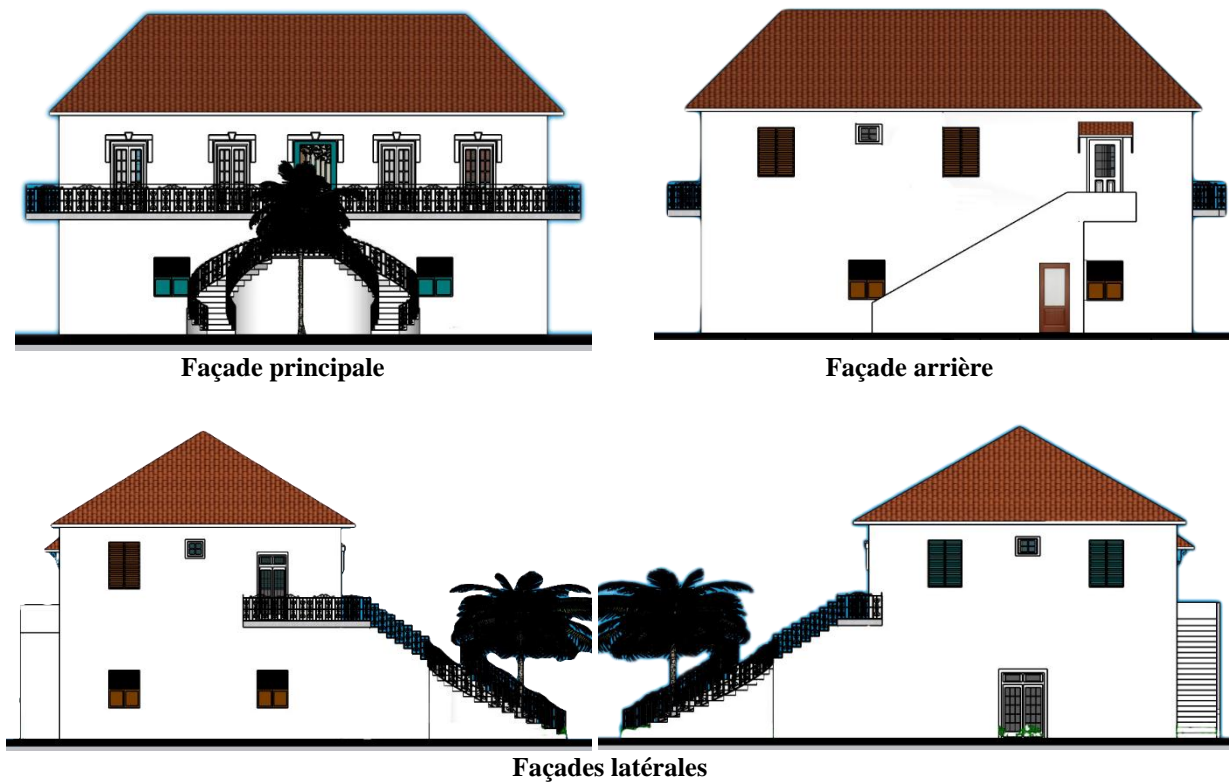


FIGURE 33 : FAÇADES RESTITUÉS DE LA MAISON DU MAITRE

Source : (TARAFET A, 2016) corrigé par auteur, 2023

La bâtisse a connu plusieurs transformations à savoir :

- Nouvelles constructions accolées à la maison
- Extension de l'étage
- Fermetures de quelques ouvertures
- Démolition de l'escalier de derrière



Façade principale actuelle



façade arrière actuelle



Façade latérale gauche

FIGURE 154 FAÇADE ACTUELLE DE LA MAISON DU MAITRE

Source : auteur, 2023

- La maison de l'agriculteur :

La maison secondaire est construite sur un seul niveau, s'inscrit dans un rectangle de 11*14m et marque des décrochements dont des éléments architectoniques antiques tels que des colonnes d'ordre toscan qui décore la terrasse, elle est surélevée d'un soubassement d'une hauteur de 1,5 m et dispose d'une entrée accueillante

Elle est composée de : deux chambres, cuisine, séjour débarras et salle d'eau

Les deux maisons ont une deuxième entrée par un escalier qui relie le jardin et la cuisine

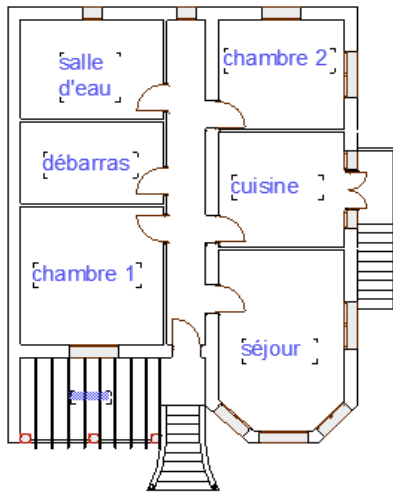


FIGURE 185: PLAN DE LA MAISON AGRICOLE

Source : (TARAFET A, 2016)



FIGURE 166: FAÇADE RESTITUÉE DE LA MAISON AGRICOLE

Source : (TARAFET A, 2016) corrigé par auteur2023



FIGURE 177: ETAT ACTUEL DE LA MAISON AGRICOLE

Source : auteur, 2023

Aujourd'hui la maison est occupée par deux familles qui suite à leurs conflits s'est divisé en deux parties ce qui a entraîné sa dégradation.

4.7.1.3.5.2 Les bâtiments d'exploitation :

- Le bâtiment viticole :

Il s'inscrit dans un rectangle de 55* 13,5 m, précédait d'un avant corps actuellement en ruine

Elle contient 20 cuves répartis de part et d'autre au RDC selon une travée longitudinale tramée par des poteaux (h=90cm) pour les surélever, un bureau à l'entrée et une usine de vin.



FIGURE 198 RELEVÉ DU BATIMENT VITICOLE

Source : (TARAFET A, 2016) corrigé par auteur 2023

Légende

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 Entrée | 5 allée centrale |
| 2 vide sous les cuves | 6 cuve |
| 3 usine de vin | 7 vide sur l'usine de vin |
| 4 Bureau | 8 cuve surélevé |
| | 9 passerelle |

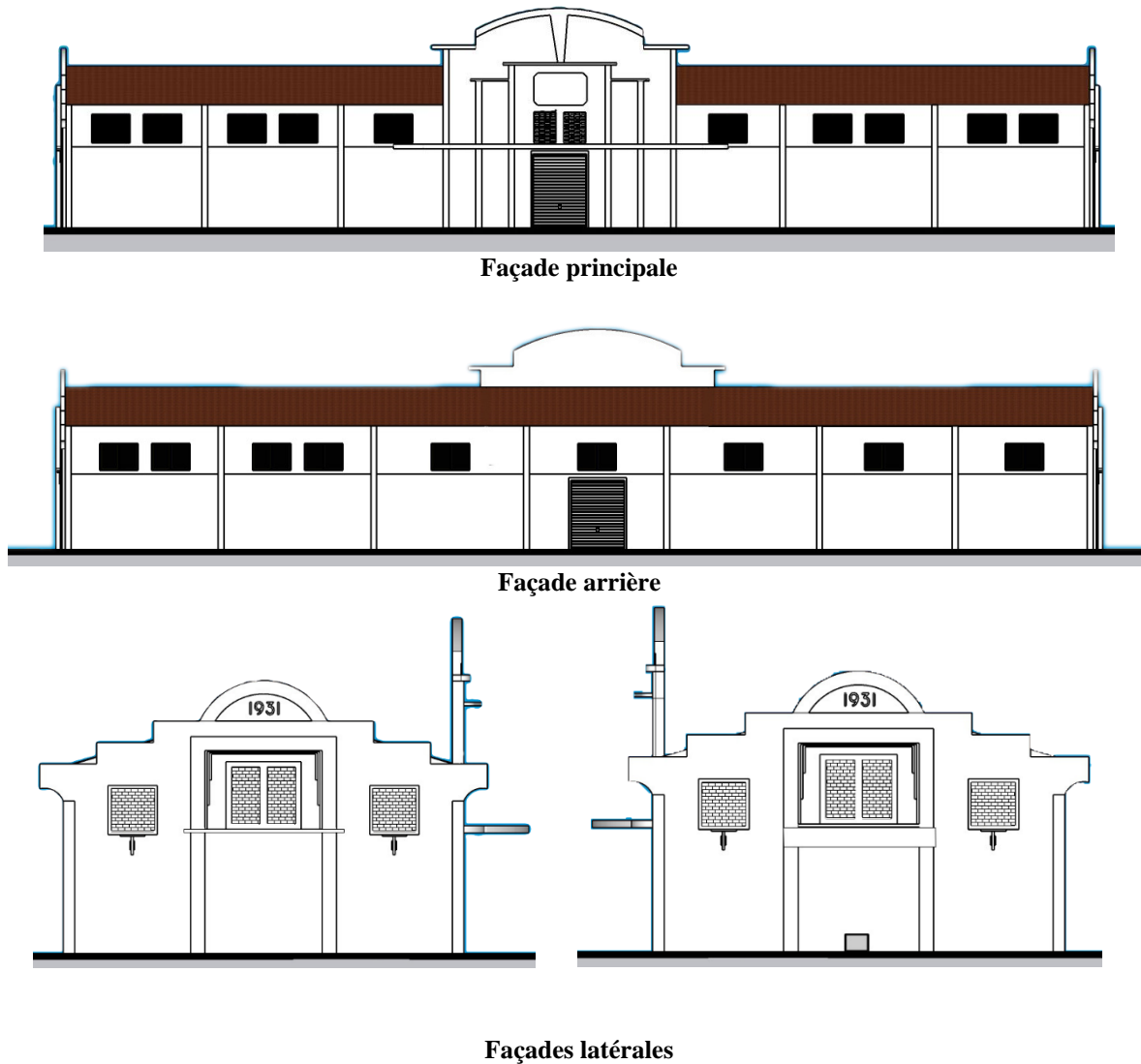


FIGURE 209 FAÇADES RESTITUEES DU BATIMENT VITICOLE

Source : auteur, 2023



FIGURE 40: PHOTOS DES FAÇADES ACTUELLES

Source : auteur, 2023

Le bâtiment est en état de dégradation sévère à cause du manque d'entretien



FIGURE 41: PHOTOS DE L'INTERIEUR DU BATIMENT VITICOLE

Source : auteur, 2023

La toiture est à moitié tombée en ruine, la partie couverte abrite aujourd'hui l'élevage des vaches d'un propriétaire qui a bénéficié de ce bâtiment par voie de concession de l'état.



FIGURE 42: L'ANCIEN USINE DE VIN TRANSFORMER EN ETABLE

Source : auteur, 2023

- **magasins et écurie**

Les magasins et l'écurie sont accolés à la maison agricole, chacun s'inscrit dans un rectangle de 9*14m et disposait de grandes portes en acier couronnées par un fer à cheval rempli en claustra, l'ensemble est couvert par une charpente en bois

Aujourd'hui, ils, sont devenus des ateliers de mécanique et de tôlerie

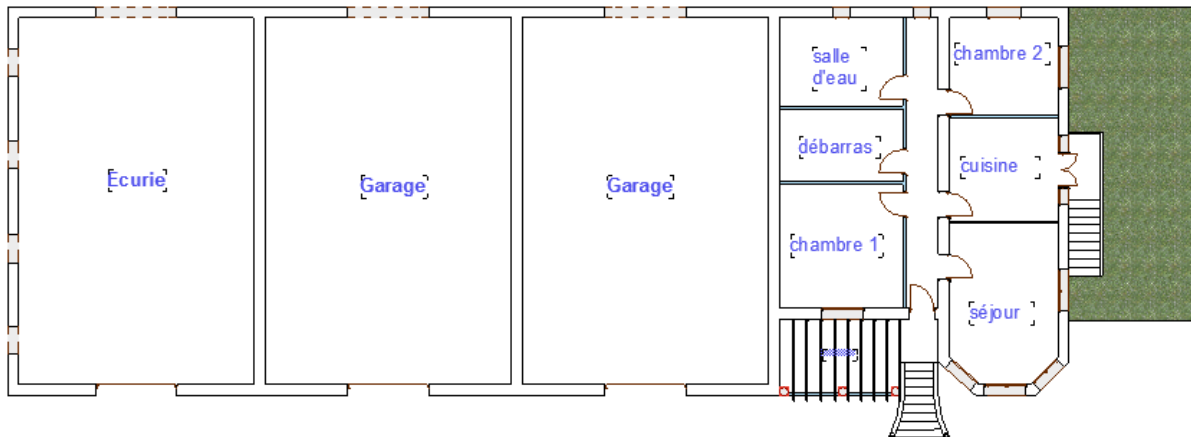


FIGURE 43: RELEVÉ DU BLOC 3

Source : (TARAFET A, 2016), corrigé par auteur 2023

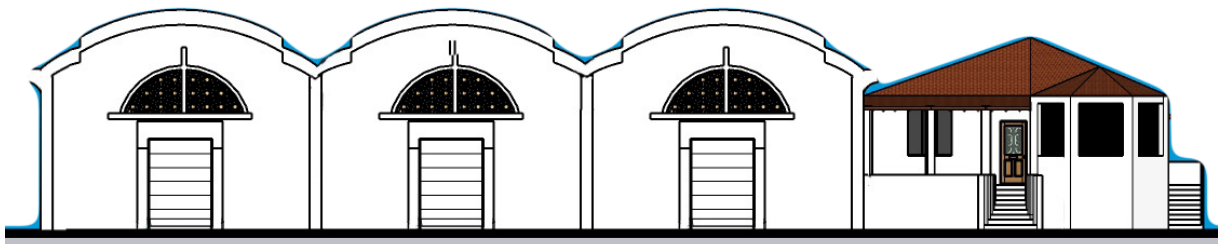


FIGURE 44 : FAÇADE RESTITUE DU BLOC 3

Source : (TARAFET A, 2016), corrigé par auteur 2023



FIGURE 45: ETAT ACTUEL DES MAGASINS ET DE L'ECURIE

Source : auteur, 2023

4.7.1.4 Synthèse :

La ferme est située en périphérie du village, intégrée dans un paysage agricole typique, on a identifié plusieurs points clés :

Accessibilité : très bien servie, situé sur la RN75, et près de l'autoroute

Usage au sol : zone majoritairement agricole avec habitations anarchiquement dispersés, la ferme occupe une parcelle moins importante afin de superviser le domaine en face.

Organisation autour d'une cour centrale ce qui permet une utilisation efficace de l'espace .

Des bâtiments qui nécessitent une restauration, ils sont détériorés par l'humidité, fissures, dégradation de toitures et les modifications dues au changement de fonction.

Utilisations des murs porteurs, toitures en tuiles... des matériaux avec une bonne isolation thermique et une durabilité notable.

4.7.1.5 Solutions et recommandations :

Une proposition de reconversion de la ferme en un centre de formation agricole est suggérée;

Cela se fera par des modifications sur plans sans toucher le caractère patrimoniale des bâtiments anciens et aussi en utilisant la base de vie chinoise comme continuité de l'école cela se fera par :

Reconversion du bâtiment viticole en une résidence pour les étudiants

Reconversion de la maison du maitre en une bibliothèque et salle de conférence

Reconversion du bloc 3 en administration et restaurants

Pour la base de vie chinoise, elle sera dédiée aux cours et aux travaux pratiques, nous proposons des salles de cours, de labo, des serres, des terres d'expérimentations et d'élevage ainsi qu'une administration pour gérer le tout

Création des jardins ainsi que des espaces de détente pour les étudiants.



FIGURE 46 : PROPOSITION DE RECONVERSION

Source : auteur, 2023

Conclusion :

La reconversion de la ferme et du siège de l'entreprise des travaux publics chargé des travaux de l'autoroute en un centre de formation en agriculture semble le meilleur choix, il peut être considéré comme un projet de proximité de développement rural intégrés, l'outil privilégié de la politique de développement rural durable étant donné qu'il répond à ses objectifs à savoir :

- La revitalisation des zones rurales, en mettant un accent particulier sur les régions les plus défavorisées.
- La consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées.
- La promotion de nouvelles activités économiques dans ces zones.
- La promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
- L'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

Anticiper pour valoriser le bâtiment et développer le territoire est le thème de ce projet, il intègre la démarche du développement durable :

Sur le plan économique, il favorisera la diversification économique de la région, la création de nouveaux emplois, le développement de nouvelles filières agricoles et contribuera également à promouvoir l'entrepreneuriat rural et à dynamiser l'activité économique locale.

D'un point de vue social, le centre de formation renforcera les compétences et les connaissances des agriculteurs locaux en proposant des formations et des programmes professionnels en agriculture, améliorera des conditions de vie notamment grâce à la présence de l'autorité de l'état ce qui va engendrer forcément l'amélioration des infrastructures. De plus, la formation en agriculture permettra de préserver les savoir-faire traditionnels et les pratiques agricoles spécifiques à la région, préservant ainsi le patrimoine culturel et agricole local pour les générations futures.

Du point de vue environnemental, la reconversion du bâtiment existant permettra de préserver l'environnement en évitant la construction de nouveaux bâtiments. En réhabilitant et en occupant les bâtiments vacants, le projet contribuera à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de l'étalement urbain.

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, cette étude sur L'apport du bâti ancien dans le développement durable des territoires ruraux a permis de démontrer qu'il peut effectivement aider le développement durable en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la préservation du patrimoine, à la réduction des déchets, à la création d'emplois locaux et à la réduction de l'étalement urbain. La rénovation du bâti ancien doit être envisagée dans une perspective globale de développement durable et de préservation des ressources naturelles il peut jouer un rôle clé dans la valorisation des territoires ruraux de plusieurs manières :

1. Conservation du patrimoine : La conservation et la réhabilitation, la reconversion des bâtiments anciens permettent de préserver l'identité culturelle et l'histoire locale, contribuant ainsi à la valorisation et à la promotion du territoire.
2. Économie circulaire et durabilité : La rénovation du bâti ancien s'inscrit dans une approche d'économie circulaire en favorisant la réutilisation et la valorisation des matériaux existants. Par exemple, en utilisant des techniques de rénovation durable, telles que l'isolation naturelle, l'utilisation de matériaux recyclés et la récupération d'eau de pluie, on peut améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments anciens, réduire leur impact environnemental et promouvoir des pratiques durables.
3. Revitalisation des centres-bourgs : qui peuvent être délaissés au profit de nouvelles constructions en périphérie. La réhabilitation du bâti ancien dans les centres-bourgs peut contribuer à revitaliser ces zones, en créant des espaces de vie attrayants, en favorisant l'activité économique locale et en renforçant le lien social au sein de la communauté.
4. Développement du tourisme rural : Les bâtiments anciens, tels que les maisons d'hôtes, les gîtes ruraux ou les hébergements insolites, sont utilisés pour développer le tourisme rural dans les territoires ruraux. La réhabilitation du bâti ancien dans le respect des normes environnementales et architecturales peut offrir des hébergements de qualité, authentiques et attractifs pour les touristes à la recherche d'expériences uniques et durables.
5. Création d'emplois locaux : l'intervention sur le bâti ancien peut générer des emplois locaux dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat, de la restauration, de l'hébergement et du tourisme. Cela peut contribuer à dynamiser l'économie locale, à soutenir les artisans locaux et à renforcer la résilience économique des territoires ruraux.

6. sensibilisation à la préservation du patrimoine : L'intervention sur le bâti ancien peut également sensibiliser les habitants locaux et les visiteurs à l'importance de la préservation du patrimoine rural. Elle peut encourager la transmission des savoir-faire traditionnels, la valorisation des techniques de construction locales et la prise de conscience de la valeur du patrimoine culturel et architectural comme élément clé du développement durable des territoires ruraux

Bibliographie

1. Brundtland, G. H. (1987). Notre avenir à tous. Les éditions du fleuve.
2. Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia. (2020). Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia Année 2019.
3. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2023). Développement durable. Récupéré sur Québec.ca: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm#haut>
4. Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel algérien, Art. 2 (1998).
5. Haute-Garonne Ingénierie. (2007, Mars 15). Récupéré sur ATD31: <https://www.atd31.fr/fr/base-doc/urbanisme/regles-generales-d-urbanisme/qe-hameau-et-village.html>
6. Adéquations. (2008). Récupéré sur Adéquations: <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique195>
7. Vie Publique. (2020, juin 26). Qu'est-ce que l'Agenda 21? Récupéré sur vie-publique.fr: <https://www.vie-publique.fr/fiches/274842-quest-ce-que-lagenda-21>
8. Pays des Achards. (2020). Beaulieu-sous-la-Roche. Récupéré sur CC Pays des Achards: <https://www.cc-paysdesachards.fr/le-pays-des-achards/communes/250-beaulieu-sous-la-roche.html>
9. EDF. (2023). Les acteurs du développement durable. Récupéré sur EDF: <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/le-developpement-durable/les-acteurs-du-developpement-durable#:~:text=Citoyens%2C%20entreprises%2C%20collectivit%C3%A9s%20territoriales%2C,parties%20prenantes%20doivent%20s>
10. AFCCRE. (2012). L'Europe et les territoires ruraux : une ambition partagée.
11. AGENDA 21 de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. (2016, Avril 18). Récupéré sur Réseaux des Villes Durables: <http://cities.reseaudesvilles.fr/cities/71/documents/xgktjgy8vwqq8yx.pdf>
12. Akerkar, A. (2015). Étude de la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) : cas de la Wilaya de Bejaia. Revue Nouvelle Économie, pp. 15-29.
13. American Institute of Architects. (2018). Definition of Architecture. Consulté le mai 04, 2023, sur (AIA), American Institute of Architects: <https://www.aia.org/>
14. American Institute of Architects. (2021). Architecture. AIA. Récupéré sur <https://www.aia.org>.
15. Amina MELLAKH, P. A. (2018, Janvier 15). L'Agenda 21 local, un mode alternatif de gestion territoriale pour la ville d'Annaba (Nord-est algérien). Réalité ou utopie? El-Tawassol: Science Humaines et Sociales, pp. 395-410.
16. Attar, A. (2022). Evaluation of the Main Properties of the Urban System. International Journal of Innovative Studies in Sociology and Humanities , 7. Consulté le 2022, sur DOI: <https://doi.org/10.20431/2456-4931.0706014>
17. Audrey Aknin, V. G. (2002, avril 5). Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable ». IRD Editions, pp. p. 51-71. Récupéré sur <https://books.openedition.org/irdeditions/6771?lang=fr>

18. Bathelot, B. (2023, Janvier 15). definition/verbatim. Consulté le 05 02, 2023, sur definitions marketing: <https://www.definitions-marketing.com/definition/verbatim/>
19. Bejaia, W. d. (2021, Mars 21). Campus universitaire d'Elkseur en date du 28 mars 2021. Bejaia Elkseur.
20. Benchmark. (s.d.). DICTIONNAIRE FRANÇAIS. Consulté le Novembre 12, 2022, sur l'internaute: <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/universite/>
21. Bosse, H. (s.d.). Ville - Définition et Explications. Consulté le Novembre 12, 2022, sur techno-science.net: <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Ville.html>
22. Carlier, B. (2010). Les Agenda 21, outils de développement durable. éditions territorial.
23. Caron, P. (2021, juin 17). Récupéré sur ID4D: <https://ideas4development.org/publications-explorer-developpement-durable-des-territoires-ruraux/>
24. CEMAT. (2003). Guide Européen d'observation du patrimoine rural. Budapest: conseil de l'europe.
25. Champetier, Y. (2003, février). L'Europe et le développement rural. Les promesses du rural, pp. 59-67.
26. Charles, G.-G. (2016). Bentley et al. Consulté le Novembre 2022, sur Waller Creek: <https://anniejb.wixsite.com/wallercreek/permeabilite>
27. Collections Jalon. (2006). Développement durable: 26 exemples concrets.
28. Conseil de l'UE. (2023, Janvier 31). Politique. Récupéré sur Conseil de l'Union européenne: <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cap-introduction/timeline-history/>
29. De la Roca, J., & Tang, H. H. (2014). The impact of school quality on economic development: An empirical study of a US midwestern state. International Journal of Educational Development, 35, pp. 49-57.
30. Dia, M. (2019). Evaluation de l'efficacité des politiques publiques de développement durable : cas de la wilaya de Bejaia. Revue des Sciences et de la Technologie, pp. 15-25.
31. Djebar, D. (2021). Territoire. Consulté le 2021, sur UCLouvain: <https://sites.uclouvain.be/archives-portail/unite/app/appa11.html>
32. Djeghlouf, S. (2018). Impact de l'urbanisation sur l'environnement. Cas de la ville de Bejaia. Algerie Ecosysteme Méditerranéen, pp. 45-53.
33. Dr. Harold Silver, F. M. (2009). L'URBANISATION. Consulté le 2022, sur Education: <https://www.pearltrees.com/shasouv/urbanisation/id1242635>
34. DURANCE, A. (2007, Juillet). L'URBANISATION DANS LE MONDE: TENDANCES RÉCENTES. NU des Nations Unies, pp. 45-67.
35. DURANCE, A. (2015). URBANISATION ET ENVIRONNEMENT. Mondes en développement, pp. 125-139.
36. Durkheim, E. (1895). Les règles de la méthode sociologique.
37. Edouard G. WELLS, S. F.-B. (2023). Urbanisation des quartiers informels et développement durable en Algérie: cas des bidonvilles de Béjaïa. Les Annales de Géographie, pp. 32-48.
38. EFESO CONSULTING. (2019). Transformation Durable. Consulté le Novembre 2022, sur EFESO Consulting: <https://www.efeso.com/fr/solution/transformation-durable/>

39. Environnement, M. d. (2021). Développement durable. Récupéré sur Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/developpement-durable>
40. Fédération nationale des Collectivités locales (FNCL). (2022). Les outils de gestion de l'environnement en milieu urbain. Consulté le 2022, sur Internet: <https://www.cerema.fr/fr/territoires-ville/espaces-urbains/sante-ville/dechets-proprete/guide-fncl-collectivites-locales-dechets>
41. Fernandez, S. M. (2008). L'agenda 21. *Esprit Critique*, pp. 29-45.
42. Fontaine, A. (2001). Les Agenda 21 locaux, stratégies de développement durable pour les territoires urbains? *Espaces et Sociétés*, pp. 95-109.
43. Fontaine, A. (2003). L'agenda 21 comme vecteur de développement durable dans les politiques de la ville. *Urbanisme*, pp. 15-25.
44. Gobin, C. (2023, Février 1). Urbanisme. Consulté le Mai 22, 2023, sur CNRTL: <https://www.cnrtl.fr/definition/urbanisme>
45. GOUVERNEMENT DU CANADA. (2019, Novembre 28). Urbanisme durable. Récupéré sur Ressources naturelles Canada: <https://www.nrcan.gc.ca/our-natural-resources/environmental-indicators/sustainable-communities/sustainable-community-planning/18842>
46. Grésillon, B., & Mathis, P. (2016). Les mots de l'urbanisme. Archibooks.
47. Guigou, J.-L. (2021). La gestion territoriale: un enjeu pour le développement durable. *Les cahiers de la méditerranée*, pp. 61-69.
48. Hamani, S. (2015). Stratégie pour un développement durable à Bejaia. Actes du Colloque International sur l'Entreprise et le Développement Durable, pp. 35-43.
49. Harah, Y. B. (2021). La performance environnementale dans les petites et moyennes entreprises : cas des PME de la wilaya de Bejaia. Actes du 12ème Colloque International Francophone en Sciences de Gestion, pp. 15-29.
50. Harrison, D. (2012). Le développement durable. Consulté le Novembre 12, 2022, sur Encyclopaedia Universalis: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-durable/>
51. Hassaine, B. (2015). Les problèmes de gestion urbaine dans les pays du tiers monde. Cas de la wilaya de Bejaia. Actes du 1er Colloque International sur le Management Public et Politiques Publiques en Afrique, pp. 105-115.
52. Helfrich, N. (2019). Qu'est-ce que l'Agenda 21? Récupéré sur ID CiTé: https://www.idcite.com/L-agenda-21_a19522.html
53. INET. (2022). Les indicateurs de développement durable. Consulté le 2022, sur INET: <https://www.inet.cnfpt.fr/les-indicateurs-de-developpement-durable>
54. Initiative des villes durables. (2022). Le développement durable. Récupéré sur Initiative des villes durables: <https://www.durbaninitiative.org/le-developpement-durable/>
55. Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. (2008). DÉVELOPPEMENT DURABLE. Consulté le 2022, sur Le Museum: <https://www.naturalsciences.be/fr/institutes/museum/durabilite/developpement-durable>
56. JAMES DOWLING, M. S. (2017). Sustainable Development. Consulté le 2023, sur World Bank: <https://www.worldbank.org/en/topic/sustainabledevelopment>

57. JOUY, H. (2010). L'urbanisation: le nouveau visage de la mondialisation. Les mondes de la mondialisation, pp. 25-39.
58. Karsenti, T. (2014). Urbanisation et enjeux environnementaux. Revue Internationale de l'Enseignement à Distance, pp. 75-89.
59. La Documentation Française. (2015). Urbanisation. Consulté le 2022, sur La Documentation Française: <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/lexique/urbanisation>
60. LAVILLE, J. L. (2013). Les conséquences du développement urbain en milieu tropical. Les Cahiers de l'Urbanisme, pp. 25-37.
61. Lepage, L. (2020). La gestion territoriale: un enjeu pour le développement durable. Récupéré sur LinkedIn: <https://www.linkedin.com/pulse/la-gestion-territoriale-un-enjeu-pour-d%C3%A9veloppement-durable-lepage/>
62. Les acteurs de l'environnement. (2019). Qu'est-ce que le développement durable? Récupéré sur Acteurs de l'environnement: <https://www.acteurs-environnement.com/qu-est-ce-que-developpement-durable.html>
63. Les Agenda 21: outils de développement durable pour la ville. (2006). Villes de France.
64. Lévêque, C. (2005). Les bidonvilles dans la ville de Bejaia. Analyse géographique. Revue de Géographie Méditerranéenne, pp. 75-89.
65. Lévêque, H. (2021). Les métropoles et le développement durable. Récupéré sur Culture générale: <https://www.prepa-cge.fr/espaces-metropolitains-et-developpement-durable/>
66. M. Artige, G. F. (2021). Le développement urbain durable. Récupéré sur IDEO: <https://idee.bpi.fr/developpement-urbain-durable>
67. Maad, R. (2016). Les enjeux du développement durable. Revue Suisse de Science Politique, pp. 47-59.
68. Mamoune, H. (2019). L'urbanisation dans le monde: dynamiques, enjeux et perspectives. Récupéré sur ECHO GEO: <https://www.echo-geo.com/2019/04/02/lurbanisation-dans-le-monde-dynamiques-enjeux-perspectives/>
69. MARS, C. (2012). URBANISATION ET ENVIRONNEMENT. Consulté le 2022, sur Encyclopédie de l'Environnement: <https://www.larousse.fr/encyclopedie/environnement/urbanisation/183375>
70. Ministère de l'Environnement et du Développement durable. (2016). Qu'est-ce que le développement durable? Récupéré sur Ministère de l'Environnement et du Développement durable: <https://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-developpement-durable.html>
71. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt. (2015). L'urbanisation. Consulté le 2022, sur Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt: <https://www.environnement-magazine.fr/pollution/article/2018/04/11/118589/urbanisation-est-source-pollution-urbaine-possible>
72. Ministère des Transports. (2020). Urbanisme et aménagement. Consulté le 2022, sur Gouvernement du Canada: <https://www.tc.gc.ca/fr/services/transport/urbanisme-amenagement.html>
73. Mois, L. (2022). Aménagement durable du territoire. Consulté le 2022, sur Centre de Recherche pour le Développement International: <https://www.idrc.ca/fr/article/amenagement-durable-du-territoire>

74. Mosbah, H. (2017). La question urbaine en Algérie: situation actuelle et perspectives. *Revue d'études maghrébines*, pp. 95-109.
75. Moussaoui, M. (2020). Les indicateurs de développement durable en Algérie. Consulté le 2022, sur CAHIER DE STATISTIQUE ÉCONOMIQUE: http://www.ons.dz/IMG/pdf/Cahiers_de_statistiques_economiques_1994_2018.pdf
76. Moussaoui, M. (2020). Les indicateurs de développement durable en Algérie. Consulté le 2022, sur ONS: <https://www.ons.dz/spip.php?article2347>
77. Mussard, G. (2005). Définition et genèse du concept de développement durable. Consulté le 2022, sur Dialnet: <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4605900>
78. Nakache, Y. (2019). La ville, un objet géographique. Consulté le 2022, sur Université Paris Est Créteil: <https://www.u-pec.fr/fr/universite/guider-et-servir-l-etudiant/la-formation/les-disciplines-en-fiche/geographie/la-ville-un-objet-geographique-287493.kjsp>
79. Organisation Internationale de Normalisation. (2005). Développement durable. Consulté le 2022, sur Organisation Internationale de Normalisation: <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>
80. P. Hévin. (2010). Penser l'urbanisme. Consulté le 2022, sur Le Moniteur: <https://www.lemoniteur.fr/article/penser-l-urbanisme.1407971>
81. PNUD. (2019). Urbanisation et développement durable. Consulté le 2022, sur PNUD: <https://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/presscenter/articles/2019/urbanisation-et-developpement-durable.html>
82. Politique de développement durable du Québec. (2018). Récupéré sur Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/gouv/environnement/developpement-durable/politique/>
83. Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (2020). Qu'est-ce que le développement durable? Récupéré sur Programme des Nations Unies pour l'Environnement: <https://www.unenvironment.org/fr/ressources/faq/qu-est-ce-que-le-developpement-durable>
84. Programme des Nations Unies pour l'Environnement. (2020). Qu'est-ce que le développement durable? Récupéré sur Programme des Nations Unies pour l'Environnement: <https://www.unenvironment.org/fr/ressources/faq/qu-est-ce-que-le-developpement-durable>
85. Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia. (2019). Rapport de programmation et de suivi budgétaires de la wilaya de Bejaia de l'année 2018.
86. Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2007). Énergie et urbanisation. Consulté le 2022, sur GIEC: <https://www.ipcc.ch/report/sr15/>
87. Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2018). Énergie et urbanisation. Consulté le 2022, sur GIEC: <https://www.ipcc.ch/report/sr15/>
88. Représentation de l'Union Européenne en Algérie. (2021). Récupéré sur Union Européenne: https://eeas.europa.eu/delegations/algeria_fr
89. Robert, P. (2021). L'urbanisation: enjeux et perspectives pour le développement durable. Consulté le 2022, sur Orange Business: <https://business.orange.fr/>
90. Robic, M.-C. (2003). Les quartiers informels dans les villes algériennes. Étude de cas: la ville de Béjaia. *Revue de Géographie Alpine*, pp. 135-145.
91. Rukewe, A. O. (2021). Enjeux de l'urbanisation en Afrique: cas de Lagos. Consulté le 2022, sur Journal Universitaire Africain: <https://www.ajol.info/index.php/jua/article/view/129405>

92. Ruppert, T. (2019). L'urbanisation et ses impacts sur le développement durable. Consulté le 2022, sur cairn.info: <https://www.cairn.info/revue-vertigO-2019-3-page-3.htm>
93. Schneider, M. (2012). Les bidonvilles de Bejaia. Étude de cas. Revue de Géographie Méditerranéenne, pp. 125-139.
94. Shah, A. (2014). Qu'est-ce que le développement durable? Consulté le 2022, sur Global Issues: <https://www.globalissues.org/fr/article/233/quest-ce-que-le-developpement-durable>
95. Stora, B. (2013). Les mots de l'urbanisme. Consulté le 2022, sur Le Moniteur: <https://www.lemoniteur.fr/article/les-mots-de-l-urbanisme.1750074>
96. STRICOT, F. (2021). Urbanisation et enjeux du développement durable. Consulté le 2022, sur Encyclopédie de l'Environnement: <https://www.encyclopedie-environnement.org/societe/urbanisation-enjeux-developpement-durable/>
97. Subirats, J. (2022). Les quartiers informels à Bejaia. Étude géographique. Revue de Géographie Méditerranéenne, pp. 105-119.
98. Terje Tvedt, E. O. (2005). L'urbanisation et le développement durable. Consulté le 2022, sur Global Water Forum: <https://www.globalwaterforum.org/2012/06/11/urbanisation-and-sustainable-development/>
99. Union Nationale des acteurs du développement local (UNADEL). (2022). Urbanisme et développement local. Consulté le 2022, sur UNADEL: <https://www.unadel.org/>
100. Vie Publique. (2019). L'urbanisation et ses conséquences. Consulté le 2022, sur Vie Publique: <https://www.vie-publique.fr/urbanisme/257274-lurbanisation-et-ses-consequences>
101. Yannick B. Harah, Y. (2020). Urbanisme et développement durable en Afrique. Consulté le 2022, sur Cairn: <https://www.cairn.info/revue-vertigO-2020-1-page-3.htm>